

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

TOME 1.2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE D'ALLEMAGNE EN PROVENCE

Dossier arrêté



Commune d'Allemagne en Provence		
Nom du fichier	TOME 1.2 Etat Initial de l'Environnement	
Version	décembre 2020	
Rédacteur	Gladys FAUDON	
Vérificateur	Véronique HENOCQ	Benjamin PESQUIER
Approbateur	Véronique HENOCQ	Benjamin PESQUIER

Etat initial de l'environnement

2.

Patrimoine et cadre de vie	4
Patrimoine écologique	4
Patrimoine écologique – Synthèse	19
Patrimoine paysager	19
Patrimoine paysager – Synthèse	42
Patrimoine urbain	43
Patrimoine urbain – Synthèse	50
Ressources naturelles	53
Eau	53
Eau - Synthèse	62
Sol et sous-sol	64
Sol et sous-sol - Synthèse	65
Climat et énergie	67
Climat et énergie - Synthèse	78
Effets sur la santé humaine	79
Pollution de l'air	79
Pollution de l'air - Synthèse	82
Déchets	83
Déchets - Synthèse	85
Nuisances	86
Nuisances - Synthèse	89
Risques	90
Risques - Synthèse	102
Synthèse des enjeux environnementaux	103
Cartographie des enjeux du territoire communal	110

PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

Patrimoine écologique

La commune d'Allemagne-en-Provence est riche d'une grande biodiversité (animale et végétale) grâce notamment à sa localisation sur le plateau de Valensole. Elle compte 613 espèces dont 559 sont indigènes et une endémique, l'Ophrys de Provence. De ce fait, elle est concernée directement par un certain nombre de périmètres à statut. Son territoire est couvert par des sites Natura 2000 et une ZNIEFF. De plus, la commune fait partie intégrante du PNR du Verdon. Ces périmètres sont détaillés ci-après et présentés sur les cartes suivantes.

Un territoire entièrement concerné par la protection Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a été mis en place en application de la Directive "Oiseaux" datant de 1979 et de la Directive "Habitats" datant de 1992. Dispositif contractuel, il vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats d'intérêt communautaire particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

La structuration de ce réseau comprend :

- **Des Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- **Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

*Ces espaces sont intégrés à un réseau européen et font l'objet d'un **document d'objectif** (DOCOB) qui définit les mesures de gestion à mettre en œuvre.*

L'ensemble du territoire communal est entièrement compris dans deux périmètres Natura 2000 :

- **la ZPS (Dir. Oiseaux) - Plateau de Valensole** : dernier arrêté 3 mars 2006 ;
- **la ZSC (Dir. Habitats) - Valensole** : dernier arrêté 30 juin 2015.

- **ZPS (dir. Oiseaux) – Plateau de Valensole**

Description générale :

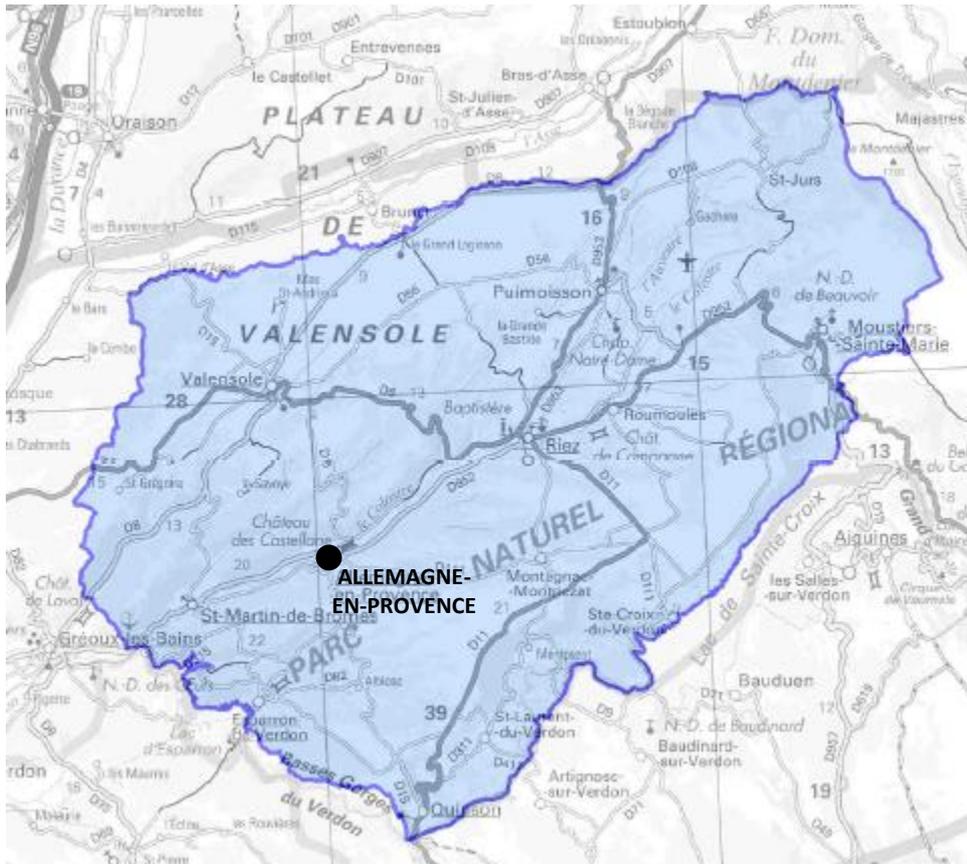
Le site du plateau de Valensole appartient à la région biogéographique méditerranéenne. D'une altitude comprise entre 350m et 1523m, il est constitué d'une terrasse alluviale au substrat relativement tendre, perméable et favorable à l'érosion.

Le plateau présente un paysage agricole très ouvert, devenant plus bocager à proximité des vallons formés par le Colostre et ses affluents. Les versants sont principalement constitués de boisements de chênes et de pins entrecoupés de clairières.

Les principales classes d'habitat sont les suivantes : landes, broussailles, maquis, garrigues (20%) - forêts mixtes (20%) - cultures céréalières intensives (15%) - terres arables (15%) - Forêts caducifoliées (10%) - pelouses sèches, steppes (10%) - forêts de résineux (6%).

Périmètre de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) du Plateau de Valensole

Source : DREAL PACA



Richesses patrimoniales :

Le site est particulièrement remarquable par la présence d'environ 160 espèces d'oiseaux, dont une trentaine sont inscrites en annexe I de la Directive Oiseaux parmi lesquelles figurent plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale.

Les secteurs très ouverts sont particulièrement favorables aux oiseaux d'affinités steppiques (Outarde Canepetière, Oedicmène criard, Busard cendré), tandis que les secteurs plus fermés accueillent des oiseaux forestiers ou bocagers (Circaète Jean-le-Blanc, Pie-grièche écorcheur).

Le site présente un intérêt particulier pour la conservation de l'Outarde canepetière (10-15 mâles chanteurs).

Certaines espèces nichent hors périmètre mais fréquentent régulièrement le site pour s'alimenter comme l'Aigle royal ou le Martinet à ventre blanc.

Outarde canepetière



Menaces :

Les menaces pour ce site d'exception à l'avifaune très riche sont variées :

- La réduction des milieux prairiaux et des haies et la disparition des corridors ;
- Le risque incendie permanent, accentué par les vents réguliers et parfois très violents qui soufflent sur le plateau ;
- Les lignes électriques : risques de collision et d'électrocution pour l'avifaune ;
- Les lignes téléphoniques : poteaux métalliques creux induisant un risque de mortalité pour certaines espèces cavernicoles (ex : chouette Chevêche d'Athéna). Les oiseaux en quête de cavités pour nicher y pénètrent mais ne peuvent plus en ressortir (diamètre réduit et parois lisses).

→ Extrait du site internet INPN

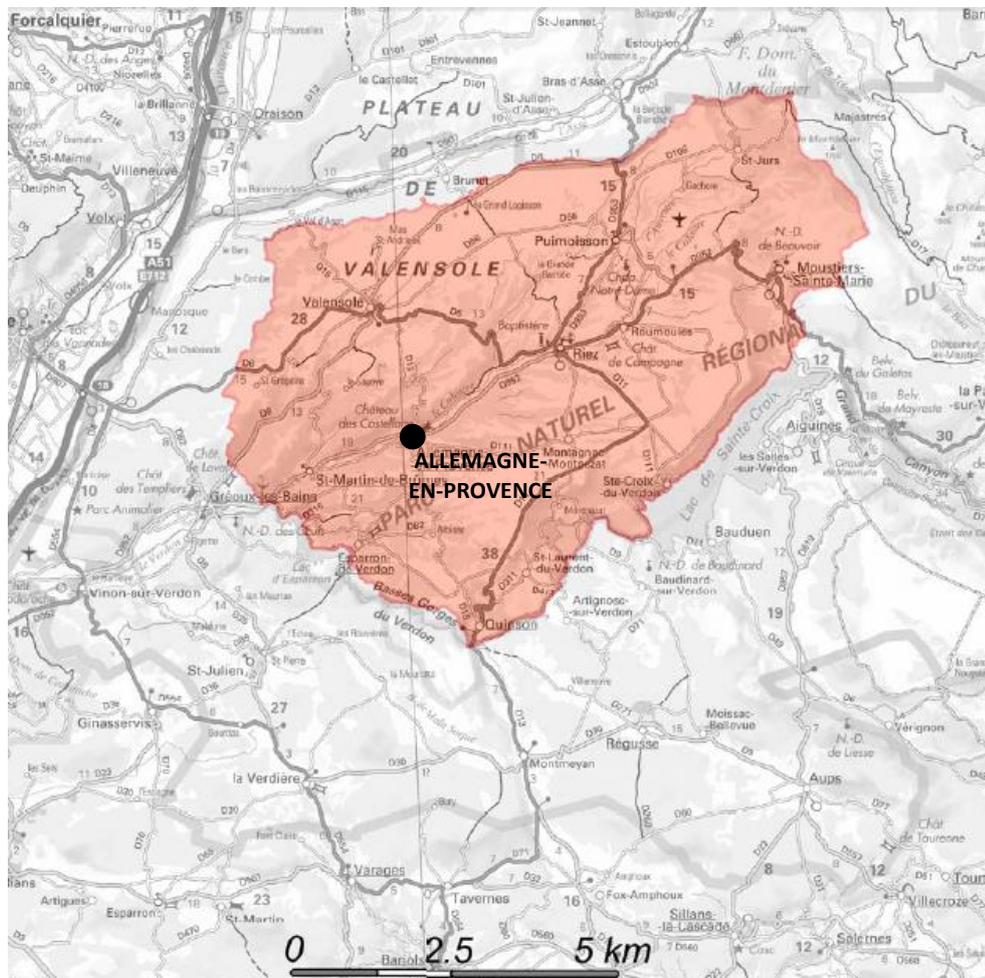
▪ ZSC (dir. Habitats) – Valensole

Description générale :

Les caractéristiques de cette zone sont identiques à celle de la ZPS du Plateau de Valensole dans la mesure où leur périmètre est semblable.

Périmètre du Site d'Importance Communautaire (SIC) de Valensole

Source : DREAL PACA



Petit Rhinolophe

Richesses patrimoniales :

Le site est particulièrement remarquable par la présence de 16 espèces de chauves-souris dont 6 inscrites en annexe II de la Directive Habitats.

Le secteur de Valensole constitue un site exceptionnel pour la conservation du Petit Rhinolophe.



Menaces :

La principale problématique concerne la disparition des gîtes favorables aux chauves-souris par manque d'entretien (ruines) ou par obstruction des ouvertures des bâtiments.

Des inventaires écologiques pour une connaissance de la richesse du milieu

Des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont des périmètres d'inventaire naturaliste permettant d'identifier la richesse d'un territoire en matière de biodiversité. Elles ne sont pas associées à des mesures de protection et de gestion particulières. Il s'agit principalement d'un outil d'amélioration de la connaissance qui n'a pas de portée réglementaire directe.

On en existe deux types :

- *les ZNIEFF de type I : ensemble de quelques mètres carrés à quelques milliers d'hectares constitués d'espaces remarquables : présence d'espèces rares ou menacées, de milieux relictuels, de diversité d'écosystèmes ;*
- *les ZNIEFF de type II : ensemble pouvant atteindre quelques dizaines de milliers d'hectares correspondant à de grands ensembles naturels peu modifiés, riches de potentialités biologiques et présentant souvent un intérêt paysager.*

L'inventaire des ZNIEFF a récemment été réactualisé. La cartographie ci-dessous intègre seulement ces données récentes de ZNIEFF dites de « 2ème génération ».

La commune d'Allemagne-en-Provence est couverte par la ZNIEFF de type II du Plateau de Valensole.

▪ ZNIEFF de type II – Plateau de Valensole

Description générale :

Cette ZNIEFF couvre un vaste site constitué par le plateau agricole de Valensole et ses contreforts collinéens. Son substrat géologique est composé sur la majeure partie du site par des formations sédimentaires. Le climat provençal sec et ensoleillé montrant un déficit de précipitations estivales donne lieu à un étage de végétation supra-méditerranéen (altitude comprise entre 200 et 800m). Cette végétation est principalement constituée de boisements clairs de chênes verts et de garrigue à lavande dans les parties de faible altitude. Plus haut se développent des chênaies pubescentes. Sur le plateau agricole on trouve des formations végétales messicoles et rudérales, des zones agricoles alternant avec des landes à genêts cendrés, des bosquets de chênes pubescents et de pins d'Alep, des lambeaux de pelouses sèches.

Richesses patrimoniales :

Deux habitats remarquables sont présents :

- Des formations végétales, des rochers et falaises calcaires présentes ponctuellement ;
- Des prairies mésophiles de fauche, de plaine et de moyenne altitude.

Autres milieux intéressants :

- Un réseau hydrologique de petits ravins boisés préservés qui joue un rôle essentiel de corridor écologique notamment pour l'avifaune ;
- Des écosystèmes agraires riches en plantes messicoles ;
- Des pelouses xérophiles et mésoxérophiles occupant les talus et petits coteaux constituant un habitat pour nombre d'insectes remarquables et pour les populations d'orchidées.

Flore :

- 1 espèce végétale endémique, l'Ophrys de Provence, et une espèce déterminante, la Phléole en panicule, graminée annuelle rare ;
- 79 autres espèces végétales remarquables dont 1 est protégée au plan national : la petite massette, qui colonise les dépôts de vase temporairement immergés ;
- De nombreuses plantes messicoles liées aux cultures peu intensives et de nombreuses plantes liées aux milieux secs de pelouse et rocailles ;
- Des Androsaces de Chaix et des lfs dans les milieux boisés.

Ophrys de Provence



Faune :

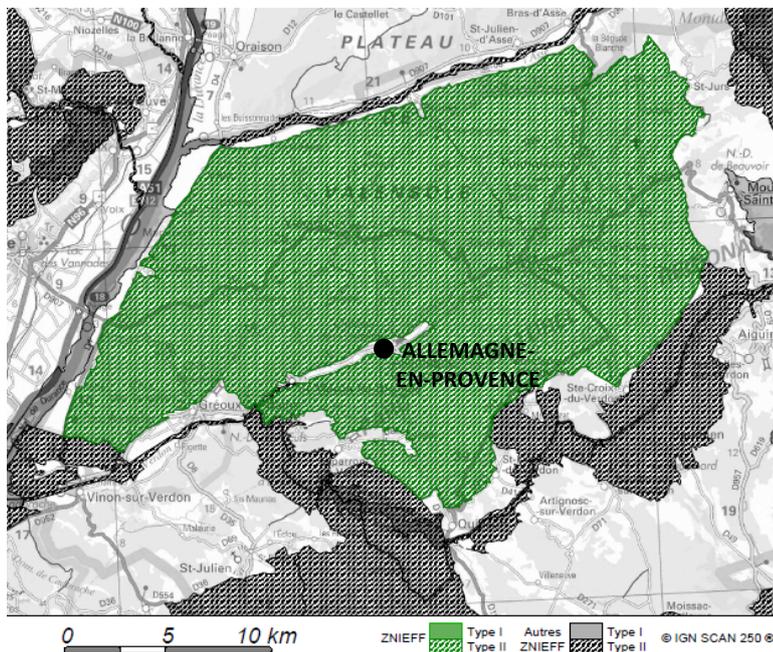
- 43 espèces animales patrimoniales dont 11 déterminantes : nombreuses espèces de chauves-souris, nombreuses espèces d'avifaune à intérêt patrimonial marqué, nombreux invertébrés d'intérêt patrimonial.

Menaces :

L'intensification des pratiques agricoles représente à terme une menace pour les populations d'espèces végétales messicoles et pour les espèces animales associées.

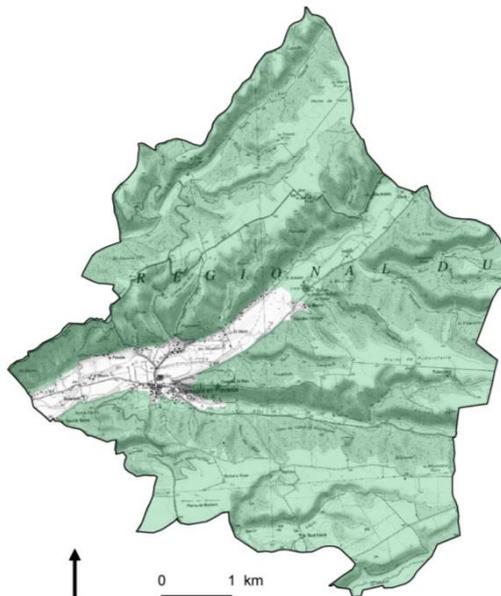
Périmètre de la ZNIEFF II du Plateau de Valensole

Source : DREAL PACA



Surface concernée par la ZNIEFF II sur la commune d'Allemagne-en-Provence

Source : G2C Territoires d'après DREAL PACA



Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) est un inventaire scientifique identifiant les zones connues comme les plus importantes pour la conservation des oiseaux en France. Il est recommandé de prêter une attention particulière à ces zones lors de l'élaboration de projets d'aménagements ou de gestion. C'est, pour partie, sur la base de cet inventaire que sont désignées les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Le territoire d'Allemagne-en-Provence est concerné par la ZICO « Plateau de Valensole », dont la superficie totale est de 22 500 ha. L'inventaire ornithologique date de 1990 et a servi à la désignation de la Zone de Protection Spéciale du même nom présentée précédemment.

Description générale :

- Pelouse xérophyle sur sol calcaire, pseudosteppe : 10%
- Forêt de feuillus : 10%
- Cultures sans arbres : 50%
- Vergers, bosquets, plantations de peupliers ou d'exotiques : 20%
- Haies et bocage : 5%
- Friches, zones rudérales et perturbées : 10%

Richesses patrimoniales :

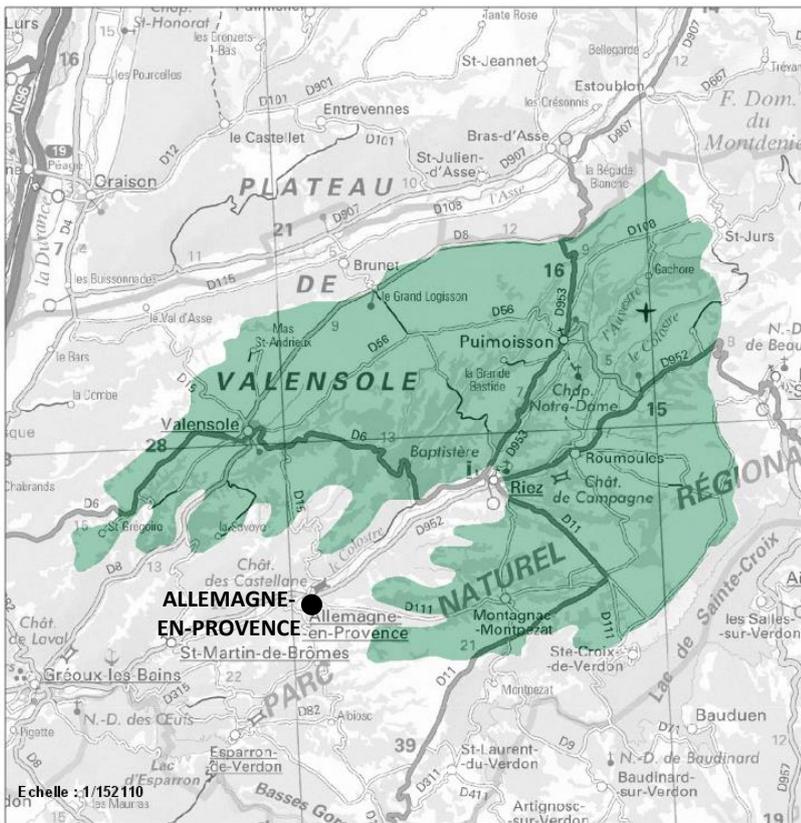
L'intérêt de la zone est d'ordre ornithologique : 30 espèces d'oiseaux ont été recensées en 1990.

Activités humaines :

- Agriculture : 85%
- Chasse sur toute la zone
- Habitat dispersé

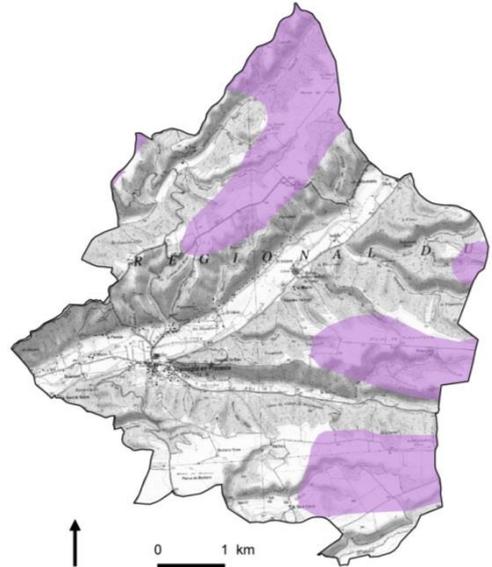
Emprise de la ZICO Plateau de Valensole

Sources : DREAL PACA



Surface concernée par la ZICO sur la commune d'Allemagne-en-Provence

Source : G2C Territoires d'après DREAL PACA



Les Zones Humides (ZH)

Dans le cadre du SAGE du Verdon, un inventaire des zones humides du bassin versant du Verdon a été élaboré entre 2006 et 2007, ce qui a permis d'en identifier 36. L'objectif est la prise en compte de ces milieux dans la gestion globale et l'aménagement du Verdon.

A l'échelle communale, 4 zones humides sont recensées, toutes au cœur de la plaine alluviale du Colostre :

1. La zone humide de **Beauvezet**, d'une surface de 8,86ha ;
2. La zone humide des **Moulières** d'une superficie plus restreinte de 1,26ha.

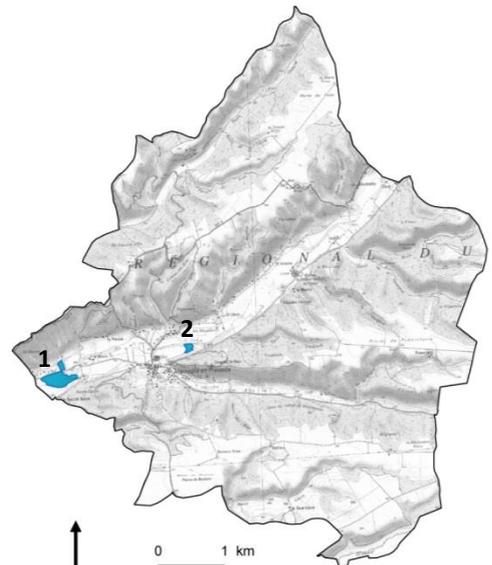
Les deux autres, zones humides de la « **Vélanette** » et du « **Castelet** », sont plus anecdotiques, localisées aux abords des ravins du même nom, à l'Est du territoire.

Ces zones, en plus des cours d'eau, sont favorables à la biodiversité et sont à prendre en compte dans les corridors écologiques pour améliorer leur état de conservation. Elles ont un rôle de régulation de crue et de sécheresse et une fonction d'épuration des eaux.

Rappel SCoT : Les zones humides et le réseau d'irrigation devront être identifiés et protégés.

Zones humides à Allemagne-en-Provence

Source : DOCOB Natura 2000, DIREN PACA



Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Le Département des Alpes-de-Haute-Provence a établi un **atlas des 118 sites à protéger** sur son territoire. Tous sont représentatifs des milieux naturels du territoire : zones forestières, cours d'eau et lacs, tourbières et marais, prairies sèches et zones pastorales, landes... **34 de ces sites ont été jugés prioritaires** en raison de leur richesse écologique et géologique, de leur valeur paysagère, patrimoniale et identitaire, de leur fragilité.

Un **schéma directeur départemental des Espaces Naturels Sensibles** définit la politique et les moyens nécessaires à mobiliser sur ces sites prioritaires, pour les protéger mais aussi permettre l'accueil du public à certains endroits et certaines périodes de l'année.

Sur les **16 sites identifiés** dans ce schéma, 10 ont bénéficié d'**aménagements pour un meilleur accès et un meilleur respect des lieux** : amélioration du stationnement des véhicules, matérialisation de cheminements piétons, mise en place d'une signalétique d'information et de sensibilisation du grand public.

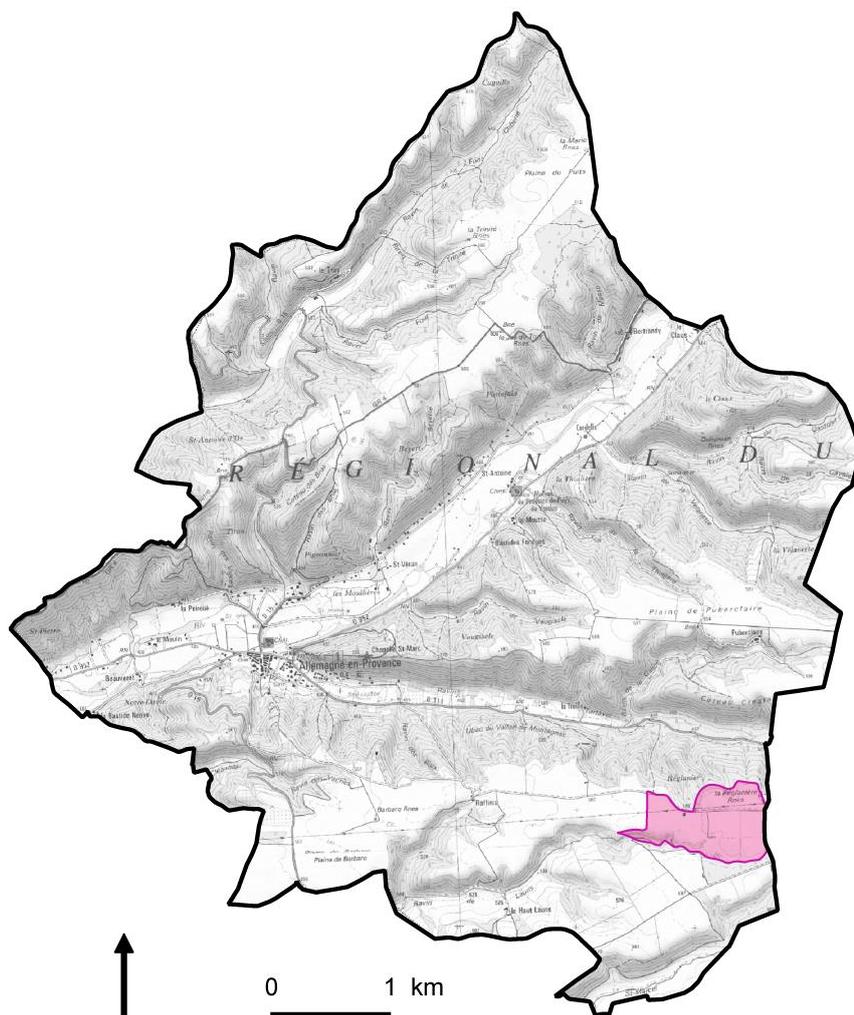
Outarde canepetière



Un Espace Naturel Sensible a été identifié par le Conseil Départemental sur la commune de Montagnac-Montpezat limitrophe d'Allemagne-en-Provence : « **Les Outardes de Montagnac** ». Son périmètre empiète sur le territoire d'Allemagne-en-Provence. Ce site se trouve au Sud-Est du territoire, à la limite communale avec Montagnac, sur le plateau agricole.

Surface concernée par l'Espace Naturel Sensible des Outardes de Montagnac sur la commune d'Allemagne-en-Provence

Source : G2C Territoires d'après PAC Allemagne-en-Provence



Les habitats naturels

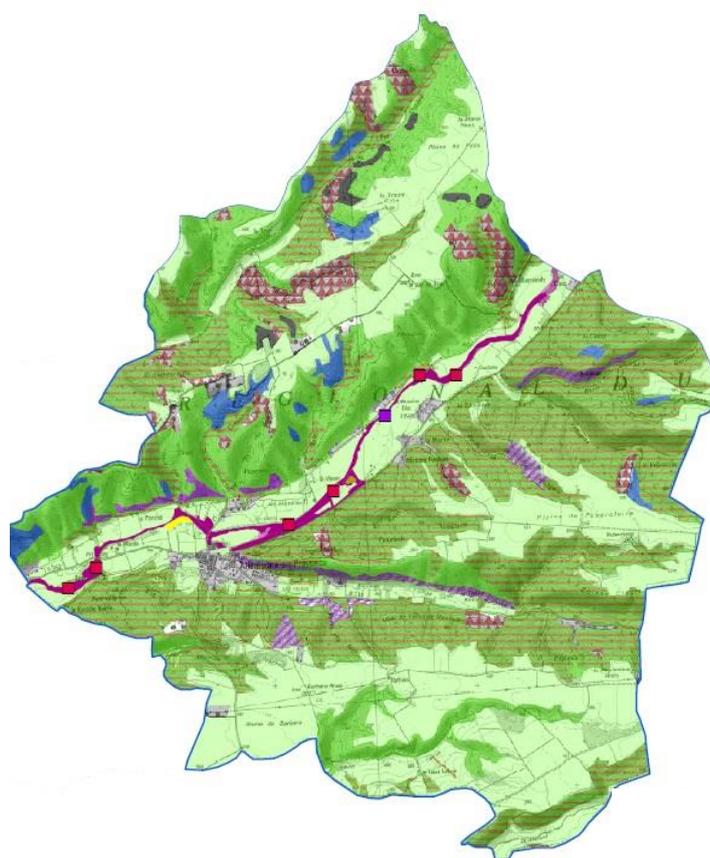
Des habitats variés et d'intérêt communautaire

Le territoire communal est composé de différents habitats naturels dont certains d'intérêt communautaire (IC dans la légende ci-dessous) comme les forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* ou les forêts à galeries à *Salix alba* et *Populus alba*. Ce dernier habitat, par exemple, se développe le long des cours d'eau et se compose de peupleraies noires et blanches et de chênaies-ormaies méditerranéennes. Sa superficie tend fortement à se réduire en raison du défrichement réalisé pour les besoins de l'agriculture, de l'urbanisation qui se développe, de l'endiguement et de la correction des cours d'eau, et enfin de la régulation des débits. Il est d'autant plus important de préserver cet habitat puisque ces forêts possèdent un rôle important dans le fonctionnement et la vie des rivières. En effet, elles favorisent :

- Le maintien et la stabilisation des berges ;
- La production limitée de bois mort ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau (épuration).

Habitats naturels d'Allemagne-en-Provence

Source : DOCOB des sites Natura 2000, ZSC Valensole et ZPS Plateau de Valensole - DREAL PACA



Habitats forestiers

-  Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (IC)
-  Bois de Chêne pubescent eu-méditerranéen (Chênaies mixtes xérophiles à Chêne pubescent et Chêne vert)
-  Reboisements de Pin noir
-  Clairières forestières (en général issues de coupes rases)
-  Plantations de sapins, épicéas, cèdres ou mélèzes européens

Garrigues et fourrés

-  Mosaïques de broussailles à Buis et de chênaies pubescentes

Pelouses

-  Pelouses à Brachypode de Phénicie

Habitats liés à la présence de l'eau

-  Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinion-Holoschoenion (IC)
-  Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (IC)
-  Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos* (IC)
-  Peuplements de grandes laïches
-  Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (IC)
-  Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* (IC)

Cultures et habitats artificialisés

-  Prairies améliorées, cultures, friches ou zones rudérales
-  Vergers (truffières, oliveraies, fruitiers) et plantations d'arbres

Forêt de *Quercus ilex* depuis la RD15

Source : G2C Territoires

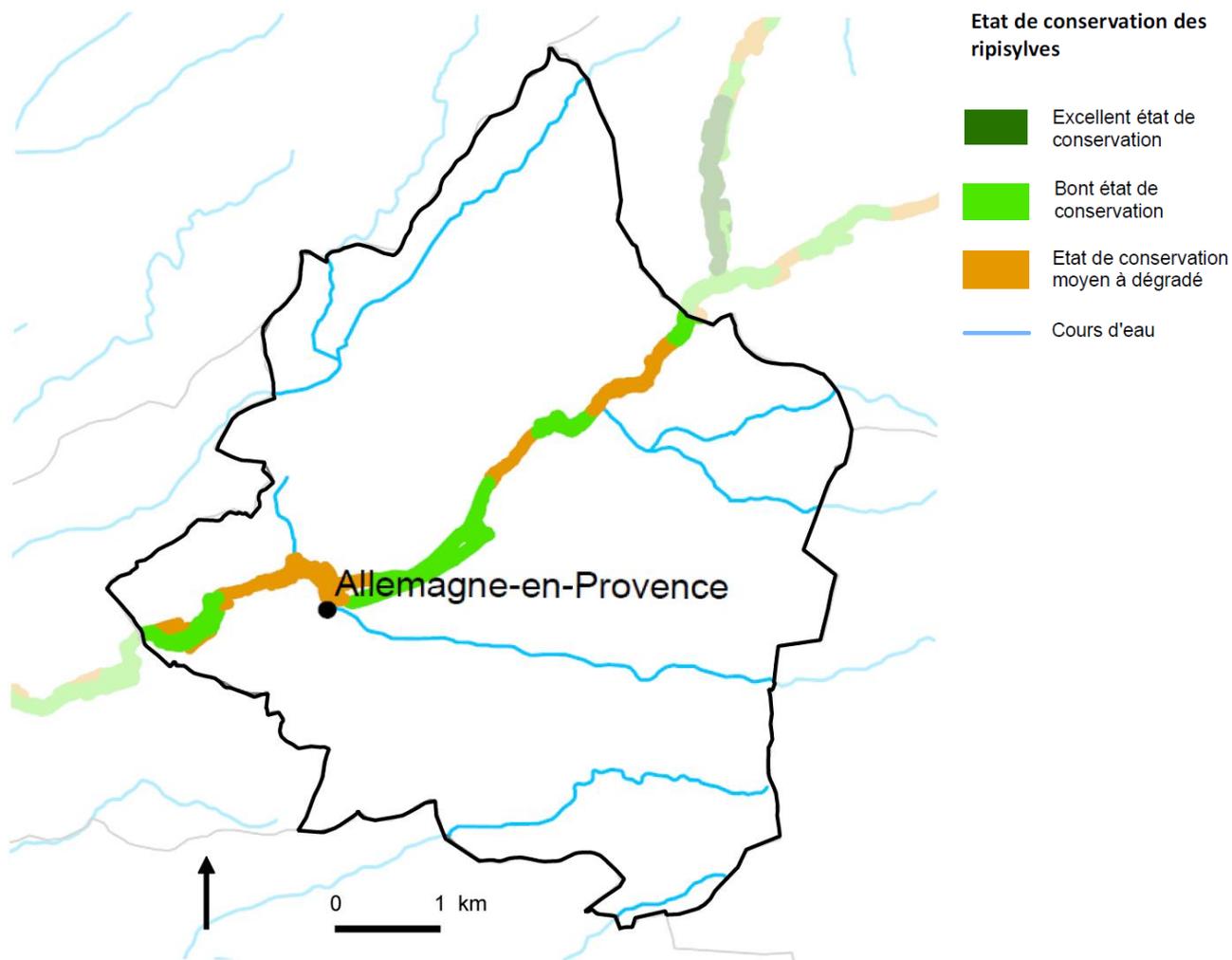


Des ripisylves menacées

La commune d'Allemagne-en-Provence comprend plusieurs ripisylves qui accompagnent ses divers cours d'eau et torrents mais l'une d'entre elles est particulièrement bien marquée et identifiable dans le paysage, celle de la rivière du Colostre. Cette végétation de bord de cours d'eau, support de biodiversité et utile à la stabilité des berges présente sur certains de ses tronçons un état de conservation moyen à dégradé. L'amélioration de cet état est un enjeu important pour maintenir le rôle de ce cordon boisé et préserver sa valeur écologique et paysagère.

Etat de conservation de la ripisylve principale de la commune d'Allemagne-en-Provence

Source : DOCOB des sites Natura 2000, ZSC Valensole et ZPS Plateau de Valensole - DREAL PACA



Ripisylve du Colostre dans un état dégradé en aval du village

Source : G2C Territoires



La trame Verte et Bleue

La commune d'Allemagne-en-Provence est concernée par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) PACA, approuvé en novembre 2014.

Le SRCE est l'outil d'aménagement à échelle régionale pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. Le contenu de ce document répond aux exigences réglementaires du Code de l'Environnement.

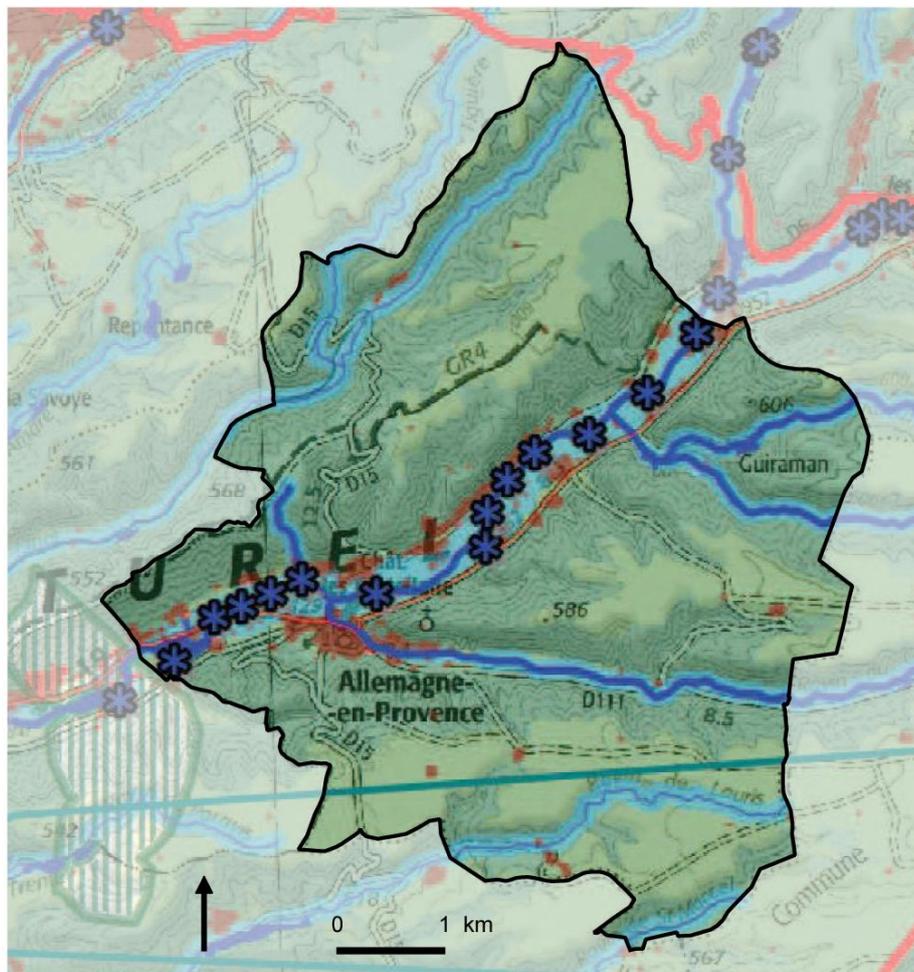
Le plan d'action stratégique du SRCE se compose de 4 grandes orientations stratégiques avec 19 actions et de 5 orientations stratégiques territorialisées.

Concernant la commune d'Allemagne-en-Provence, l'ensemble de son territoire est inclus dans une zone qualifiée de réservoir de biodiversité. Ainsi, tout espace non classé en trame bleue ou en zone urbaine est considéré comme trame verte à l'échelle du SRCE, espaces agricoles compris.

Le réseau hydrographique développé de la commune et l'espace de fonctionnalité des principaux cours d'eau (le Colostre en particulier mais aussi le Tartavel, les ravins de Vignes, de la Vélanette et du Castelet lorsqu'ils sont en eau) sont également supports de continuités écologiques aquatiques, éléments essentiels de la trame bleue.

Zoom sur les éléments de la Trame Verte et Bleue régionale à Allemagne-en-Provence

Source : SRCE PACA 2014



Eléments de la Trame Verte et Bleue régionale

Trame verte	Relais écologique, espaces de conciliation ou d'interface	Trame bleue
<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Corridor 	<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité en zones urbaines Corridor en zones urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité
Occupation du sol <ul style="list-style-type: none"> Espace naturel Espace agricole Espace artificialisé Domaine skiable 	<ul style="list-style-type: none"> Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau Cours d'eau Espace de fonctionnalité des cours d'eau 	Réseau routier <ul style="list-style-type: none"> Type autoroutier Liaison principale Liaison régionale Bretelle
		Lignes électriques à haute tension <ul style="list-style-type: none"> Tension supérieure à 150Kv Tension inférieure à 150Kv

Des obstacles d'origine anthropique viennent perturber ces continuités écologiques. C'est notamment le cas des principaux axes routiers comme la RD952 qui tranche l'espace naturel en deux parties Nord-Ouest et Sud-Est. L'espace urbain artificialisé et continu constitue aussi une barrière pour le passage de la faune terrestre. Toutefois, cette notion est à nuancer car la place du végétal est importante sur le territoire communal au sein des tissus urbanisés (arbres remarquables, haies, jardins...). Cela participe à une certaine perméabilité de l'enveloppe bâtie.

Jardins en centre-village, des espaces supports de biodiversité en zone urbaine

Source : G2C Territoires



Les continuités aquatiques sont elles aussi mises à l'épreuve, essentiellement sur la rivière du Colostre, par des seuils qui gênent l'écoulement de l'eau et par conséquent le déplacement des poissons et batraciens qui y vivent.

Les 3 grandes orientations stratégiques concernant la commune sont :

- Agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisation et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques ;
- Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques ;
- Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture.

La biodiversité subit la pression de différents éléments tels que le développement des réseaux de transports, le transport d'énergie, les canaux et canalisations, le développement du bâti, de la tâche urbaine et la croissance de la démographie, c'est pourquoi des objectifs sont définis pour la préserver.

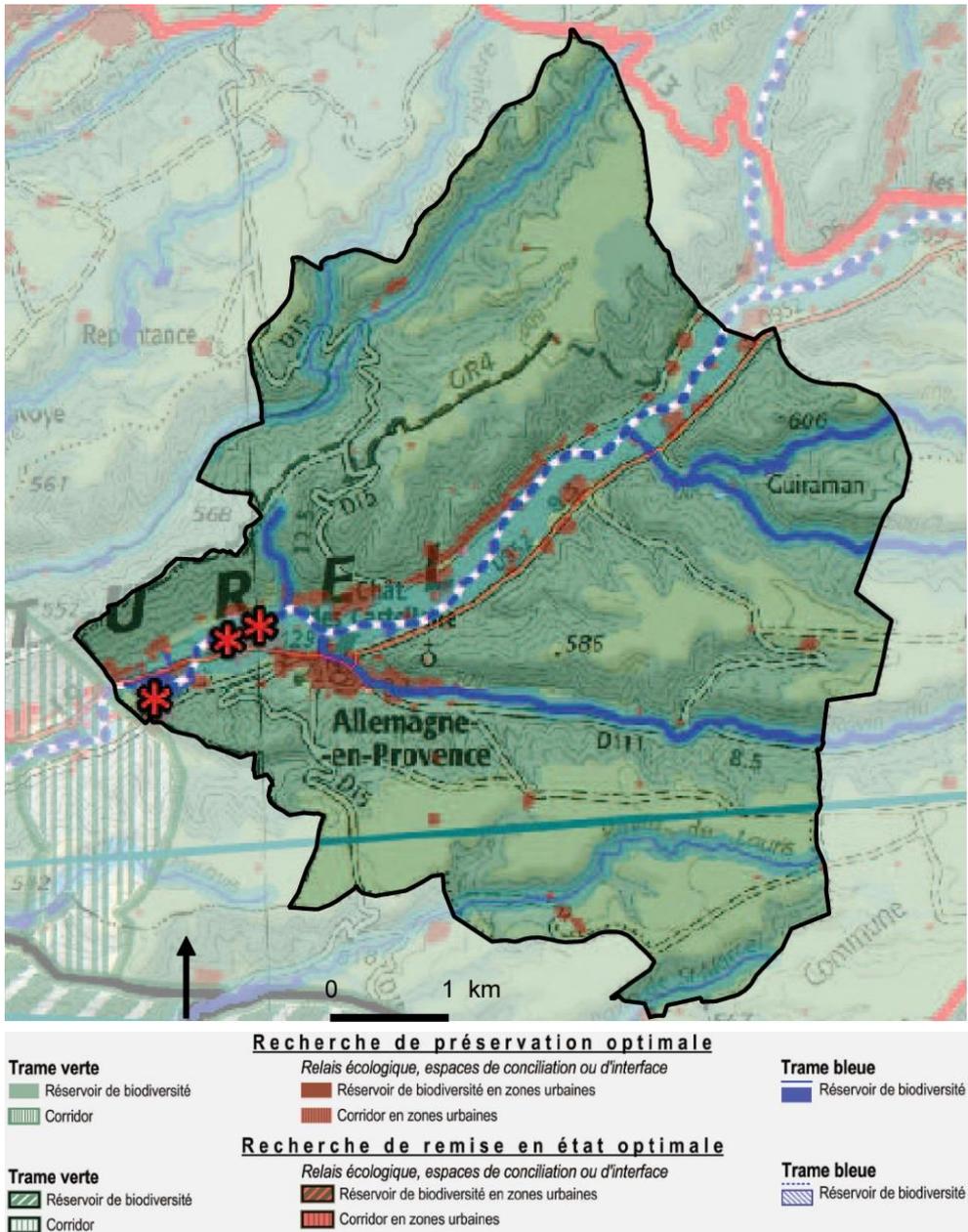
La commune est comprise dans un réservoir de biodiversité qu'il s'agira de préserver. Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et les habitats naturels peuvent y assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

L'enveloppe urbaine, située au cœur de zones agricoles et naturelles, est identifiée comme réservoir de biodiversité en zone urbaine. Ces réservoirs en zones urbaines représentent donc des espaces de conciliation entre ville et nature ou encore des zones d'interface. La prise en compte de ces réservoirs en zones urbaines n'a pas la même portée que pour les réservoirs de biodiversité situés dans des milieux ruraux, naturels ou forestiers. Cette prise en compte peut s'exprimer au travers de projets d'aménagements qui intègrent des éléments de nature très divers comme des espaces végétalisés ou des alignements d'arbres...

Concernant **la trame bleue**, il est question d'une remise en état optimale pour les réservoirs de biodiversité, notamment pour le Colostre. L'état fonctionnel des cours d'eau a été évalué, grâce à différents facteurs tels que la présence d'obstacles à l'écoulement, la qualité écologique et chimique des éléments constituant la trame bleue, etc. Ainsi, pour le Colostre, l'état fonctionnel a été catégorisé de mauvais et dégradé. Pour y remédier, le PNR du Verdon a engagé un projet de réaménagement du cours d'eau et de ses abords.

Zoom sur les objectifs assignés à la Trame Verte et Bleue régionale à Allemagne-en-Provence

Source : extrait SRCE PACA 2014



Vue sur la plaine du Colostre et le village depuis la RD15 en direction de Valensole : Trame verte importante sur le territoire communal

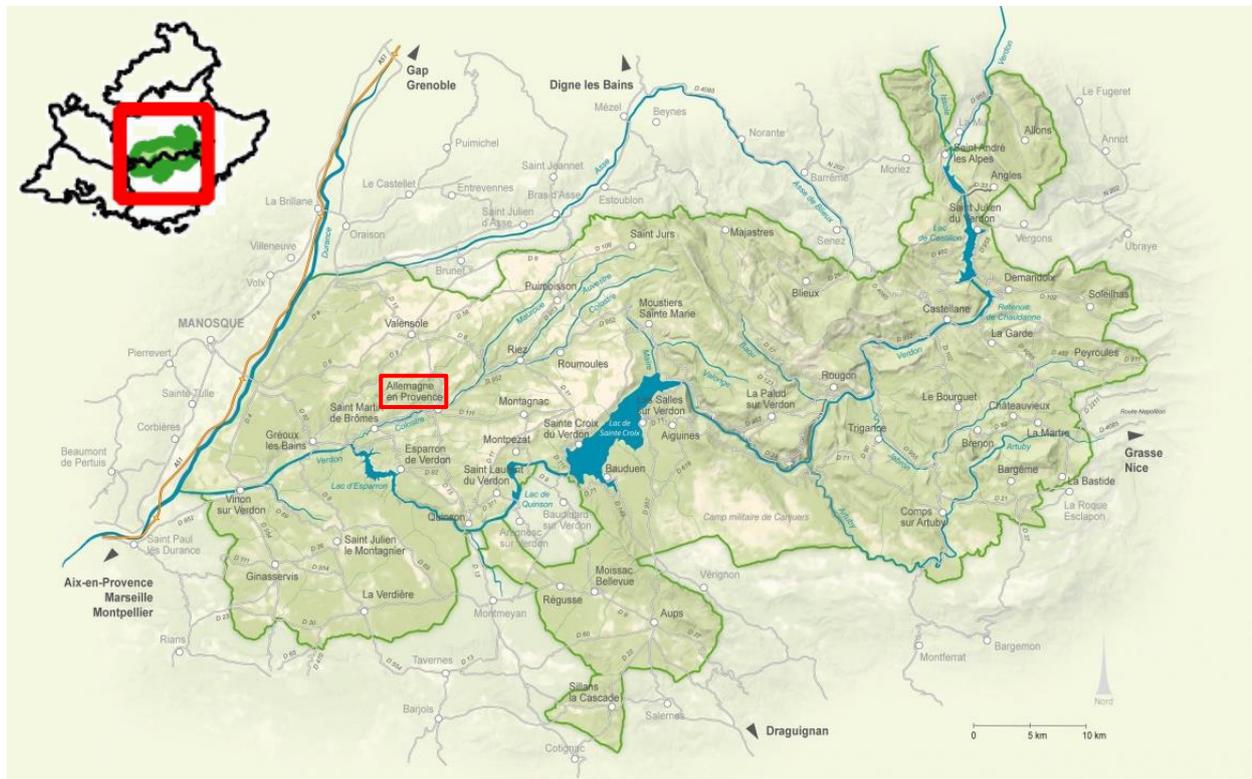
Sources : G2C Territoires



Un outil de gestion : le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV)

La commune d'Allemagne-en-Provence adhère au Parc Naturel Régional du Verdon, dont la charte fondatrice a été approuvée en 1997 puis renouvelée pour la période 2008-2020. Le PNR du Verdon regroupe 46 communes partagées entre les Alpes de Haute Provence et le Var représentant une superficie de 188 000 ha environ et une population de 22 000 habitants. Le Parc possède des paysages et un patrimoine naturel remarquables que la charte vise à protéger et mettre en valeur.

Localisation d'Allemagne-en-Provence dans le Périmètre du PNR du Verdon



Sources : Site internet du PNR du Verdon

La Charte du PNR s'articule autour de quatre axes prioritaires :

Axe A : Pour une transmission des patrimoines

Axe B : Pour que l'Homme soit le cœur du projet

Axe C : Pour une valorisation durable des ressources

Axe D : Pour l'expérimentation de relations nouvelles entre territoire

Dans certains de ces axes (notamment le A et le C, le patrimoine naturel fait l'objet d'orientations plus précises et de mesures comme par exemple :

Axe A - Orientation 1 : Mettre en place une stratégie de protection et de gestion du patrimoine naturel

Mesures : *Améliorer la connaissance du patrimoine naturel*
Protéger et gérer les sites naturels remarquables
Accompagner la gestion de la faune sauvage remarquable
Organiser le partage des connaissances

Orientation 2 : Assurer une gestion intégrée de la ressource en eau

Mesures : *Rechercher un fonctionnement hydraulique et écologique satisfaisant*
Reconquérir et préserver les milieux naturels fragiles inféodés à l'eau
Aller vers une gestion solidaire de la ressource
Assurer une qualité des cours d'eau permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques

Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec la préservation des milieux et le respect des autres usages

Axe C - Orientation 1 : Contribuer au développement d'une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable

Mesure : *Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du paysage*

Orientation 2 : Promouvoir une gestion multifonctionnelle des espaces forestiers

Mesures : *Connaître le patrimoine forestier pour une gestion durable
Intégrer le patrimoine naturel et paysager dans la gestion forestière
Sensibiliser le public à la forêt et à sa gestion*

Orientation 3 : Mettre en œuvre une politique de développement touristique durable

Mesure : *Préserver et protéger l'environnement et les ressources patrimoniales associées au tourisme*

Des fiches récapitulatives déclinent les dispositions, prescriptions et actions à mener en précisant les entités du parc concernées, les partenaires à associer et les indicateurs de suivi. Le PNR du Verdon, grâce à sa charte, constitue donc pour la commune d'Allemagne-en-Provence un outil de gestion efficace de son patrimoine naturel et de sa richesse écologique.

- Pour Allemagne-en-Provence, les orientations sont :

Le long de la vallée du Colostre, préserver les principes les principaux espaces ouverts et les structures agraires particulières :

- Maintenir la diversité des formes végétales et des parcellaires, veiller à leur entretien, maîtriser les risques de fermeture et de mitage

Dans les espaces cultivés et espaces de parcours identifiés :

- Préserver et reconquérir les espaces agricoles et participer au renouvellement des exploitations agricoles,
- Favoriser des pratiques agricoles respectueuses des hommes, de l'environnement et des paysages

Zones d'intérêt écologique majeur n° 1 et 2 (vastes secteurs d'intérêt écologique de niveau régional ou supérieur) :

- Préservation, gestion et valorisation par des mesures incitatives et contractuelles

Maintien des haies/corridors boisés en plusieurs points

Espaces forestiers d'intérêt économique, écologique et paysager

- Dynamisation d'une économie forestière et d'une exploitation rationnelle, promotion d'une gestion forestière respectueuse des dimensions paysagères et patrimoniales

Structures végétales liées à l'eau (ripisylve, forêt alluviales)

- Préservation des structures végétales liées à l'eau de tout aménagement ou extraction

Monument, repère bâti intéressant ou remarquable constitué par le village d'Allemagne à valoriser

- Protection des caractéristiques de ces éléments bâtis, restauration et mise en valeur par des techniques adaptées

Prendre en compte la découverte des paysages depuis l'itinéraire routier majeur à l'échelle du Parc que constitue la RD952 (entrée, traversée, découverte) dans la gestion de l'espace.

- Veiller à la qualité des aménagements routiers et de leurs abords, préserver les vues significatives et la qualité (paysagère, urbaine, architecturale) des espaces perçus depuis ces itinéraires

Sur le plateau, préserver les espaces de découverte du grand paysage :

- Maintenir ces espaces, relais majeurs de découverte du grand paysage, ouverts et exempts d'aménagements de superstructures

Etudier la recomposition des espaces de bâtis diffus sur la vallée du Colostre au travers de programmes d'aménagement :

- Contrôler la dispersion du bâti et réfléchir sur le devenir et la recomposition de ces espaces à long terme dans le cadre des orientations d'aménagement volontaires

Promouvoir la qualité architecturale, paysagère et l'économie d'espace dans la gestion des extensions urbaines :

- Maîtriser les extensions urbaines dans un souci de gestion économe de l'espace en tant que ressource pour l'avenir, de recherche de qualité et d'identité, de construction de limites nettes aux tissus bâtis périphériques des communes.

Deux zones d'intérêt écologique majeur sont identifiées dans la limite communale :

- **Durance, Asse, Verdon et Colostre**

La zone, caractérisée par son complexe de forêts riveraines, de milieux marécageux et de roselières, comprend le lit majeur et sa ripisylve des rivières la Durance, l'Asse, le Verdon et le Colostre sur les portions suivantes :

Verdon : sur un linéaire d'environ 10 km de long, depuis l'embouchure dans la Durance sur la commune de Vinon sur Verdon jusqu'au barrage de Gréoux-les-Bains. Dans sa largeur, elle intègre les bandes rivulaires présentes de part et d'autres du lit majeur. Durance,

Asse : partie du lit majeur et sa ripisylve inclus dans le territoire du Parc, de la limite communale de Brunet sur l'Asse dans sa partie amont à la confluence du Verdon dans sa partie aval (incluant la ripisylve du site d'intérêt écologique majeur de " l'Aérodrome de Vinon ").

Colostre : depuis sa confluence aval dans le Verdon jusqu'à la limite communale Est de Saint-Martin de Brôme (à hauteur de la Bastide Neuve).

→ Occupation par le Castor,

→ Zone très intéressante pour son complexe de ripisylve, roselières, mares.

- **Plateau de Valensole**

La zone, calée sur le périmètre de la ZICO PAC 12 " Plateau de Valensole " (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux), est limitée au Nord et à l'Ouest par les vallées de l'Asse et de la Durance, atteint au Sud le Bas Verdon et jouxte à l'Est l'unité paysagère du lac de Sainte-Croix.

Cet ensemble de belle taille, seul espace ouvert de cette importance sur le territoire du Parc, est voué à la culture de céréales, du lavandin ainsi que de vergers. Emblématique du territoire du Parc sur le plan paysager, pôle agricole important, le plateau de Valensole abrite une diversité, en particulier faunistique, très riche. De même, le micro-relief (vallons), la juxtaposition de zones arides et de suintements plus ou moins permanents (hétérogénéité du substrat géologique) induit une diversité de la végétation et des mosaïques d'habitats sur des surfaces restreintes.

→ Avifaune très riche,

→ Secteur abritant la dernière population d'Outarde canepetière du Département des Alpes de Haute-Provence,

→ Secteur majeur pour la protection du Petit Rhinolophe.

Patrimoine écologique – Synthèse

► ATOUS

- Un territoire communal identifié comme réservoir de biodiversité à l'échelle régionale (SRCE PACA).
- Une biodiversité riche identifiée, recensée et protégée par des périmètres à statut (sites Natura 2000, ZNIEFF, zones humides...).
- De vastes espaces naturels constitués d'habitats diversifiés et reconnus d'intérêt communautaire.

► CONTRAINTES

- Des obstacles tels que les principales liaisons routières faisant rupture entre les différents espaces naturels réservoirs de biodiversité.
- Une continuité aquatique perturbée par des seuils sur le Colostre.
- Une ripisylve dans un état partiellement dégradé.

ENJEUX

- Limiter l'étalement urbain et le mitage afin de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers.
Préserver la biodiversité liée aux milieux naturels (habitats déterminants pour les espèces-cibles et les continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue).
- Préserver les ripisylves (en particulier celle du Colostre) et protéger les zones humides.
- Effacer les ouvrages hydrauliques inutilisés ou mettre en place des systèmes permettant d'assurer la continuité écologique des cours d'eau (passes à poissons).
- Structurer et accompagner le développement des usages récréatifs de la nature en sensibilisant les usagers.

Patrimoine paysager

La commune d'Allemagne-en-Provence possède une grande richesse en termes de paysage et d'environnement naturel. Appartenant au plateau de Valensole, les massifs boisés sillonnés par les torrents prédominent sur la commune. Les espaces agricoles sont réduits aux plaines alluviales et aux espaces de plateau. Ce paysage constitue un décor de qualité pour l'urbanisation qui s'est développée en chapelet le long du cours d'eau du Colostre. Le village pittoresque, construit contre le versant, à la confluence des vallées du Colostre et du Tartavel, présente un patrimoine bâti remarquable et caractéristique de la région.

Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence

Contexte paysager

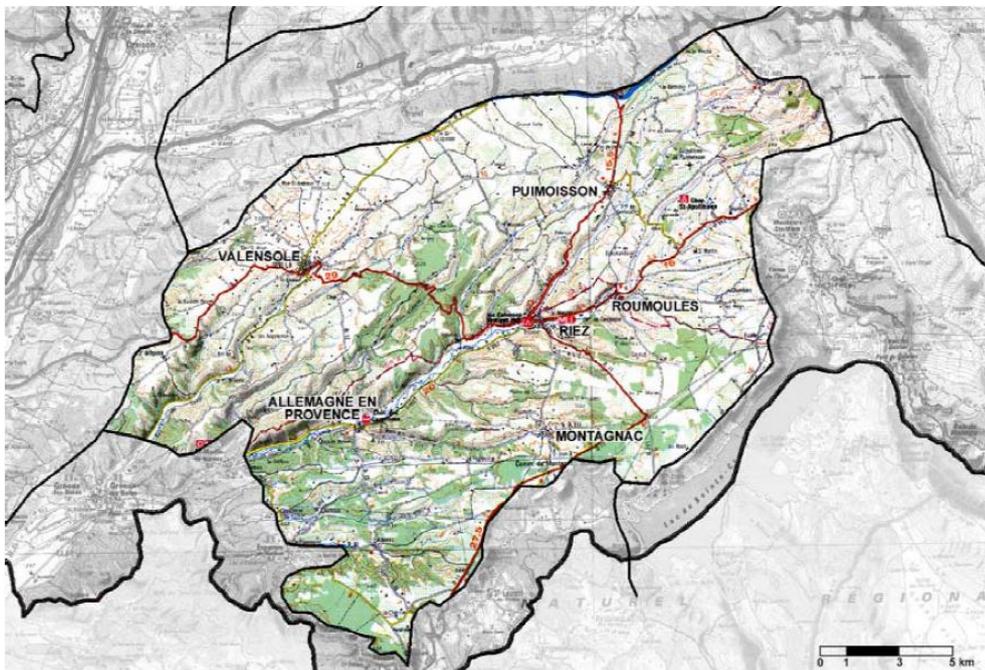
La commune d'Allemagne-en-Provence est identifiée par l'atlas des paysages du département des Alpes de Haute-Provence comme appartenant à l'**unité paysagère du Plateau de Valensole**.

Une unité paysagère est une portion d'espace homogène et cohérente tant sur les plans physiologiques, biophysiques et socioéconomiques. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser.

Territoire largement ouvert, le Plateau de Valensole est délimité, au nord par l'Asse, au sud par le Verdon, à l'ouest par la Durance et se termine à l'est sur les contreforts du massif du Montdenier, à la hauteur du village de Saint-Jurs. Le plateau s'élève à environ 550 mètres.

Carte de l'unité paysagère du « Plateau de Valensole » à laquelle appartient Allemagne-en-Provence

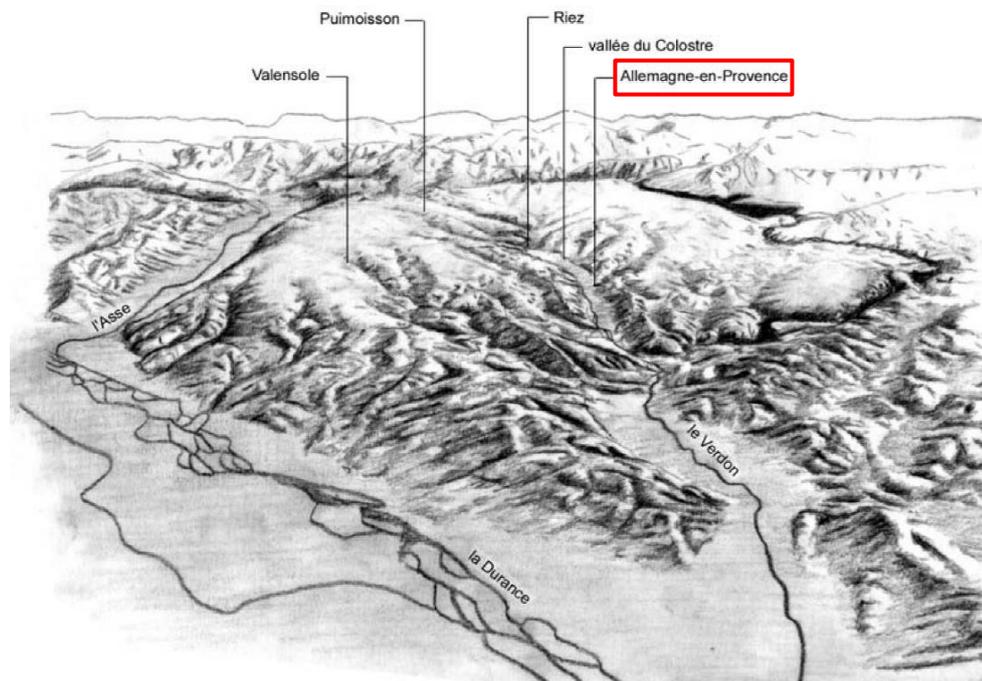
Source : Atlas des Paysages des Alpes de Haute-Provence - DREAL PACA



Le plateau a l'aspect d'un vaste plan tabulaire incliné nord-est/sud-ouest cisailé par une série de vallons qui convergent vers la vallée du Colostre qui entaille plus profondément le territoire. La commune d'Allemagne-en-Provence est traversée par cette vallée dont le caractère plus boisé et plus frais apporte un sentiment plus intimiste.

Mise en relief du « Plateau de Valensole » et localisation d'Allemagne-en-Provence au cœur de la vallée du Colostre

Source : Atlas des Paysages des Alpes de Haute-Provence - DREAL PACA



Le plateau de Valensole se caractérise par une forte représentation des espaces cultivés et des formations boisées lâches et denses, largement influencées par le climat de type méditerranéen.

Paysages du plateau de Valensole

Source : Atlas des Paysages des Alpes de Haute-Provence - DREAL PACA

Sur les parties hautes du plateau règne les grandes étendues de cultures, du lavandin et des céréales. On y cultive aussi vergers (pommiers et amandiers) et chênes truffiers. Quelques amandiers, restes d'anciens vergers et arbres isolés ponctuent et animent ces vastes étendues planes de cultures.



Les formations boisées, les garrigues et les boisements lâches et morcelés occupent les rebords du plateau ainsi que les versants de nombreux vallons.



Au creux des petites vallées, l'agriculture, dominée par la culture de céréales, de fourrages et les pâturages, se caractérise par un petit parcellaire contenu entre les versants boisés et les ripisylves épaisses qui cloisonnent l'espace. Sur les versants ensoleillés, à proximité des villages, des plantations d'oliviers sont encore cultivées.

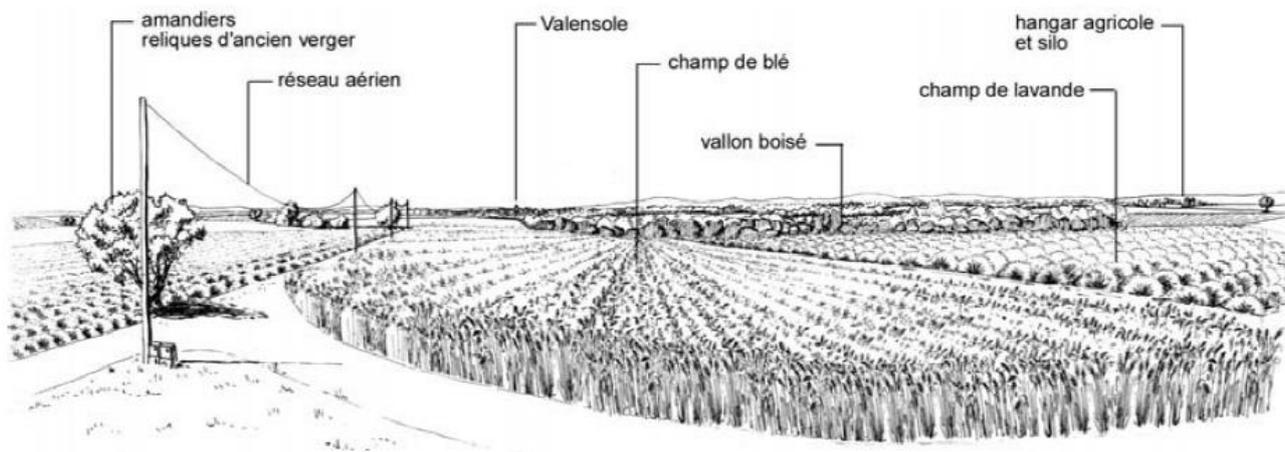


Sur le plateau, le paysage est caractérisé par :

- Une faible occupation bâtie,
- Des hangars agricoles et silos isolés,
- Des réseaux aériens nombreux et très visibles,
- Une culture intensive du blé et de la lavande
- De nombreuses truffières,
- Des arbres isolés (amandiers), reliques d'anciens vergers,
- Des boisements morcelés.

Croquis illustrant la typologie du paysage sur le plateau de Valensole

Source : Atlas des Paysages des Alpes de Haute-Provence - DREAL PACA

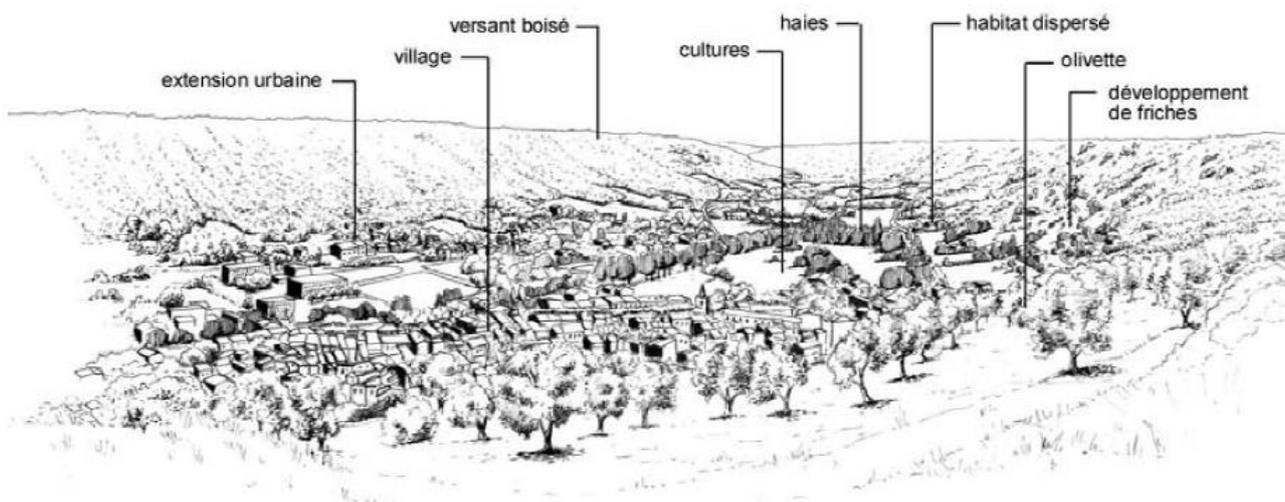


Dans les vallons, les éléments constitutifs du paysage sont :

- Une forte extension urbaine,
- Un habitat dispersé,
- Des villages anciens installés sur les versants ensoleillés,
- Des extensions pavillonnaires aux alentours des villages,
- Une mosaïque de cultures,
- Un cloisonnement des haies et des ripisylves,
- Des versants boisés,
- Des vergers et olivettes sur les coteaux proches des villages.

Croquis illustrant la typologie du paysage dans les vallons qui sillonnent le plateau de Valensole

Source : Atlas des Paysages des Alpes de Haute-Provence - DREAL PACA

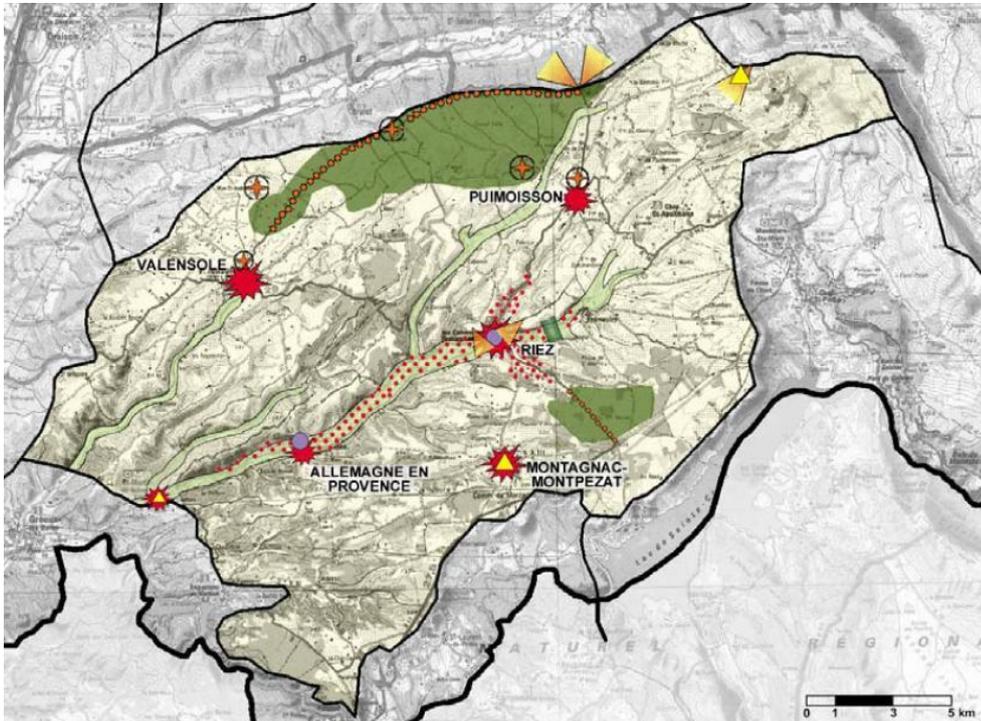


Enjeux paysagers soulevés

Au regard de l'analyse du territoire du plateau de Valensole, la DREAL PACA a identifié différents enjeux propre au paysage de l'unité paysagère. Les deux prioritaires sont de maintenir la qualité des paysages ouverts et d'assurer la pertinence paysagère des extensions urbaines.

Enjeux sur le territoire d'Allemagne-en-Provence identifiés par l'Atlas des Paysages des Alpes de Haute-Provence

Source : Atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence - DREAL PACA



PAYSAGE URBAIN	
	<p>GERER ET ASSURER LA PERTINENCE PAYSAGERE DES EXTENSIONS URBAINES (topographie, matériaux, volumes, couleurs...) Freiner l'étalement urbain Préférer une densification à un développement dispersé Améliorer et requalifier les entrées de villes et villages</p>
	<p>CONTROLLER LA DISPERSION ET LA QUALITE DU BATI Freiner l'implantation diffuse dans les espaces agricoles Améliorer l'intégration et la qualité du bâti isolé existant Promouvoir les savoir-faire architecturaux</p>
	<p>MAINTENIR DES COUPURES D'URBANISATION AFIN DE PRESERVER DES RESPIRATIONS ENTRE LES ZONES URBAINES Freiner l'implantation diffuse dans les espaces agricoles Proscrire toute nouvelle implantation pour conserver des espaces de respiration et l'identité des villages</p>
	<p>PRESERVER ET SOULIGNER LES SILHOUETTES DES VILLAGES Affirmer une limite nette d'urbanisation Conserver des espaces de respiration autour des villages</p>
	<p>CONTROLLER L'IMPLANTATION ET LA QUALITE DES BATIMENTS AGRICOLES Identifier et répertorier les sites à problèmes Améliorer l'intégration et la qualité des bâtiments agricoles existants Contrôler l'implantation et la qualité des nouveaux bâtiments</p>
AGRICULTURE ET GRAND PAYSAGE	
	<p>PRESERVER ET VALORISER LES TERROIRS PRESENTANT UNE QUALITE PAYSAGERE NOTABLE Inventorier, préserver et faciliter la protection des arbres isolés qui participent à la qualité des terroirs Maintenir la diversité des cultures Limiter l'implantation de l'habitat diffus Entretien des haies et boisements morcelés Limiter l'implantation des truffières qui tendent parfois à resserrer les horizons Sensibiliser les propriétaires, les communes</p>
	<p>MAITRISER LA FERMETURE DES PAYSAGES DANS LES VALLONS Maintenir l'activité agricole Entretien des haies et ripisylves Limiter l'implantation de l'habitat diffus Maintenir et valoriser les truffières existantes Gérer l'implantation de nouvelles truffières</p>

PAYSAGES REMARQUABLES	
	<p>PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA PERCEPTION DES PAYSAGES REMARQUABLES Mettre en valeur les sites remarquables et leur perception Faciliter la protection et la gestion de ces sites Mesurer l'impact des aménagements dans un environnement remarquable Développer le conseil en architecture et le contrôle des rénovations des villages remarquables Gérer les flux touristiques</p>
SITES DE PERCEPTION	
	<p>PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PERSPECTIVES VISUELLES Entretien des abords des points de vue Aménager des aires d'arrêt en portant attention à l'impact qu'ils peuvent générer (Poteau de Telle)</p>
INFRASTRUCTURES	
	<p>AXE TRAVERSANT UN SITE SENSIBLE Réaliser un inventaire des secteurs sensibles Mise en place d'études paysagères pour toutes nouvelles interventions Préserver le caractère discret de la route dans un paysage remarquable</p>
	<p>RÉDUIRE L'IMPACT DES RESEAUX AERIENS QUI DÉVALORISENT LE PAYSAGE Réaliser un inventaire des secteurs sensibles Mise en place d'études paysagères pour toutes nouvelles interventions Promouvoir l'enfouissement des réseaux aériens</p>

Les enjeux mis en exergue pour la commune d'Allemagne-en-Provence sont les suivants :

Thématique du paysage urbain :

- ▶ Gérer et assurer la pertinence paysagère des extensions urbaines (topographie, matériaux, volumes, couleurs...)
 - *Freiner l'étalement urbain*
 - *Préférer une densification à un développement dispersé*
 - *Améliorer et requalifier les entrées de villes et villages*
- ▶ Contrôler la dispersion et la qualité du bâti
 - *Freiner l'implantation diffuse dans les espaces agricoles*
 - *Améliorer l'intégration et la qualité du bâti isolé existant*
 - *Promouvoir les savoir-faire architecturaux*

Thématique des paysages remarquables :

- ▶ Préserver la qualité et la perception des paysages remarquables : le château d'Allemagne-en-Provence en fait partie
 - *Mettre en valeur les sites remarquables et leur perception*
 - *Faciliter la protection et la gestion de ces sites*
 - *Mesurer l'impact des aménagements dans un environnement remarquable*
 - *Développer le conseil en architecture et le contrôle des rénovations des villages remarquables*
 - *Gérer les flux touristiques*

Thématique de l'agriculture et du grand paysage :

- ▶ Maitriser la fermeture des paysages dans les vallons
 - *Maintenir l'activité agricole*
 - *Entretenir les haies et ripisylves*
 - *Limiter l'implantation de l'habitat diffus*
 - *Maintenir et valoriser les truffières existantes*
 - *Gérer l'implantation de nouvelles truffières*

Thématique des infrastructures :

- ▶ Réduire l'impact des réseaux aériens qui dévalorisent le paysage
 - *Réaliser un inventaire des secteurs sensibles*
 - *Mise en place d'études paysagères pour toutes nouvelles interventions*
 - *Promouvoir l'enfouissement des réseaux aériens*

Des enjeux paysagers forts identifiés par les documents supra-communaux

Plusieurs documents supra-communaux édictent des dispositions et objectifs en faveur de la préservation et de la mise en valeur du paysage de la commune : **la Charte établie par le Parc Naturel Régional (PNR) du Verdon et les orientations du SCoT de la région de Manosque.**

La diversité des paysages naturels, agraires et bâtis du Verdon et leur qualité constituent un des principaux enjeux de protection du Parc Naturel Régional du Verdon. Devant le constat d'une appropriation encore insuffisante des enjeux paysagers, la charte du Parc se donne pour première ambition de faire prendre conscience localement de la valeur culturelle des paysages du Verdon, afin de motiver l'adoption des mesures volontaristes nécessaires à une gestion maîtrisée. Ce document a pour objectif de renforcer les actions de protection, de gestion, et d'aménagement des paysages qu'il traduit sous différentes orientations et mesures :

Axe A - Orientation 3 : Préserver l'identité des paysages

Mesures : *Connaître la richesse culturelle des paysages*

Révéler la richesse culturelle des paysages

Miser sur l'exemplarité des espaces et des équipements publics

Axe C - Orientation 1 : Contribuer au développement d'une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable

Mesure : *Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du paysage*

Dans son document d'orientation et d'objectifs et plus particulièrement son volet paysage, **le SCoT de la DLVA** vient appuyer et compléter les objectifs de la charte du PNR du Verdon autour des objectifs de préservation et de valorisation des espaces respectivement naturels et agricoles et des paysages. Les prescriptions suivantes sont notamment mises en avant par le SCoT pour l'élaboration des PLU :

► **Prescriptions relatives à la préservation des paysages**

- Préserver les coupures d'urbanisation entre les tissus urbanisés, préserver dans le développement urbain les points de découverte du paysage et les grands ensembles paysagers ouverts exempts de toute superstructure,
- Préserver les structures végétales des paysages ruraux ainsi que le petit patrimoine rural caractéristique à protéger,
- Renforcer de la qualité architecturale, paysagère et environnementale des zones d'activités économiques : revalorisation aménagement des abords, encourager les toitures végétalisées,
- Revaloriser le paysage des périphéries urbaines,
- Favoriser la reconstitution des lisières agro-urbaines aux limites des villes et villages,
- Préserver les routes-paysages de l'urbanisation linéaire, tels que les itinéraires routiers majeurs identifiés au plan du parc du PNR du Verdon, en s'appuyant sur les couloirs de vue de la charte du PNR du Lubéron. Il convient de rendre inconstructibles les abords immédiats des voies sauf pour l'activité agricole, sous conditions ; l'accessibilité vers les portes d'entrée du PNR du Verdon en direction des grands sites du Grand Canyon et du Lac de Sainte-Croix devra faire l'objet à ce titre d'une grande attention,
- Créer et mettre en valeur les espaces publics des bourgs et villages tout en préservant leur image rurale,

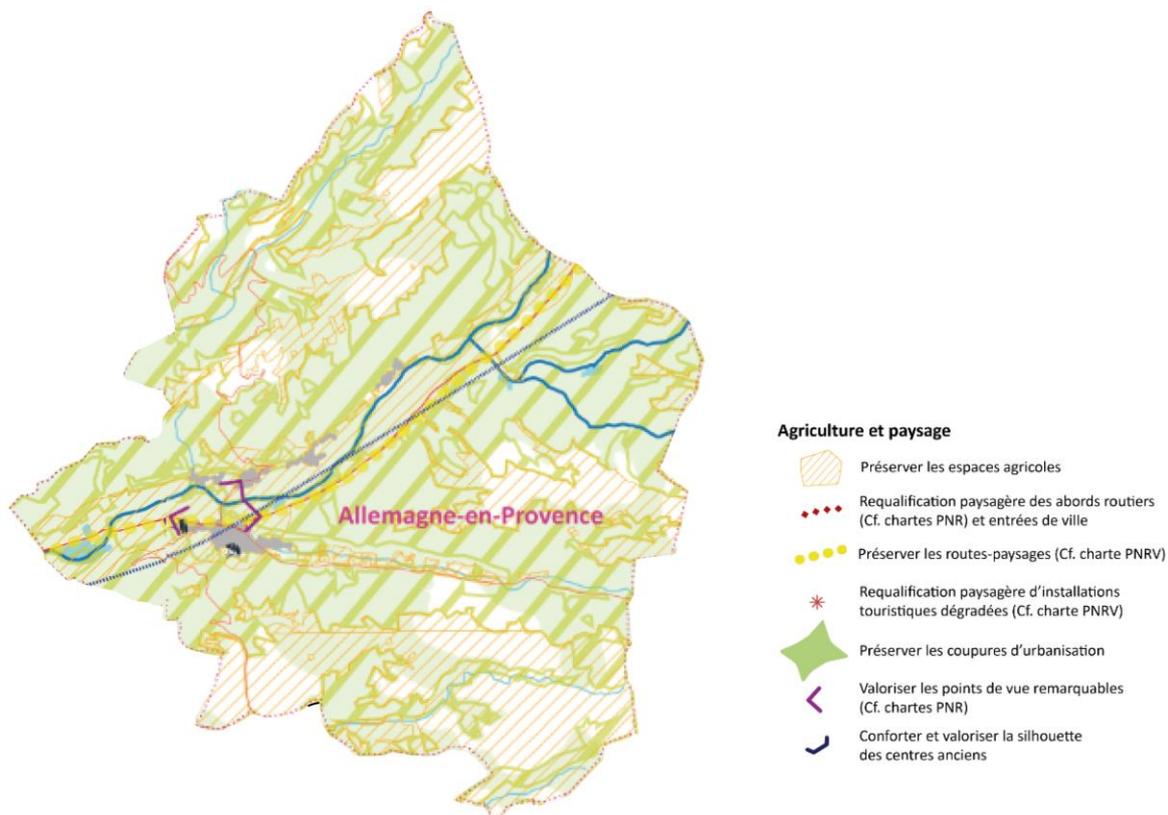
- Garantir la continuité et l'amélioration des cheminements doux depuis les centres villageois vers les espaces agronaturels environnants et les sites remarquables,
- Définir des trames paysagères lors de la conception des projets urbains qui puissent entrer dans la définition de la trame verte et bleue (TVB).

Pour Allemagne-en-Provence, il s'agit de :

- *Maintenir une limite claire entre la plaine et la colline*
- *Affirmer des vues sur le château pour l'entrée de ville*
- *Surveiller l'intégration paysagère des pavillons et des bâtiments agricoles de l'entrée de ville Est*
- *Mettre en valeur le château, élément fort du paysage*
- *Préserver le réseau des haies en tant que corridors écologiques*

Cartographie des enjeux paysagers sur le territoire d'Allemagne-en-Provence d'après le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT de DLVA

Source : DOO, schéma de synthèse SCoT de DLVA



Une morphologie qui structure le territoire

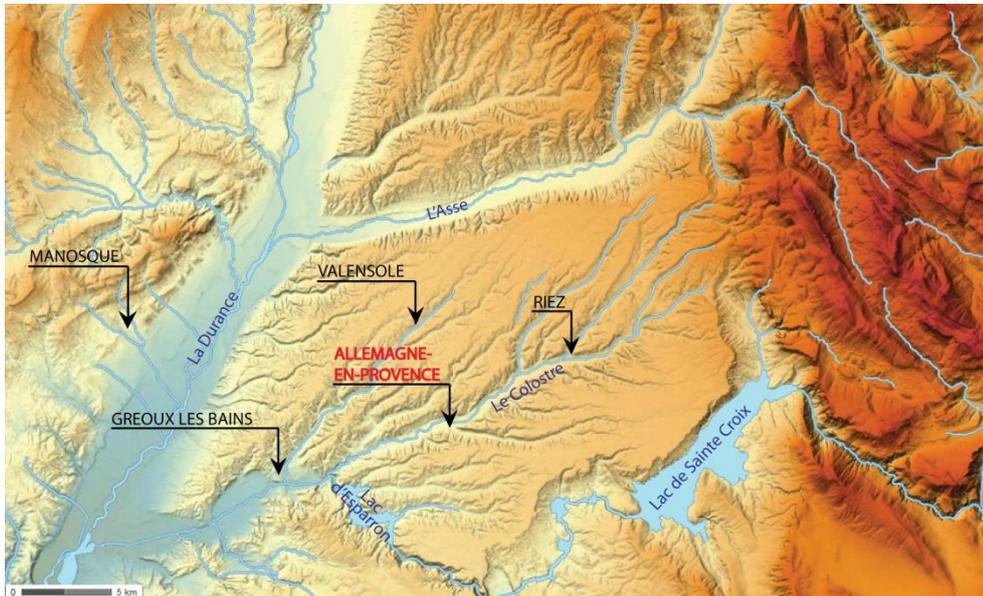
Plusieurs éléments structurants caractérisent le paysage d'Allemagne-en-Provence : le relief avec les plateaux agricoles de Valensole et les versants boisés, les vallées prairiales, la rivière du Colostre et ses affluents et les principaux axes de circulation (la RD952, la RD15 et la RD111).

La topographie

Le relief, sculpté par les écoulements d'eau, s'impose fortement dans le dessin du parcellaire et détermine les différents paysages.

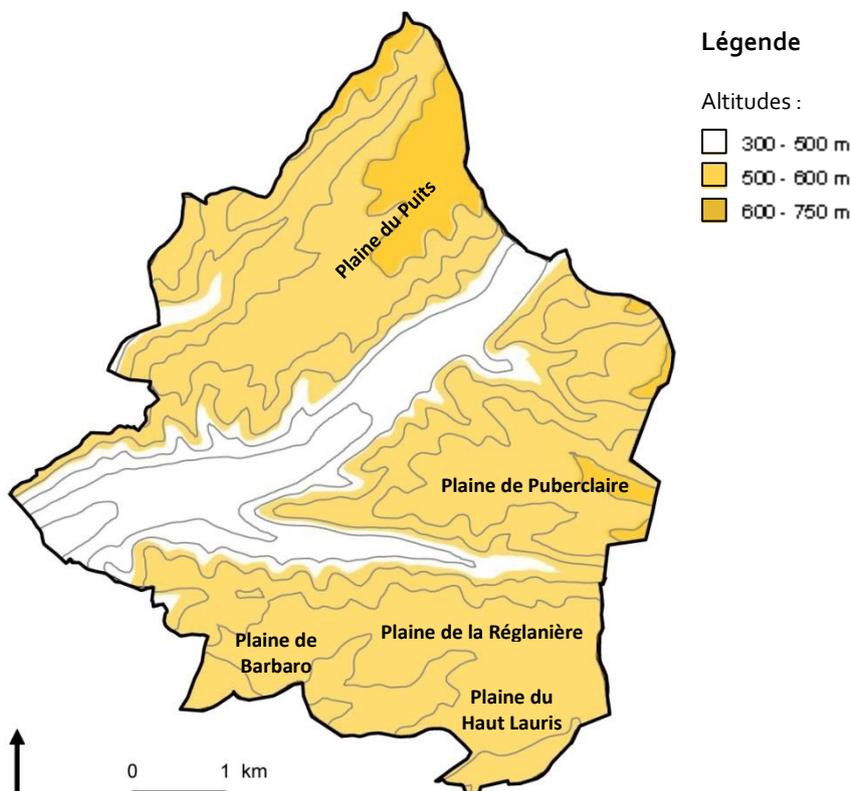
Contexte topographique de la commune d'Allemagne-en-Provence

Source : Géoportail



Composantes du relief sur le territoire d'Allemagne-en-Provence

Source : G2C Territoires d'après cartographie interactive du site du PNR du Verdon



Plaine du Puits depuis la RD15



Plaine de Barbaro depuis la RD15



Vallée du Colostre et versants boisés



Source : G2C Territoires

Située au cœur du plateau de Valensole, la commune présente un relief marqué qui définit des paysages variés. De manière générale, on observe un dénivelé négatif du Nord-Est vers le Sud-Ouest avec une altitude s'échelonnant de 389m à 622m. Les vallées du Colostre et du Tartavel tranchent les versants boisés au sommet desquels on observe des plateaux de grandes cultures à partir de 560-580m d'altitude : au Sud du Tartavel, la plaine de Barbaro, du Haut Lauris et de la Réglanière. Au centre-est, entre la vallée du Tartavel et celle du Colostre, la plaine de Puberclaire, et au Nord du Colostre, la Plaine du Puits.

Au centre-ouest de ce territoire, près de la confluence des cours d'eau du Colostre et du Tartavel, le village est accolé au versant Ubac face au château qui domine la plaine.

Le relief contrasté de la commune permet une diversité de perceptions intéressante à préserver. Le passage des vallées aux plateaux avec une végétation plus ou moins haute (prairies, boisements ou plaines agricoles...) offre des effets d'ouvertures et de fermetures visuelles qui donnent à voir de manière progressive les facettes du territoire. Le paysage est dévoilé subtilement à celui qui traverse la commune, lui permettant, entre des passages urbanisés ou des vallons plus cloisonnés, des percées sur le grand paysage.

Vue depuis le haut du village vers le château et la vallée du Colostre

Source : G2C Territoires



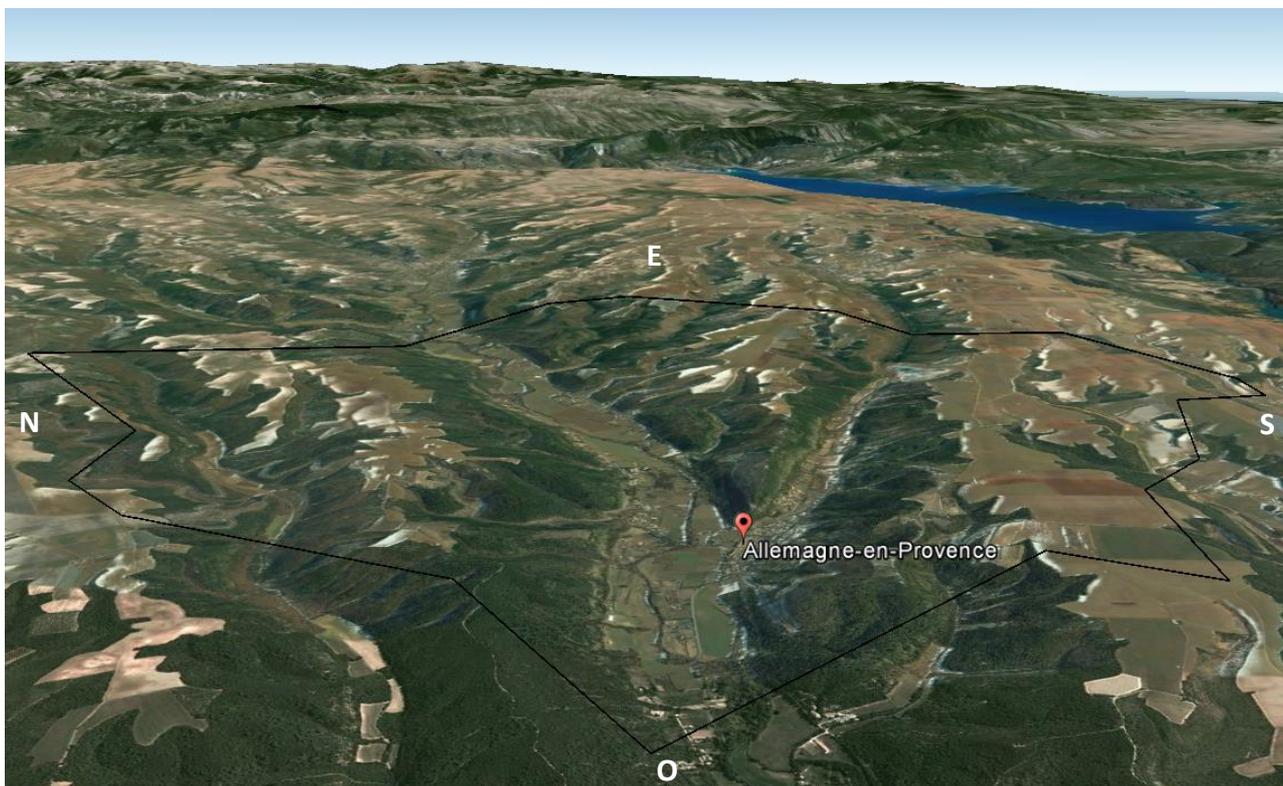
Vue sur le village depuis la RD15, sur le versant du Pigeonnier

Source : G2C Territoires



Vue à vol d'oiseau sur le territoire d'Allemagne-en-Provence

Sources : Google Earth, G2C Territoires



Le réseau hydrographique

Au sein du plateau de Valensole, une multitude de petits ravins au régime intermittent convergent vers la vallée du Colostre. Cette rivière, la plus importante du plateau avec plus de 36km de longueur, prend sa source à Saint Jurs et se jette dans le Verdon à Gréoux-les-Bains après avoir traversé le plateau de Valensole dont la commune d'Allemagne-en-Provence. Le Verdon, qui borde la partie Sud du Plateau, se jette dans la Durance, qui borde la partie Ouest du Plateau.

Riches d'une ripisylve naturelle bien développée, utile pour la biodiversité, les abords de la rivière aujourd'hui très peu accessibles pourraient être ponctuellement aménagés pour permettre l'accès au grand public comme lieu de promenade et de détente.

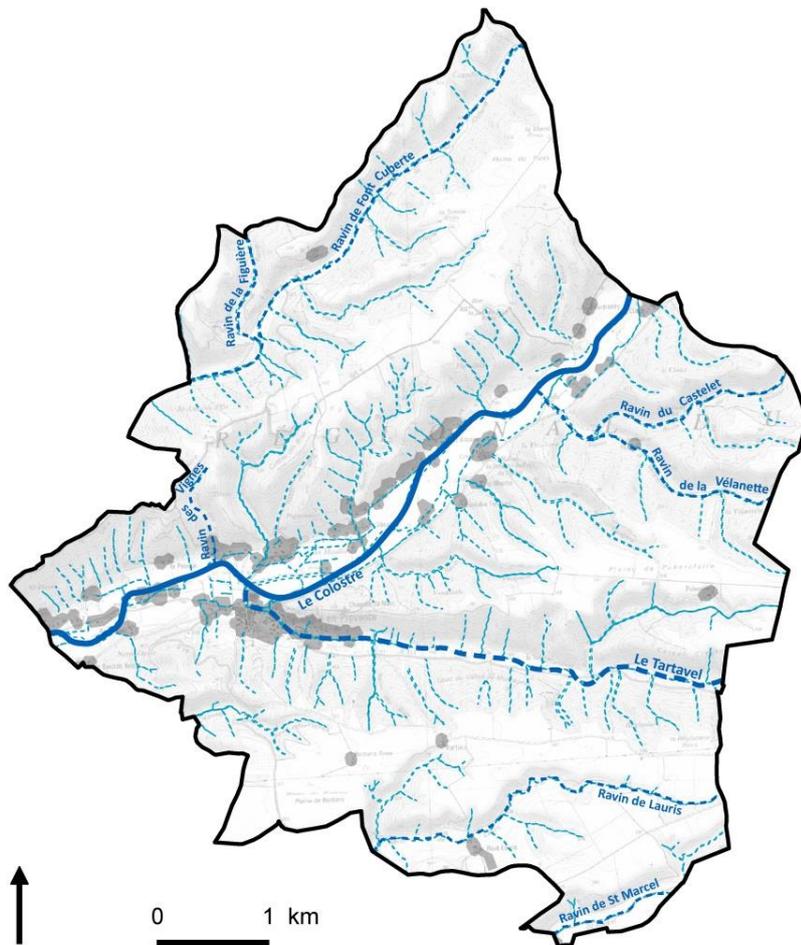
De plus, de manière à entretenir la rivière et ses abords, et à améliorer sa continuité écologique, le PNR du Verdon, via le contrat de rivière, porte un projet de réaménagement sur l'ensemble du linéaire du Colostre.

A l'échelle du territoire communal, l'eau est un élément très présent. En plus du Colostre, on y rencontre également de multiples affluents qui prennent la forme de torrents au creux de nombreux ravins et vallons. Ces cours d'eau intermittents, dont le Tartavel est le plus important, sont sources de risques d'inondation ou de coulées de boue.

Le réseau hydrographique dense modèle un territoire à l'aspect cisailé.

Réseau hydrographique sur le territoire d'Allemagne-en-Provence

Source : G2C Territoires d'après DREAL PACA



Lit du torrent du Tartavel (1-2) et cours d'eau et ripisylve du Colostre (3-4)

Source : G2C Territoires

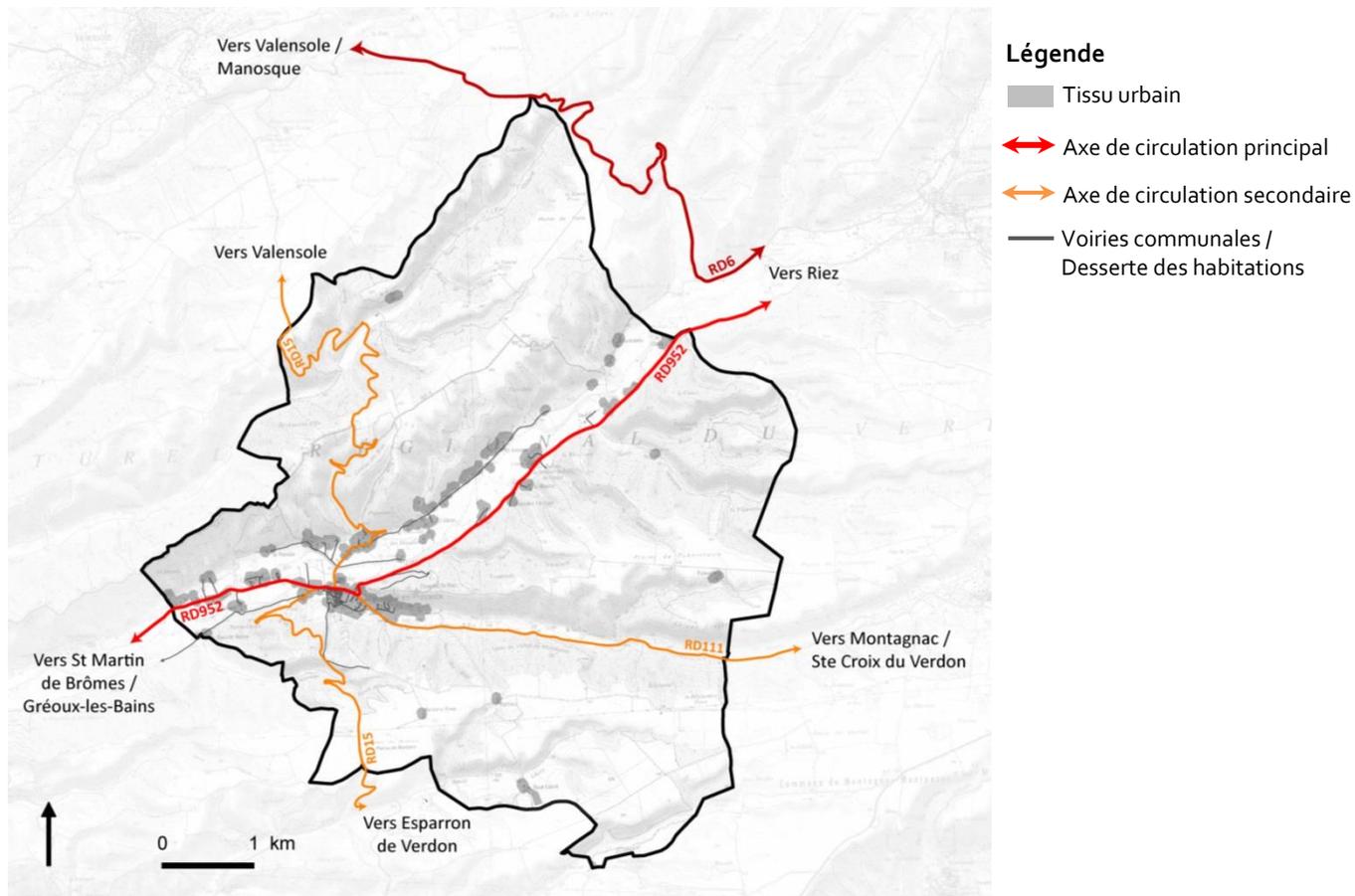


La trame viaire

La commune est desservie par différentes voies de communication qui sectorisent le territoire. Le réseau viaire, de type radial, a pour principales directions Nord-Sud et Est-Ouest. Toutefois, il faut souligner la rareté de voies transversales qui permettraient de désengorger les accès principaux les plus fréquentés, à vocation inter-urbaine.

Principaux axes de circulation et de desserte de la commune d'Allemagne-en-Provence

Source : G2C Territoires d'après Géoportail



Légende

- Tissu urbain
- Axe de circulation principal
- Axe de circulation secondaire
- Voiries communales / Desserte des habitations

On distingue deux typologies de voiries au regard des paysages qu'elles traversent. Les axes Est-Ouest, RD952 et RD111, sont situés dans les fonds de vallées du Colostre et du Tartavel. Ce sont les voies les plus empruntées et leur tracé linéaire permet, en dehors des zones urbanisées, une circulation à vitesse élevée. De ce fait, les perceptions paysagères sont plus réduites, et cela est accentué par une végétation importante de bas de versant de part et d'autre de ces axes. Quelques percées visuelles permettent d'entrevoir les champs de fauche et de pâture des plaines de fonds de vallées et les versants boisés qui les surplombent.

L'axe Nord-Sud représenté par la RD15 est quant à lui d'une typologie différente. Partant du village d'Allemagne-en-Provence et menant aux espaces de grandes cultures du plateau de Valensole, cette route sinueuse permet de prendre de la hauteur. Sa configuration incite à une vitesse limitée et permet ainsi d'apprécier les nombreux cônes de vue remarquables sur les vallons boisés, les plaines de fonds de vallées et le grand paysage dont les massifs montagneux lointains depuis les plateaux ouverts.

Vue fermée depuis la RD111 et vue ouverte sur le grand paysage depuis la RD15

Source : G2C Territoires

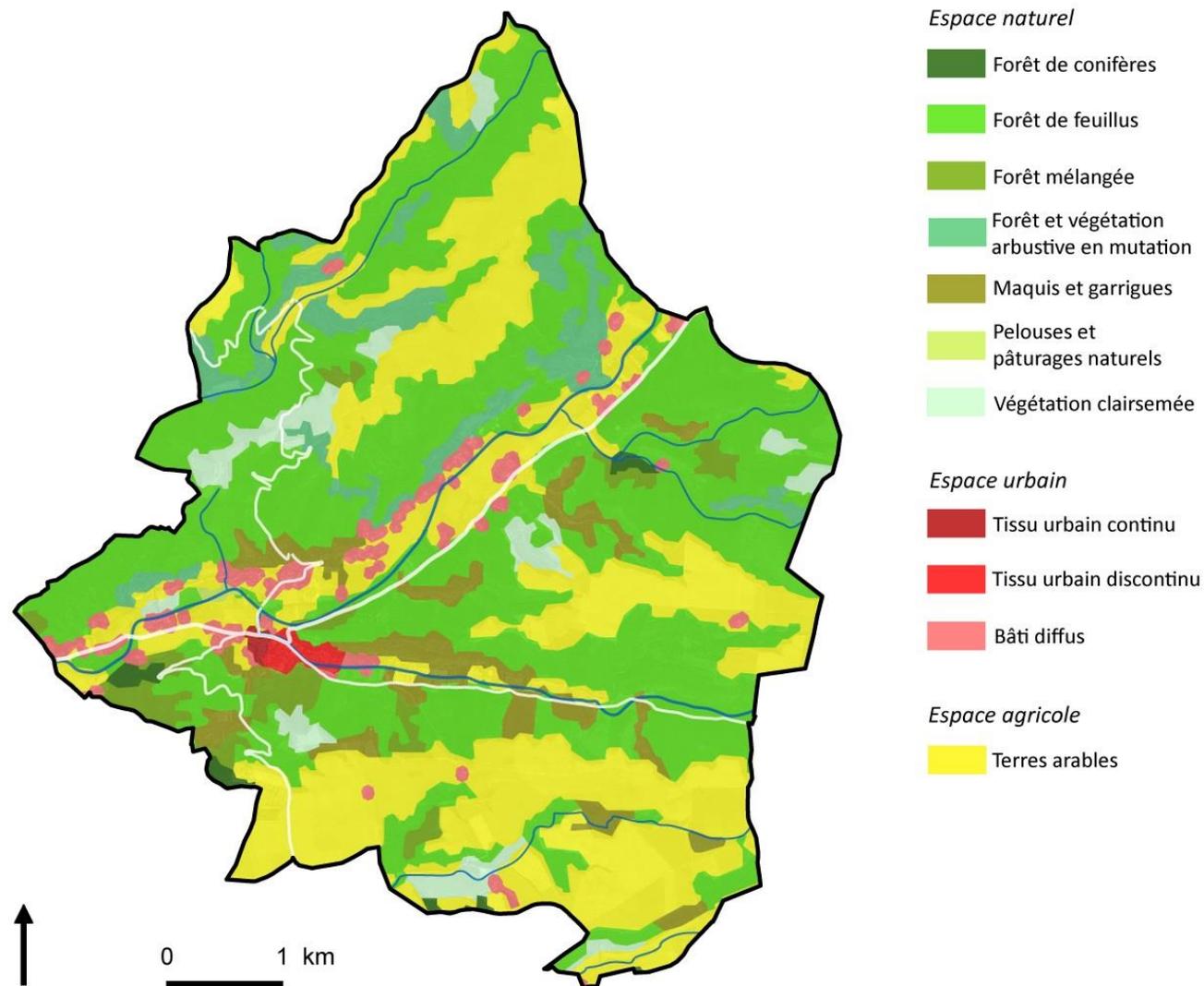


... dont découle l'occupation du sol

Les éléments structurants présentés précédemment ont été des facteurs décisifs dans l'organisation du territoire, notamment dans le processus d'urbanisation de la commune et de la répartition entre espaces urbains, agricoles et naturels. Le territoire d'Allemagne-en-Provence est très hétérogène, composé à la fois de secteurs montagneux aux reliefs accidentés, de plateaux agricoles et de vallées habitées structurées par des ripisylves.

Occupation du sol sur le territoire communal

Source : G2C Territoires d'après DREAL PACA



L'espace naturel :

Il s'agit des versants forestiers, des ripisylves accompagnant les cours d'eau et des zones de végétation basse et clairsemée dans les fonds de vallées. **Ces milieux riches en biodiversité structurent le paysage communal et le caractérisent.** Toutefois, leur entretien est primordial pour garantir la qualité de leur état mais aussi pour limiter leur expansion dans des milieux ouverts. Les franges, lisières boisées doivent être suivies pour ne pas peu à peu descendre dans les fonds de vallées. Les espaces naturels ont aujourd'hui, outre leur valeur écologique, une fonction ludique (randonnée, VTT, ...) qui pourrait, si elle devenait trop importante, leur être dommageable (piétinement, circulation d'engins à moteur, ...). Mais dans le même temps, la fréquentation de ces espaces par les populations doit être préservée. **Ils constituent un patrimoine collectif qu'il est important de faire connaître et auquel les usagers doivent être sensibilisés.** Par ailleurs, il est essentiel que soient maintenus les accès aux massifs, dans le cadre de leur préservation contre les risques de feux notamment.

L'espace urbain :

L'espace urbain, milieu artificialisé et bâti, est concentré dans les fonds de vallées. On distingue trois types de tissu urbain :

- **Le vieux bourg**, compact, dense, adossé au coteau Sud à la confluence des vallées du Colostre et du Tartavel. Orienté Nord, ce tissu bâti présente un style architectural traditionnel dont les galets sont le principal matériau de construction et font la typicité du village.

Tissu urbain dense du vieux village



Source : G2C Territoires

- **Les extensions en continuité du bourg**, côté Est, dans la vallée du Tartavel. Ce tissu plus lâche présente des formes urbaines plus modernes, dont certaines sont déconnectées du style local. Pour exemple le bâtiment linéaire de logements collectifs illustré ci-dessous constitue un point noir dans le paysage lorsque l'on observe le village depuis le versant opposé. L'intégration paysagère et environnementale de ce type d'extensions bâties demande à être plus travaillée.

Tissu urbain discontinu construit en continuité du vieux village dans un style plus récent

Source : G2C Territoires



- **Le chapelet d'habitations** construites de manière dispersée le long de la vallée du Colostre. D'un aspect relativement hétérogène, cet habitat pavillonnaire s'est développé principalement en pied du versant Nord de la vallée, cherchant une orientation vers le Sud plus agréable que dans le bourg. Ce bâti diffus prend la forme de maisons individuelles parfois regroupées en lotissements et viennent difficilement s'intégrer en limite ou au cœur des espaces naturels et agricoles. Sans lien avec le tissu ancien plus dense, ce type d'urbanisation peine à trouver une cohérence avec le noyau de l'urbanisation historique.

Bâti diffus plus récent implanté dans la plaine du colostre

Source : G2C Territoires



L'espace agricole :

Faisant partie intégrante du plateau de Valensole, l'espace agricole est conséquent sur la commune d'Allemagne-en-Provence. Couvrant près de 40% du territoire, ces zones cultivées sont de deux types. Sur les plateaux, de vastes étendues planes sont utilisées pour les cultures de céréales, de lavandin, mais aussi pour les plantations de fruitiers et de chênes truffiers. Ces cultures au sol, de faible hauteur, laissent le champ libre à des ouvertures visuelles remarquables sur le grand paysage environnant à 360°. On retrouve ce type de paysage agricole aux formes linéaires et aux perceptions lointaines au Nord et au Sud de la commune.

A l'inverse, les vallées du Colostre et du Tartavel offrent elles aussi des zones planes propices à l'exploitation agricole mais l'étréouissement des vallées et le petit parcellaire qui en découle leur attribue un autre type d'exploitation. Contenues entre les versants boisés et les ripisylves des cours d'eau, les prairies de ces plaines alluviales sont davantage utilisées pour le fourrage, la pâture et encore marginalement du maraîchage. Ces terres agricoles permettent, par leur exploitation, d'éviter l'expansion des boisements dans les fonds de vallées et donc la fermeture des paysages. Leur maintien est important pour garantir des ouvertures visuelles dans ces espaces étroits que les versants boisés viennent délimiter de part et d'autre.

Espace agricole ouvert de plateau et prairies de la plaine du Colostre

Source : G2C Territoires



L'espace agricole constitue donc une composante majeure du paysage communal et participe à la richesse et à la diversité des perceptions que l'on en a. Les terres agricoles, de par leur haute valeur agronomique ainsi que leurs intérêts écologiques et paysagers doivent être protégées. Un enjeu fort de préservation est confié aux communes membres du SCoT et se traduit notamment par la maîtrise de leur urbanisation.

Perceptions du paysage

Le relief communal est contrasté, induisant une végétation diverse (boisements morcelés sur le plateau, versants forestiers, haies et ripisylves dans les vallées). Ces éléments donnent lieu à des perceptions variées. Des paysages ouverts, fermés, des vues sur le grand paysage ou des percées sur les éléments bâtis patrimoniaux, le territoire d'Allemagne-en-Provence dévoile un riche panel de plans visuels.

Certains cônes de vue remarquables sont à maintenir pour favoriser l'appréciation des paysages de la commune. C'est notamment de cas depuis la RD15, Nord et Sud, qui offre des panoramas imprenables sur les massifs alentours.

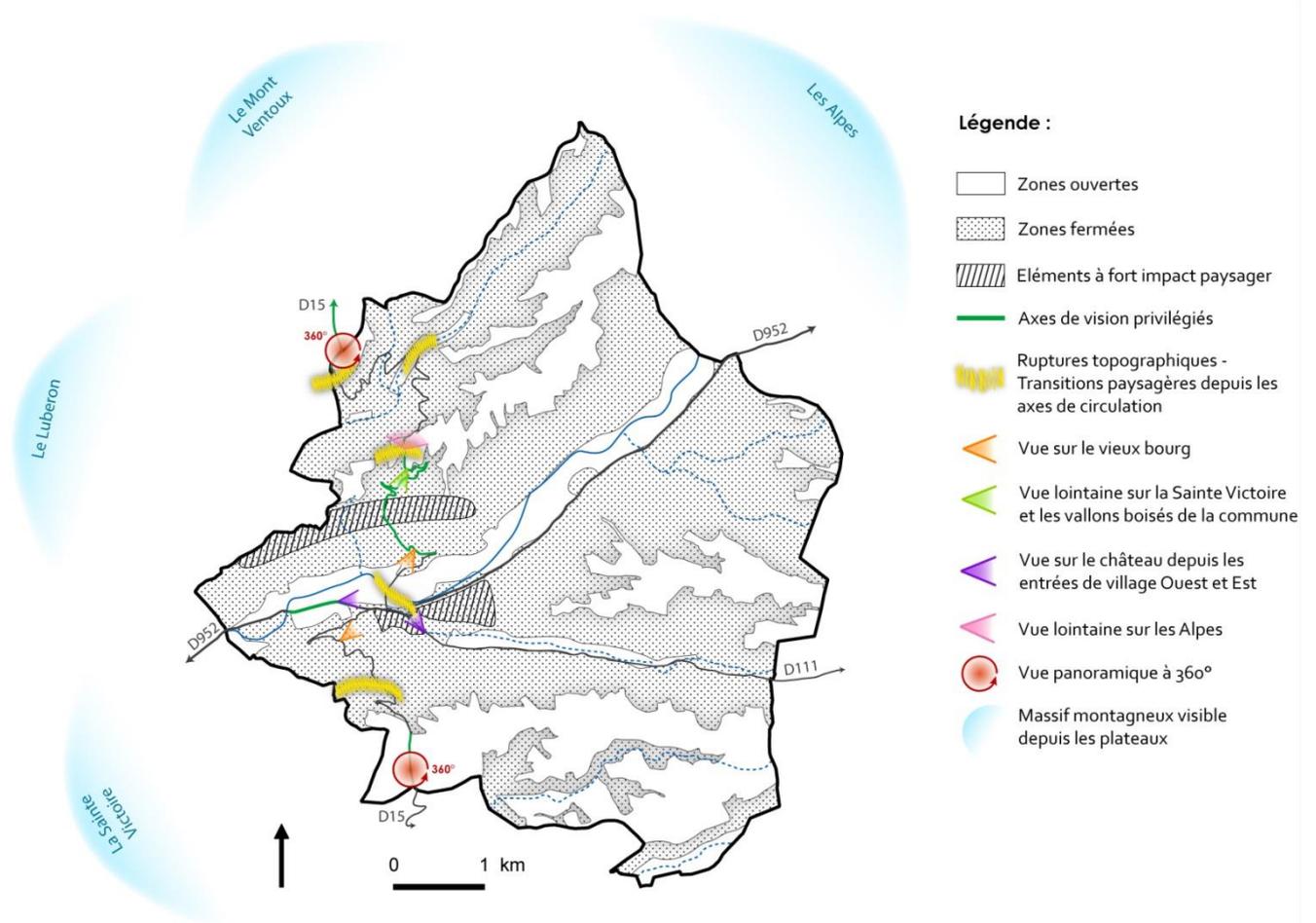
Vues remarquables depuis la RD15

Source : G2C Territoires



Cartographie des perceptions visuelles et des cônes de vue remarquables sur le territoire d'Allemagne-en-Provence

Source : G2C Territoires

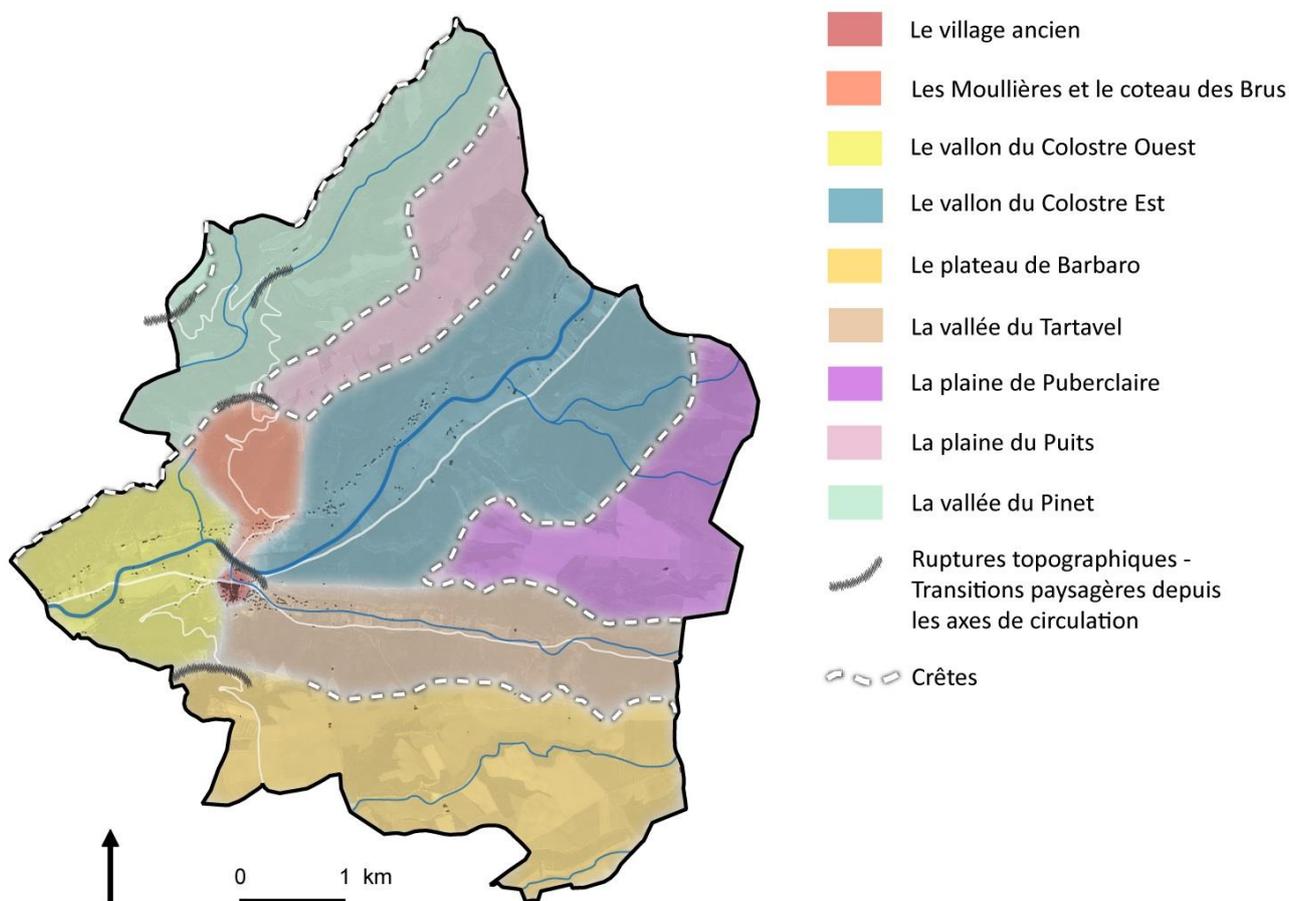


Entités paysagères vécues et perçues

De cette diversité morphologique et des modes d'occupations qu'elle engendre découle une variété de paysages. En effet, les éléments physiques du territoire (hydrographie, relief, occupation du sol, coupures végétales ou topographiques...) et leur perception (ambiance, covisibilité, coupures visuelles, typologie du milieu...) donnent lieu à un découpage du territoire communal selon différentes entités paysagères vécues et perçues.

Entités paysagères sur la commune d'Allemagne-en-Provence

Source : G2C Territoires



Les ravins, passages en crêtes, ou d'un espace ouvert à fermé depuis les voies de circulation de la commune sont autant de transitions paysagères qui participent au ressenti de ces entités et à leur délimitation.

L'enjeu paysager pour **l'entité du vieux village** est de **conserver son caractère patrimonial et de le valoriser**. Le développement de l'urbanisation doit se faire en continuité de l'existant et selon une cohérence architecturale favorisant l'intégration paysagère des constructions.

Pour **les entités composées des plateaux agricoles**, la Plaine du Puits, de Puberclaire et de Barbaro, l'enjeu paysager est de **maintenir les cultures qui façonnent et caractérisent le plateau de Valensole**. Les vues lointaines sont à maintenir et les points noirs visuels tels que les lignes électriques par exemple qui artificialisent l'horizon sont à éviter. Le patrimoine bâti agricole (cabanons en pierre...) doit être préservé, restauré car typique du paysage rural de la commune.

Les entités des vallées du Colostre et du Tartavel cumulent 3 typologies d'espaces : bâti, naturel et agricole. Cela demande une articulation entre les différents usages et une attention particulière sur l'évolution paysagère de ces vallons. L'enjeu paysager majeur sera de **contenir l'urbanisation pour ne pas poursuivre le mitage déjà engagé**. L'équilibre entre espaces agricoles et forestiers doit être suivi pour éviter la fermeture des paysages

dans les plaines alluviales. En effet, les haies et ripisylves cloisonnent déjà l'espace et les versants boisés ont tendance à s'étendre dans les vallées.

L'entité de la vallée du Pinet est, elle, exclusivement composée de boisement de part et d'autre du ravin formé par le cours d'eau. Il s'agit d'un espace de transition entre Allemagne-en-Provence et la commune de Valensole. Cet espace naturel doit être **préservé et entretenu**. Une **valorisation touristique** pour promouvoir sa découverte en randonnée ou VTT pourrait être accentuée.

Des entrées de village et une traversée de bourg à revaloriser et sécuriser

Les entrées sur le village se font par la RD952 et RD111 principalement. Que ce soit du côté Ouest en provenance de Gréoux-les-Bains ou du côté Est depuis Montagnac, des perspectives sur le château sont importantes à préserver. Il s'agit d'un point d'appel fort mettant en valeur l'atout patrimonial de la commune. Mais l'entrée dans le bourg est ensuite peu marquée et peu qualitative. Des aménagements de type marquage au sol permettraient une meilleure identification et un ralentissement des véhicules.

Perspectives visuelles sur le château en entrée de village depuis la RD952 à l'Ouest et la RD111 à l'Est

Source : Google Street View et G2C Territoires



Depuis la RD952 en provenance de Riez, les vues sont fermées jusqu'à l'intersection avec la RD111. Il serait intéressant de créer une percée visuelle sur le château en amont de la descente vers le village (voir carte ci-après). Cela permettrait de valoriser ce patrimoine et le paysage ouvert de la plaine du Colostre en arrière-plan.

Pointée par le SCoT comme l'un des points noirs du territoire, la traversée du village d'Allemagne-en-Provence par la RD952 est problématique sur divers aspects. Très fréquentée en période estivale notamment, elle présente des abords de voirie peu qualitatifs et non sécurisants pour la circulation des piétons. Les devantures de commerces ne disposent pas de stationnements-minutes et la largeur du passage laissé aux piétons à leurs abords est très réduite. Un réaménagement de cette traversée de bourg permettrait de revaloriser le village, de le rendre plus attrayant, de donner plus de places aux circulations douces et ainsi de redynamiser les commerces et activités de proximité. La commune, consciente de l'enjeu sécuritaire mais aussi touristique, a fait réaliser des études d'aménagement. Toutefois, ces dernières n'ont pour l'heure pas donné lieu à des réalisations opérationnelles dans la mesure où la mairie ne peut assumer le coût financier des travaux proposés.

Une autre possibilité, dont la décision ne dépend pas de la commune mais du département, serait d'envisager un contournement du centre-bourg au Nord du château, permettant de lier les entrées Est et Ouest du village par la RD952. Une délocalisation de la zone de stationnement aujourd'hui sur la place du château pourrait accompagner cet aménagement (voir carte ci-après). Cela permettrait de désengorger le bourg lors des fortes affluences estivales tout en valorisant l'accès piétons et en garantissant un stationnement à proximité pour maintenir la fréquentation touristique.

Traversée de bourg présentant des abords peu qualitatifs et non sécuritaires

Source : G2C Territoires



Une autre entrée dans le village est également à mentionner. Il s'agit de celle en provenance de Valensole, par la RD15. Cette voirie débouche sur le parking central de la commune, à proximité du château. La voie et les zones réservées au stationnement ne sont pas distinguées. Par conséquent, il est à la fois difficile de comprendre l'entrée sur le village dans un sens mais également l'accès à la RD15 du fait d'un manque de matérialisation au sol.

Entrée sur la place centrale et accès à la RD15 direction Valensole

Source : G2C Territoires



La place centrale est aujourd'hui quasi exclusivement utilisée comme parking en dehors des quelques manifestations qu'elle accueille ponctuellement. Idéalement située face au château d'un côté et au centre-bourg de l'autre, elle demanderait à être requalifiée pour séparer les différents usages : le passage de la RD15, les zones de stationnement, une zone d'espace public qualitative, une zone de terrasses éventuellement pour les commerces... Consciente de l'enjeu touristique et fonctionnel pour ce lieu de vie et de rencontre au centre du bourg, la commune ne dispose toutefois pas des moyens financiers nécessaires pour de tels travaux de requalification de l'espace public.

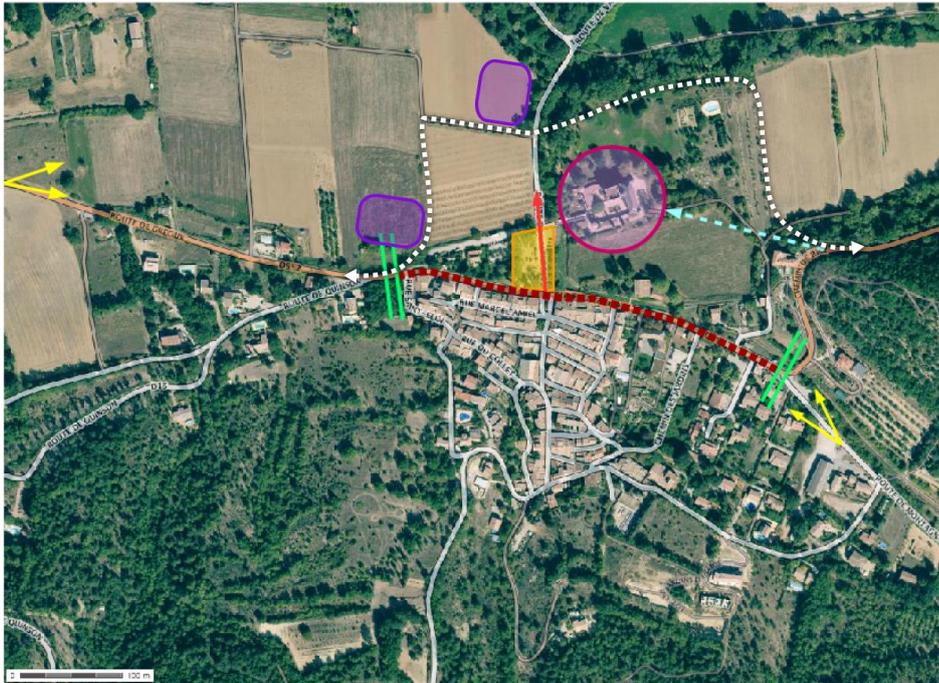
Place centrale utilisée comme zone de stationnement

Source : G2C Territoires



Carte de synthèse des enjeux pour les entrées de village et la traversée du bourg

Source : G2C Territoires



-  Cônes de vue sur le château en entrée de village à préserver
-  Percée visuelle intéressante à créer
-  Entrée de bourg à marquer plus clairement
-  Château : point d'appel fort à valoriser
-  Place centrale à requalifier
-  Accès à la RD15 à matérialiser
-  Traversée de bourg à revaloriser et sécuriser
-  Réflexion sur un éventuel contournement du centre-bourg (tracé fictif)
-  Zone potentielle de délocalisation du parking principal (avec liaison piétonne jusqu'au centre-bourg)

Des points noirs paysagers

▪ Les haies monospécifiques

Elles cloisonnent les vues dans certaines zones urbanisées et notamment autour des maisons individuelles en extension urbaine dans les plaines du Colostre et du Tartavel. Bien que peu présentes sur la commune, ce type de plantations est à proscrire de manière. Ces « murs verts » opacifient les vues dans le tissu urbain et augmentent les risques phytosanitaires. Il est préférable de favoriser une végétation mixte support de biodiversité zone urbaine, et garante d'une ambiance plus aérée.

Fermeture des vues par des haies monospécifiques opaques à Saint Véran et aux Moulrières

Source : G2C Territoires



▪ Les lignes électriques aériennes

Les lignes aériennes sont des éléments linéaires qui dégradent parfois des panoramas remarquables sur le plateau agricole. Les poteaux verticaux tranchent l'horizon et les lignes essentiellement planes du paysage. Dans l'espace urbain et notamment le vieux bourg, ces éléments dégradent l'aspect pittoresque et patrimonial du village. L'enfouissement est à prioriser tant que possible.

Perceptions des lignes électriques aériennes sur la commune d'Allemagne-en-Provence, sur le plateau agricole et en milieu urbain

Source : G2C Territoires



▪ Les espaces publics

Les places et placettes du village et notamment celle du château sont actuellement des poches de stationnement en plein cœur du bourg à défaut de mettre en valeur les monuments ou le bâti qu'elles jouxtent. Souvent dotées d'arbres remarquables séculaires, elles disposent d'un potentiel paysager qui n'est pas exploité. Par une requalification urbaine et paysagère, ces espaces de stationnement pourraient devenir des lieux de rencontre, des places publiques de détente et de jeux, des zones de déambulation et d'observation du paysage (pour la place du château notamment) tout en appuyant la mise en valeur esthétique du patrimoine bâti. Pour ce faire, une gestion du stationnement dans le vieux village est à établir plus clairement.

Par des réaménagements, ces espaces de cœur de bourg pourraient retrouver leur vocation de places publiques avec une fonction multi-usages (en conservant au besoin une partie du stationnement). Ils deviendraient ainsi des lieux de vie davantage piétons qu'automobiles affirmant une centralité dans le bourg.

Place centrale du château et placettes dans le vieux village

Source : G2C Territoires



▪ La signalétique

La signalétique touristique est aujourd'hui hétérogène et peu lisible du fait de la quantité d'informations disparates fournies. Elle ne met pas suffisamment en valeur les atouts commerciaux et patrimoniaux du village. Sur ce point, la mairie a choisi d'homogénéiser les panneaux publicitaires et touristiques en rassemblant les informations sur un totem esthétique placé de manière à être vu facilement.

De plus, les indications internes au village pourraient être développées pour par exemple proposer un parcours de promenade aux visiteurs ou donner des informations historiques sur certains bâtiments (église...).



Patrimoine paysager – Synthèse

► ATOUTS

- Une variété de paysages entre plateaux agricoles, versants boisés et vallons habités.
- Des perceptions changeantes au gré du relief et des ouvertures visuelles sur le grand paysage depuis les plateaux.
- Le Colostre et sa ripisylve, un élément paysager structurant.
- Une végétalisation abondante avec des éléments paysagers remarquables plus ponctuels (alignements et bosquets d'arbres).

► CONTRAINTES

- Un développement progressif du bâti diffus dans la plaine du Colostre dégradant le paysage agricole et naturel du lieu.
- Des espaces naturels peu valorisés touristiquement.
- Des entrées de village peu marquées et peu qualitatives.
- Une traversée de bourg non sécurisée pour les circulations douces et inadaptée au trafic important de la saison estivale.
- Des espaces publics (place et placettes) non valorisés ou utilisés pour du stationnement.
- Des lignes électriques polluant certaines vues lointaines et le paysage urbain.

► ENJEUX

- Conforter l'enveloppe urbaine existante pour ne pas porter atteinte au paysage naturel et agricole.
- Assurer la pertinence paysagère des extensions urbaines (topographie, matériaux, volumes, couleurs...)
- Maintenir l'activité agricole et notamment dans les vallées afin d'éviter la fermeture des paysages par l'expansion progressive des boisements.
- Aménager les entrées de ville et la traversée du bourg sur la RD952 pour une meilleure identification du village et une sécurisation des différents usagers.
- Garantir une qualité des espaces urbains en requalifiant certaines places publiques et zones de stationnement.
- Maintenir les cônes de vue, panoramas et percées visuelles sur le grand paysage et ses éléments structurants. Aménager certains points d'observation donnant sur le vieux village.
- Privilégier l'enfouissement des réseaux secs dans les secteurs sensibles.

Patrimoine urbain

Un patrimoine bâti et culturel de qualité

Un village provençal au riche patrimoine architectural

Construit sur les bords du Colostre, le village d'Allemagne-en-Provence peut se prévaloir d'un patrimoine bâti de qualité marqué un matériau typique du Verdon car facilement disponible sur place : les galets. Le village ancien est harmonieusement structuré sous la forme de petites ruelles et d'un habitat traditionnel provençal. Du fait de la couverture forestière qui l'entoure, le bourg reste peu visible depuis les versants opposés. Mais un monument se détache plus particulièrement dans la plaine : **le château d'Allemagne-en-Provence**.

Vue sur le Château depuis la place centrale du bourg

Source : G2C Territoires



Ce bâtiment est protégé au titre des Monuments Historiques et fait également l'objet d'un site inscrit. Datant du 4^{ème} quart du 14^{ème} siècle et 16^{ème} siècle, le château bénéficie donc d'une protection spécifique, y compris le mur d'enceinte, les tours d'angle, le sol de la cour, le portail ouest et les bâtiments des communs à l'ouest. La propriété privée a été classée par arrêté du 2 septembre 1986.

L'inscription/le classement au titre des Monuments Historiques est une procédure de protection appliquée en vertu de la loi du 31 décembre 1913. Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique.

Le statut de « Monument Historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir. L'immeuble classé ne peut être détruit, même partiellement, sans l'accord du ministre chargé de la Culture. Il ne peut être modifié, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration ou de réparation, sans que le ministère chargé de la culture (DRAC) en soit informé quatre mois auparavant.

Toute modification effectuée dans le champ de visibilité d'un bâtiment inscrit doit obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Est considéré dans le champ de visibilité du monument tout autre immeuble distant de moins de 500 m et visible de celui-ci ou en même temps que lui.

Le château demeure un des rares spécimens représentatifs de style Louis XII, et l'un des plus beaux et mieux préservés de Haute-Provence. Construit à l'origine par la puissante famille des Castellane (1218-1718), ce fut la demeure des Varages (1718-1839), puis des Ripert-Montclar (1839-1936). Il abrita une colonie de vacances (1946-1970) avant d'être repris par des propriétaires privés. Il est aujourd'hui habité à l'année.

En plus de ces protections concernant le château en lui-même, **le parc du Château d'Allemagne-en-Provence**, d'une superficie de 1,9ha, est un site classé. Cette propriété privée a été classée par arrêté du 3 mars 1942.



Château et son parc vus du ciel

Source : annuaire-mairie.fr

L'inscription/le classement d'un site ont été introduits par la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites et monuments naturels de caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

Un site inscrit est reconnu pour sa qualité justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris. Cela permet de contrôler strictement les démolitions, et d'introduire la notion d'espace protégé dans les raisonnements des acteurs de l'urbanisme.

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national. L'objectif est de conserver les caractéristiques du site en le préservant de toute atteinte à l'esprit des lieux. En site classé, toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L. 341-10), délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites soit par le préfet du département.

Le château d'Allemagne-en-Provence, en plus de son caractère patrimonial par sa qualité architecturale, constitue un élément identitaire de la commune et un attrait touristique majeur. En effet, des visites guidées sont proposées, permettant de découvrir notamment l'origine romaine du nom d'Allemagne-en-Provence, les diverses étapes de la construction du bâtiment, les hauts faits historiques (bataille d'Allemagne, duels...) qui ont marqué de leurs empreintes le château, et également le parc planté d'arbres séculaires.

Par ailleurs, les propriétaires ont réhabilité la bâtisse et proposent des locations de gîtes touristiques mais aussi d'une salle pour mariages, conférences, séminaires, concerts et autres réceptions et du parc paysager.

Cette diversification des usages de ce patrimoine bâti est à poursuivre afin que le lieu reste vivant et attractif. Sa valorisation culturelle (et non uniquement sa mise sous cloque pour sa qualité intrinsèque et sa valeur historique) est un atout indéniable pour la commune au niveau touristique notamment.

Détails architecturaux du château et intérieur présentés lors des visites guidées

Source : chateaudallemagneprovence.com



Un autre monument détaché du village constitue un atout patrimonial pour la commune : **la chapelle Saint Marc**. Perchée au sommet du relief séparant les vallées du Colostre et du Tartavel et dominant ainsi le village, cette chapelle est accessible partiellement en véhicule ou bien par un cheminement piéton. La chapelle Saint Marc est nichée entre les boisements et la commune souhaiterait empêcher l'exploitation forestière et le débroussaillage excessif à ses abords de manière à préserver l'environnement participant au cadre spirituel du lieu.



L'ensemble du vieux village, avec son réseau de venelles piétonnes, ses façades colorées en galets, constitue un patrimoine bâti à préserver. Des éléments de petit patrimoine sont aussi à conserver et à valoriser comme l'église, le clocher, ou encore les lavoirs/fontaines, le monument aux Morts... Ils font et racontent l'histoire de la commune.



Architecture typique dans le vieux village

Source : G2C Territoires



Chapelle Saint Marc et localisation (vue depuis la place du château)
Sources : Google Street View et G2C Territoires

Éléments de petit patrimoine à préserver et mettre en valeur

Source : G2C Territoires



Un patrimoine végétal à entretenir

Les arbres, en alignement ou isolés, et les ensembles de couverts végétaux en milieu urbain renforcent l'identité villageoise. Ils s'organisent en un maillage riche et dense à Allemagne-en-Provence. Des arbres remarquables apportent une plus-value patrimoniale à la commune (platanes notamment). Ils mettent en valeur avec ampleur les éléments bâtis historiques comme le château et apportent leur ombrage aux places publiques en période estivale. Il est important d'entretenir ces sujets parfois âgés, de prévenir les risques sanitaires en effectuant des diagnostics (chancre coloré et tigre du platane pour les principaux) et d'anticiper leur renouvellement progressif de manière à ne pas heurter la population le jour où ils devront être abattus.

Les éléments végétaux en milieu urbain font partie des éléments structurels de la trame verte qui animent le territoire. Ils composent, avec la géographie et la topographie du site, la stratification et l'armature paysagère de la commune. L'objectif est de préserver et d'enrichir l'atmosphère de village rural de la commune en maintenant ce couvert végétal abondant.

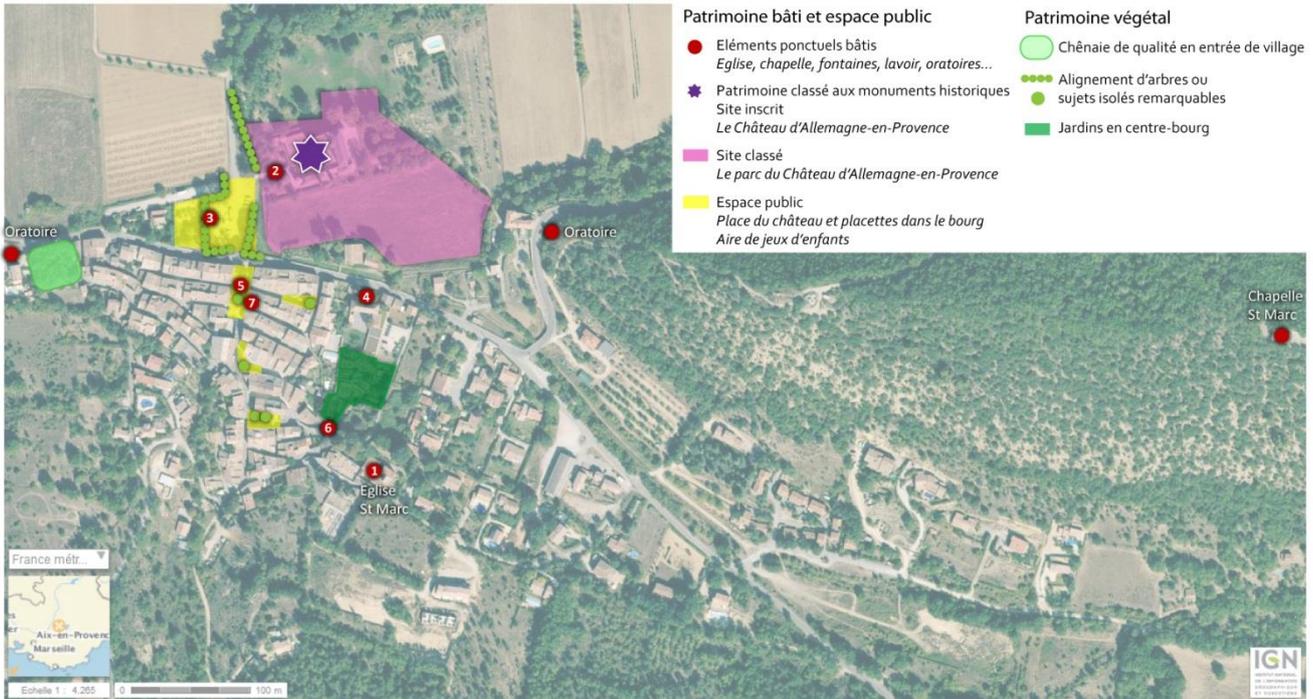
Eléments du patrimoine végétal en milieu urbain : arbres d'alignement, arbres isolés sur places publiques, jardins, plantation de chênes en entrée Ouest du village

Source : G2C Territoires



Patrimoine urbain

Source : G2C Territoires

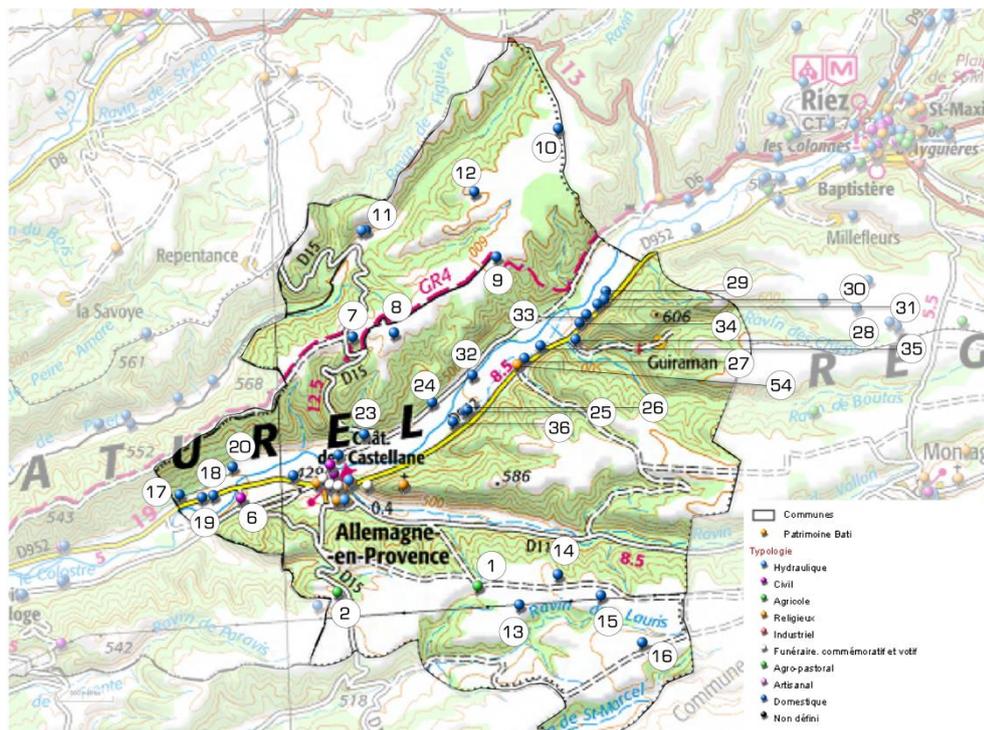


De nombreux éléments de petit patrimoine bâti

Le PNR du Verdon a recensé sur la commune de nombreux éléments du petit patrimoine bâti sur la commune d'Allemagne-en-Provence, démontrant ainsi la volonté de préservation de ces espaces. Les numéros sur les cartes ont été attribués selon l'ordre d'apparition des éléments dans la liste ci-après.

Recensement du petit patrimoine bâti

Source : PNR du Verdon





N° Fiche	Patrimoine	Intitulé
04004E029	Agricole	Le pigeonnier de la ferme Raffinis
04004E034	Agricole	Le cabanon-pigeonnier de la plaine de Barbaro
04004C001	Civil	Le château des Castellane
04004E006	Civil	Le clocher et son campanile
04004E007	Civil	Le pont sur le Colostre
04004C002	Civil	Le château de Beauvezet
04004E056	Domestique	Le cabanon des chasseurs
04004E018	Domestique	Le cabanon du plateau
04004E019	Domestique	Le jas du Truy
04004E020	Domestique	Le jas de la Marie
04004E022	Domestique	Le cabanon du Truy
04004E028	Domestique	Le jas de la Trinité
04004E030	Domestique	Le cabanon de Raffinis
04004E031	Domestique	Le cabanon de la petite Treille
04004E032	Domestique	Le cabanon de la grande Treille
04004E033	Domestique	Le cabanon de Jeanbraye
04004E035	Domestique	Le cabanon de Saint-Pierre
04004E036	Domestique	Le cabanon de Saint-Pierre
04004E037	Domestique	Le cabanon de Saint-Pierre
04004E038	Domestique	Le cabanon de Saint-Pierre
04004E039	Domestique	Le cabanon du pré de Pillet
04004E040	Domestique	Le cabanon des Moullières
04004E041	Domestique	Le cabanon du pigeonnier
04004E042	Domestique	Le cabanon de Saint-Véran
04004E045	Domestique	Le cabanon de Saint-Véran
04004E046	Domestique	Le cabanon
04004E047	Domestique	Le cabanon de Saint-Antoine
04004E048	Domestique	Le cabanon du vallon de Guiraman
04004E049	Domestique	Le cabanon du Claux
04004E050	Domestique	Le cabanon du Claux
04004E051	Domestique	Le cabanon du Claux
04004E044	Domestique	Le cabanon de Saint-Véran Nord
04004E052	Domestique	Le cabanon de Bertrandy
04004E053	Domestique	Le cabanon de Bertrandy
04004E054	Domestique	Le cabanon de Bertrandy
04004E043	Domestique	Le cabanon de l'ancienne route de Riez
04004E011	Funéraire, commémoratif et votif	Le carré militaire
04004E009	Funéraire, commémoratif et votif	Le monument commémoratif
04004E015	Funéraire, commémoratif et votif	La plaque commémorative
04004E008	Funéraire, commémoratif et votif	Le monument aux morts de 1914-1918
04004E016	Funéraire, commémoratif et votif	La plaque commémorative
04004E001	Hydraulique	La fontaine du lavoir
04004E002	Hydraulique	La fontaine de la place

04004E012	Hydraulique	Le lavoir du moulin
04004E014	Hydraulique	La mine à eau
04004E021	Hydraulique	La source-mine du Truy
04004E003	Religieux	L'oratoire Saint-Marc
04004E004	Religieux	L'oratoire Saint-Eloi
04004E005	Religieux	La croix de mission
04004E010	Religieux	La croix du vieux cimetière
04004R001	Religieux	L'église paroissiale Saint-Marc
04004R002	Religieux	La chapelle Saint-Marc
04004E013	Religieux	La croix du nouveau cimetière
04004E017	Religieux	L'oratoire de Saint-Antoine

Un patrimoine archéologique important

La commune d'Allemagne-en-Provence dispose de nombreux vestiges de différentes époques de l'Histoire (préhistoire, antiquité, moyen-âge, etc.). L'extrait ci-joint de la carte archéologique nationale reflète l'état de la connaissance au 14 mars 2016. Cette liste ne fait mention que des vestiges actuellement repérés mais n'est pas exhaustive.

Afin d'assurer la protection de ce patrimoine, les travaux et aménagements envisagés sur le territoire communal devront être soumis au préfet de région pour que des prescriptions archéologiques soient données si nécessaire.

Entités archéologiques

Source : Base archéologique nationale Patriarche, PAC Allemagne-en-Provence

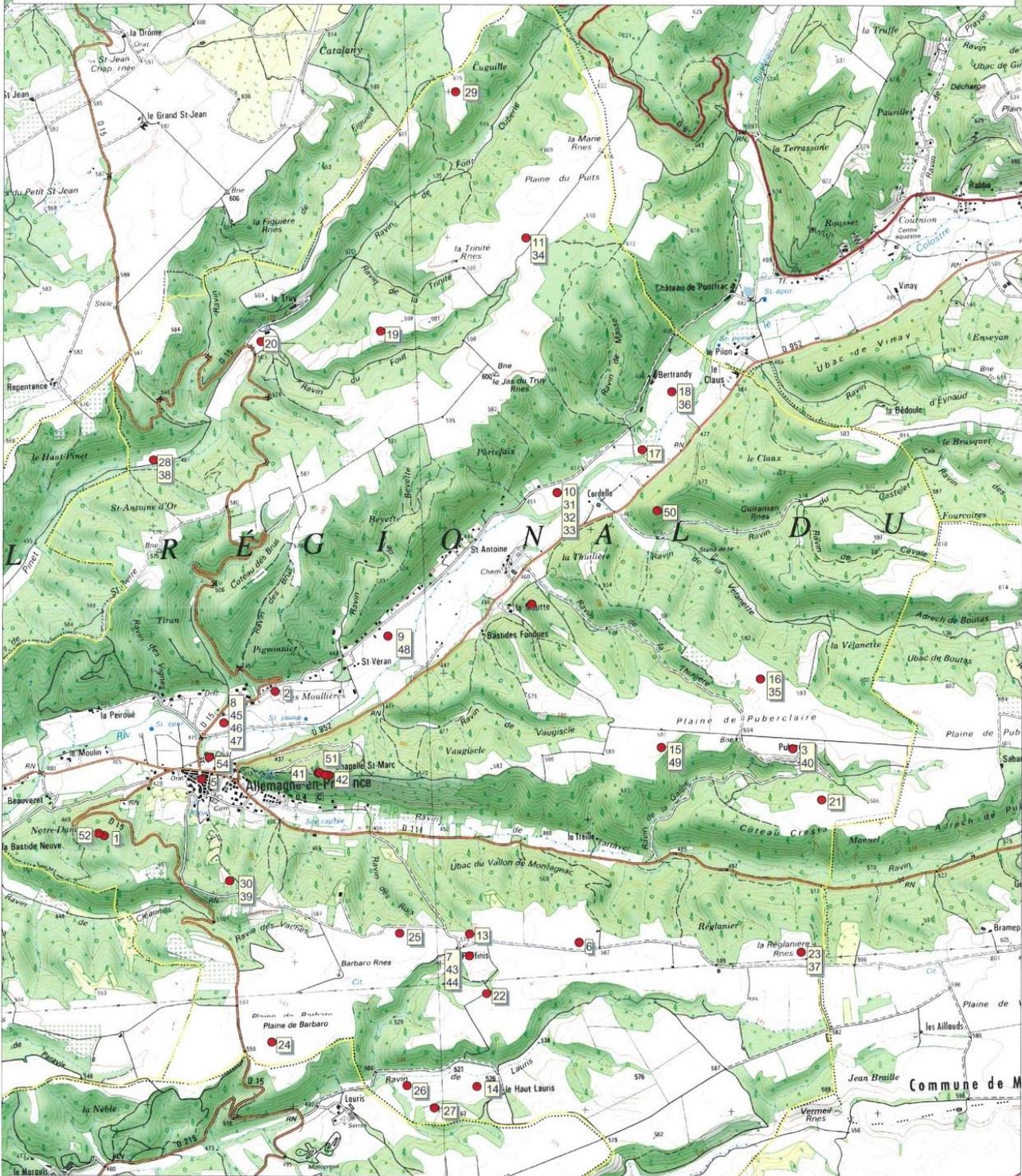
Nombre d'entités : 53

Numéro	Identification
1	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / Notre-Dame / / motte castrale ? / occupation / Moyen-âge classique
2	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / MOULLIERES NORD (LES) / / voie / Epoque indéterminée ?
3	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / PUBERCLAIRE / PLAINE DES ABELLIERS ET DE CUBERCLAIRE / habitat / Néolithique moyen
4	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / SAINT-MARC / / oppidum / Age du fer ?
5	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / VILLAGE / NOTRE-DAME DES GRACES / production alimentaire végétale / Epoque indéterminée
6	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / RAFFINIS-EST / HUBAC DE MONTAGNAC / habitat / Gallo-romain
7	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / RAFFINIS / RAFFINIS / occupation / Age du fer ?
8	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / MOULLIERES OUEST (LES) / LES MOULLIERES / occupation / Age du fer
9	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / SAINT-VERAN / SAINT-VERAN / exploitation agricole / Haut-empire ?
10	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / PORTEFAIX / PORTEFAIX / habitat / Néolithique final
11	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / TRINITE (LA) / LA TRINITE / occupation / Néolithique ?
12	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / La Mouitte / La Mouitte / motte castrale / Haut moyen-âge - Moyen-âge classique
13	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / RAFFINIS NORD / HUBAC DE MONTAGNAC / habitat / Gallo-romain
14	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / STATION DU HAUT-LAURIS EST / LE HAUT-LAURIS / habitat / Néolithique récent
15	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / PUBERCLAIRE EST / / exploitation agricole ? / Haut-empire
16	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / PUBERCLAIRE NORD / PLAINE DES ABELLIERS ET DE CUBERCLAIRE / occupation / Néolithique ?
17	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / BERTRANDY OUEST / BERTRANDY OUEST / occupation / Gallo-romain
18	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / BERTRANDY / BERTRANDY / occupation / Gallo-romain ?
19	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / FOUR (LE) / VALLON DU FOUR NORD / occupation / Gallo-romain ?
20	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / TRUY SUD (LE) / VALLON DU FOUR NORD / occupation / Gallo-romain ?
21	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / CRESTA / COTEAU CRESTA / occupation / Gallo-romain
22	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / RAFFINIS SUD / RAFFINIS / occupation / Néolithique ?
23	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / REGLANIERE (LA) / REGLANIER / occupation / Néolithique ?

Numéro	Identification
24	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / BARBARO / PLAINE DE BARBARO / occupation / Gallo-romain ?
25	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / RAFFINIS OUEST / RAFFINIS / occupation / Gallo-romain ?
26	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / HAUT-LAURIS (OUEST?) / LE HAUT-LAURIS / occupation / Gallo-romain ?
27	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / HAUT-LAURIS SUD / LE HAUT-LAURIS / occupation / Age du fer ?
28	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / HAUT PINET / HAUT PINET / occupation / Moyen-âge
29	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / CUGUILLE / LE TRUY EST / occupation / Gallo-romain ?
30	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / VENTEBRUN / COTEAU DE VENTEBRUN / occupation / Age du bronze - Age du fer ?
31	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / PORTEFAIX / PORTEFAIX / occupation / Age du fer
32	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / PORTEFAIX / PORTEFAIX / habitat / Haut-empire
33	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / PORTEFAIX / PORTEFAIX / habitat / Bas-empire - Haut moyen-âge
34	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / TRINITE (LA) / LA TRINITE / habitat / Gallo-romain
35	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / PUBERCLAIRE NORD / PLAINE DES ABELLIERS ET DE CUBERCLAIRE / occupation / Gallo-romain
36	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / BERTRANDY / BERTRANDY / occupation / Paléolithique - Néolithique ?
37	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / REGLANIERE (LA) / REGLANIER / occupation / Gallo-romain
38	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / HAUT PINET / HAUT PINET / occupation / Paléolithique - Néolithique ?
39	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / VENTEBRUN / COTEAU DE VENTEBRUN / occupation / Bas moyen-âge
40	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / PUBERCLAIRE / PLAINE DES ABELLIERS ET DE CUBERCLAIRE / habitat / Néolithique final
41	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / Motte de Saint-Marc / / motte castrale ? / Moyen-âge classique
42	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / chapelle Saint-Marc / / chapelle / Haut moyen-âge - Bas moyen-âge
43	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / RAFFINIS / RAFFINIS / habitat / Haut-empire
44	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / RAFFINIS / RAFFINIS / occupation / Bas-empire
45	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / MOULLIERES OUEST (LES) / LES MOULLIERES / occupation / Gallo-romain
46	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / MOULLIERES OUEST (LES) / LES MOULLIERES / occupation / Moyen-âge ?
47	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / MOULLIERES OUEST (LES) / LES MOULLIERES / habitat / Epoque moderne
48	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / SAINT-VERAN / SAINT-VERAN / occupation / Moyen-âge ?
49	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / PUBERCLAIRE EST / PLAINE DE ABELLIERS ET DE CUBERCLAIRE / exploitation agricole / Bas-empire - Haut moyen-âge
50	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / Motte du Castellet / / motte castrale / Moyen-âge classique - Bas moyen-âge
51	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / Saint-Marc / / village / Moyen-âge classique
52	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / Chapelle Notre-Dame / / chapelle / Moyen-âge classique ?
54	ALLEMAGNE-EN-PROVENCE / château / / château fort / Bas moyen-âge - Epoque moderne



Département des Alpes-de-Haute-Provence, commune d'Allemagne-en-Provence
 Localisation des sites archéologiques recensés
 Source Patriarche, état des connaissances au 14/03/2016



● site archéologique
 © IGN, SCAN25, échelle 1/25000e

Direction régionale des affaires culturelles
 Service régional de l'archéologie
 Bât. Austerlitz - 21 allée Claude Forbin - CS 80783 - 13625 Aix-en-Provence cedex 1
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Paca>

Patrimoine urbain – Synthèse

► ATOUS

- Un centre-bourg à l'architecture traditionnelle provençale mettant en avant le matériau local : le galet.
- Le château, un monument historique identitaire entretenu, mis en valeur et utilisé à des fins touristiques et culturelles.
- Un petit patrimoine bâti riche et varié (église, chapelle St Marc, fontaines...).
- Des arbres remarquables accompagnant les espaces publics et monuments historiques.
- Un patrimoine archéologique important.

► CONTRAINTES

- Des enjeux paysagers et covisibilités importantes à prendre en compte, des vues à valoriser.
- Un centre ancien peu mis en valeur pour les visiteurs (pas de sentier découverte, de signalétique pédagogique sur le petit patrimoine...).
- Un patrimoine bâti à l'origine d'une fréquentation touristique et d'un flux véhicules important.
- Risques de problèmes phytosanitaires sur les sujets arborés vieillissants.

► ENJEUX

- Gérer les flux touristiques liés au patrimoine bâti.
- Entretien/restauration du patrimoine bâti remarquable et protection du patrimoine archéologique.
- Veiller à une qualité architecturale et à une intégration paysagère des nouvelles constructions (logements, bâtiments agricoles) par un style adapté au contexte local.
- Affirmer les vues sur le château depuis les entrées de ville notamment.
- Valoriser le potentiel touristique lié au patrimoine bâti par une signalétique homogène de qualité.

RESSOURCES NATURELLES

Eau

SDAGE du bassin Rhône Méditerranée

Le territoire communal est concerné par les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) « Rhône Méditerranée » 2016-2021, approuvé le 3 décembre 2015. Les orientations du SDAGE définissent un cadre lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le SDAGE fixe pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'Environnement pour un bon état des eaux d'ici 2021.

Allemagne-en-Provence est une commune appartenant donc au grand bassin hydrographique Rhône Méditerranée, parmi les 7 de France métropolitaine, et à la sous-unité territoriale de la Durance, parmi les 10 du bassin.

Le SDAGE (les orientations fondamentales, les dispositions et les objectifs de qualité et de quantité des eaux) est opposable à toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, ainsi qu'aux documents d'urbanisme (SCoT et, en l'absence de SCoT, PLU et cartes communales) dans un rapport de compatibilité de ces décisions avec le SDAGE.

Le SDAGE vise à répondre, sur une période de 5 ans, aux enjeux prioritaires suivants :

- S'adapter au changement climatique. Il s'agit de la principale avancée de ce nouveau SDAGE, traduite dans une nouvelle orientation fondamentale.
- Assurer le retour à l'équilibre quantitatif dans 82 bassins versants et masses d'eau souterraine.
- Restaurer la qualité de 269 captages d'eau potable prioritaires pour protéger notre santé.
- Lutter contre l'imperméabilisation des sols : pour chaque m² nouvellement bétonné, 1,5 m² désimperméabilisé.
- Restaurer 300 km de cours d'eau en intégrant la prévention des inondations.
- Compenser la destruction des zones humides à hauteur de 200% de la surface détruite.
- Préserver le littoral méditerranéen.

Le PLU de la commune d'Allemagne-en-Provence devra être compatible avec les dispositions, les orientations et les objectifs du SDAGE du Bassin Rhône Méditerranée 2016-2021.

Afin d'assurer cette compatibilité, le PLU veillera à ce que l'occupation des sols ne conduise pas à dégrader l'état des eaux, conformément à l'orientation fondamentale n°2. Pour 2021, le SDAGE vise 66% des milieux aquatiques en bon état écologique et 99% des nappes souterraines en bon état quantitatif.

Pour être compatible avec l'orientation fondamentale n°4 « Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau », le PLU fera en sorte de maîtriser la satisfaction des différents usages de l'eau avec une priorité à l'eau potable, les rejets ponctuels ou diffus, le risque inondation et les eaux pluviales, l'artificialisation des milieux et la préservation des milieux aquatiques et humides.

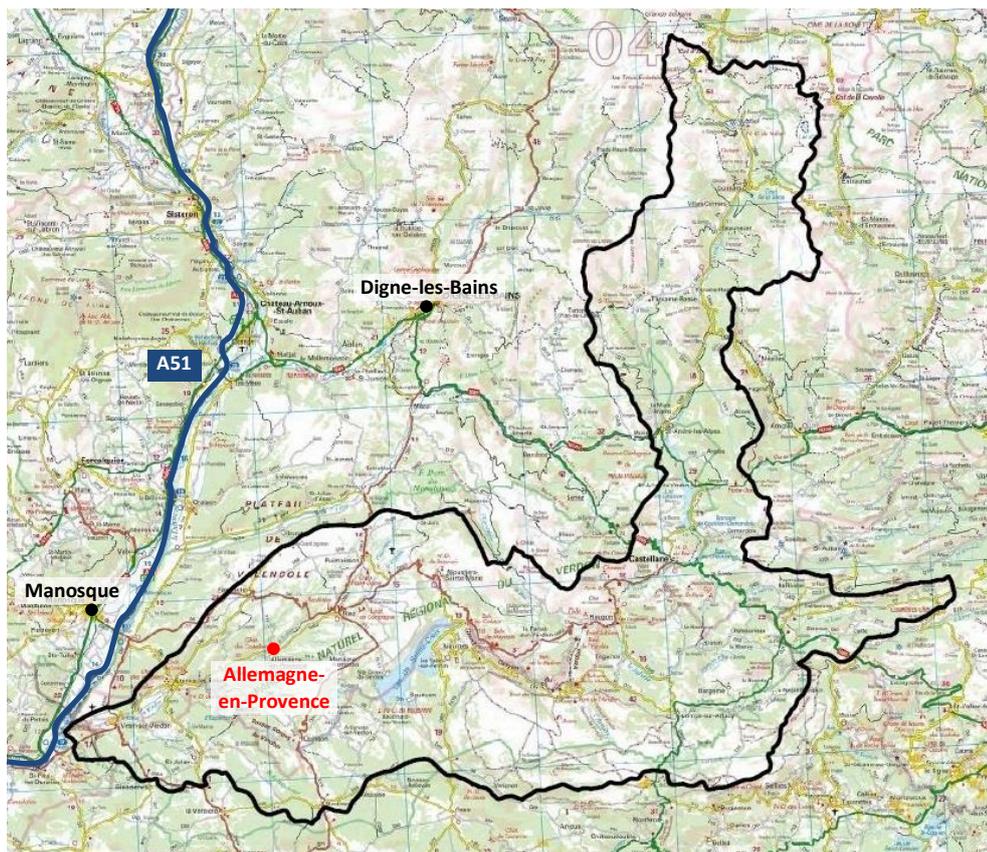
SAGE Verdon

La commune est également couverte par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Verdon dont le projet a été validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 4 avril 2013.

Le SAGE est un outil de gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le bassin versant. Celui-ci doit être compatible avec le SDAGE. Le SAGE définit des objectifs et des mesures de gestion adaptés aux enjeux et aux problématiques locaux, afin de mettre en place une gestion cohérente de milieux aquatiques et de favoriser un développement durable des usages.

Périmètre du bassin versant du Verdon et du SAGE Verdon

Source : SAGE Verdon 2013 - PNR Verdon



La CLE a validé 5 enjeux à traiter par le SAGE Verdon :

- **Enjeu 1 :** Rechercher un fonctionnement hydromorphologique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques
- **Enjeu 2 :** Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes
- **Enjeu 3 :** Aller vers une gestion solidaire de la ressource
- **Enjeu 4 :** Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques
- **Enjeu 5 :** Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux

Les dispositions et mesures du SAGE Verdon ayant une portée juridique en matière d'urbanisme sont exposées dans le tableau suivant.

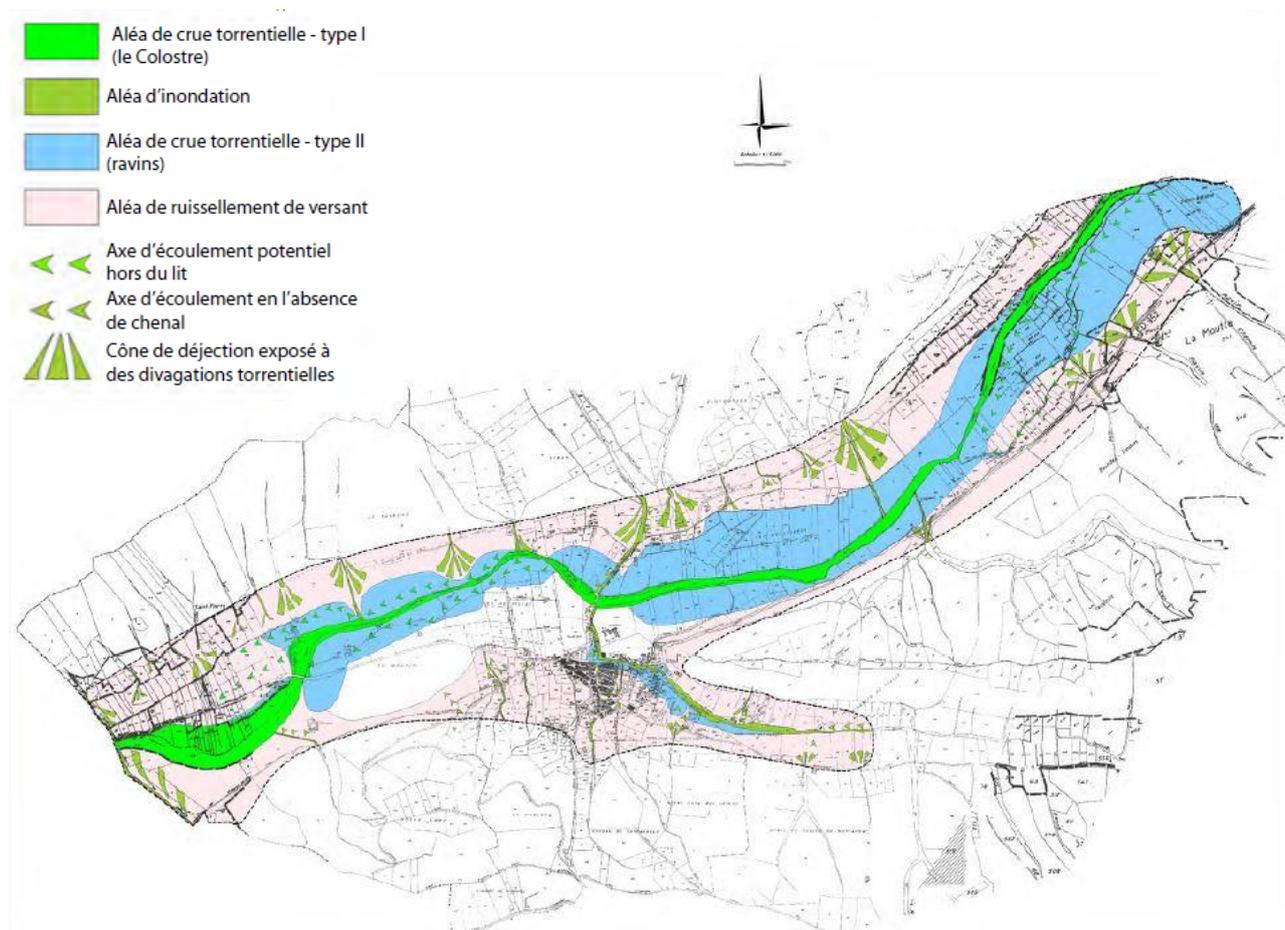
Principales dispositions du PAGD du SAGE en vigueur avec lesquels le PLU de la commune doit être compatible

Source : Document établi par le PNR du Verdon

Enjeu SAGE	Objectif SAGE	Disposition SAGE	Mesure de mise en compatibilité du PAGD du SAGE ayant un impact sur les documents d'urbanisme
1 – Fonctionnement hydromorphologique et biologique	1.9 : Assurer la protection des enjeux soumis au risque inondation et éviter le développement de vulnérabilités supplémentaires	24 – Lutter contre le développement de vulnérabilités supplémentaires par la maîtrise du développement d'activités dans les zones vulnérables	Eviter le développement d'activités dans les zones vulnérables au risque inondation. Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être compatibles ou rendus compatibles avec l'objectif de limitation du développement d'activités dans les zones vulnérables au risque inondation.
2 – Patrimoine naturel	2.1 : Mettre en œuvre une gestion de la ripisylve tenant compte des différents usages, et de la protection des milieux naturels et de la ressource piscicole	35 - Préserver ou restaurer une zone tampon entre le cours d'eau et les activités humaines.	35B - Préserver la ripisylve. Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être compatibles ou rendus compatibles avec l'objectif de préservation de la ripisylve existante. Cette mise en compatibilité pourra notamment être assurée, dans le cadre des PLU, par le classement des zones concernées en « éléments remarquables » en application de l'article L. 123-1 du Code de l'urbanisme ou en « espace boisé classé » au sens de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme.
2 – Patrimoine naturel	2.2 : Connaître et préserver les zones humides du bassin versant du Verdon	39 - Favoriser la prise en compte des zones humides en amont des projets d'aménagement	39B - Mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLU, SCOT, cartes communales) avec l'objectif de préservation des zones humides Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être compatibles ou rendus compatibles avec l'objectif de préservation des zones humides, y compris celles dont la superficie est inférieure à 0,1 hectares. Cette mise en compatibilité sera notamment effectuée à travers les études environnementales, le zonage et le règlement s'agissant du PLU, le Document d'Orientations Général (DOG) ou le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) s'agissant du SCOT, ainsi que le Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'agissant du PLU et du SCOT. <i>2 zones humides identifiées sur la commune d'Allemagne-en-Provence</i>
3 - Ressource	3.2 : Mettre en adéquation politiques et projets d'aménagements du territoire et de gestion de l'eau	60 - Adapter la pression de prélèvement, et donc les projets et les usages, à la ressource disponible, l'usage prioritaire étant l'usage eau potable	60A - Il est imposé aux documents de planification (SCOT, PLU, cartes communales) d'être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau, en cohérence avec la ressource existante. Dans le but de mieux intégrer la gestion de la ressource en eau aux projets de développement du territoire, l'un des moyens pour les communes ou leurs groupements compétents d'assurer la compatibilité de ces documents de planification avec les objectifs du SAGE est : - d'y annexer un argumentaire, intégrant une identification des coûts, justifiant de l'adéquation entre la maîtrise de l'urbanisation et le volume en eau potable disponible - pour cela, d'actualiser ou réaliser leur schéma directeur ou diagnostic d'eau potable en préalable à l'élaboration de leur document d'urbanisme, afin d'intégrer les éléments visés à la disposition 59 (analyse technico-économique approfondie de scénarios de consommation en fonction du type d'urbanisation, chapitre sur les économies d'eau, programmes de travaux doivent permettre d'atteindre à moyen terme un rendement de réseau se rapprochant au maximum, en tenant compte des capacités financières des maîtres d'ouvrage, de l'objectif fixé par le SAGE. <i>Alimentation d'Allemagne-en-Provence par le Puits des moulières (procédure de protection non engagée)</i>

Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec chacune de ces dispositions dans un délai de 3 ans à compter de l'entrée en vigueur du SAGE.

Sur la commune d'Allemagne-en-Provence, le SAGE Verdon fournit une carte des aléas hydrauliques, à savoir : crue torrentielle, inondation, ruissellement de versant. Le document d'urbanisme devra intégrer ces zones à risques dans la définition du zonage communal et des réglementations qui l'accompagneront.



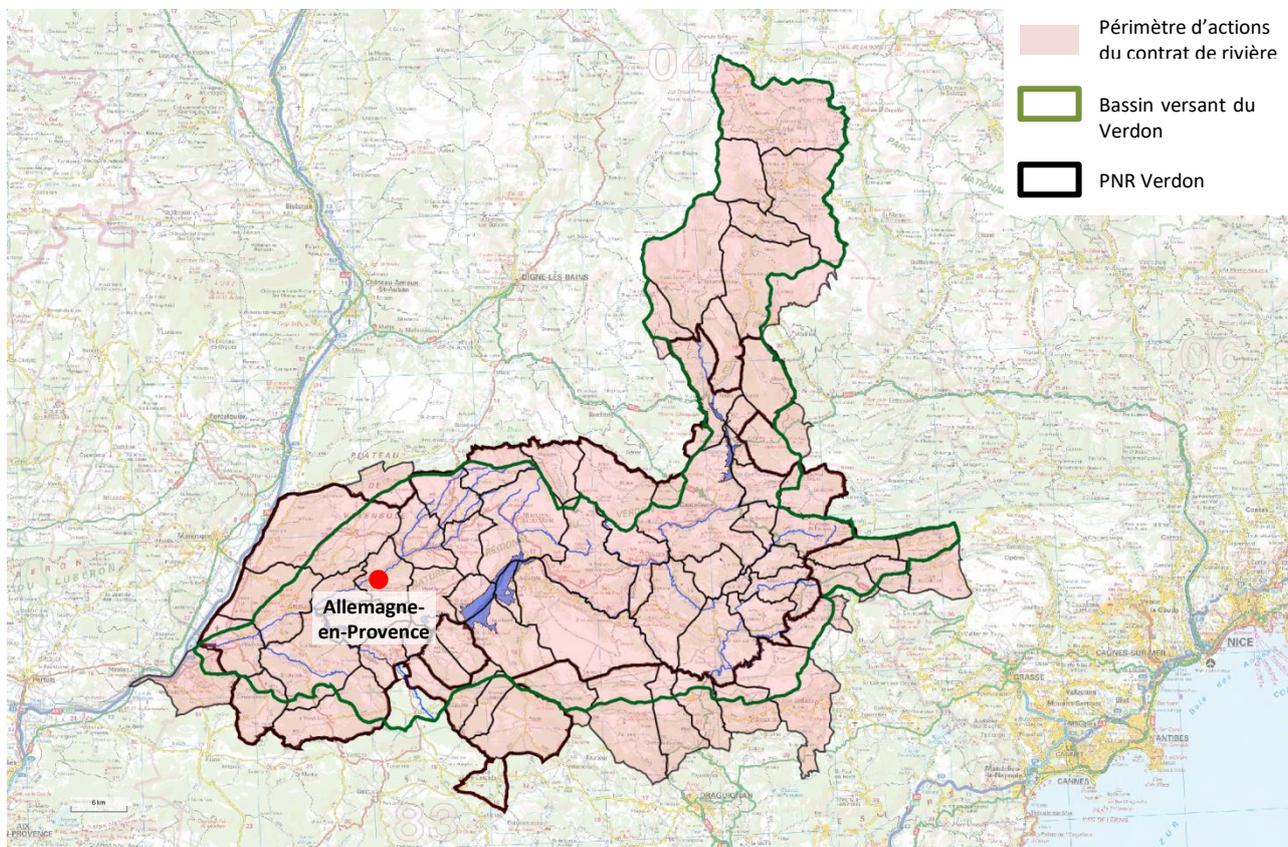
Contrat de rivière Verdon

Le Contrat de Rivière du Verdon a été signé en Juillet 2008 pour une période de cinq ans 2008-2013 puis a été prolongé par un avenant jusqu'à fin 2014. Le contrat de rivière en vigueur aujourd'hui couvre la période 2016-2021.

Il s'étend sur un périmètre de 2 289 km² pour une population de 42 315 habitants. D'un montant global de 34 millions d'euros, le programme d'actions du contrat de rivière s'articule autour de 6 grands objectifs déclinés en 107 actions, soit 167 opérations.

Périmètre du contrat de rivière du Verdon

Source : SIT PNR PACA



Qualité des eaux

L'état écologique des cours d'eau et des masses d'eau souterraines est un enjeu environnemental important à prendre en compte que l'on retrouve dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) adoptée par l'Union Européenne, en 2000. Les communes doivent veiller à ne pas dégrader la qualité des eaux, et le cas échéant, identifier les sources potentielles de polluants qui peuvent être émis sur le territoire.

A Allemagne-en-Provence, la qualité générale des eaux et des milieux aquatiques est hétérogène. Les eaux superficielles sur le territoire ou en aval de la commune sont d'un bon état écologique et chimique hormis pour la rivière principale du Colostre qui présente un état chimique problématique. Les eaux souterraines sont de quantité suffisante et si l'état chimique est bon en profondeur, la nappe d'affleurement est d'un mauvais état.

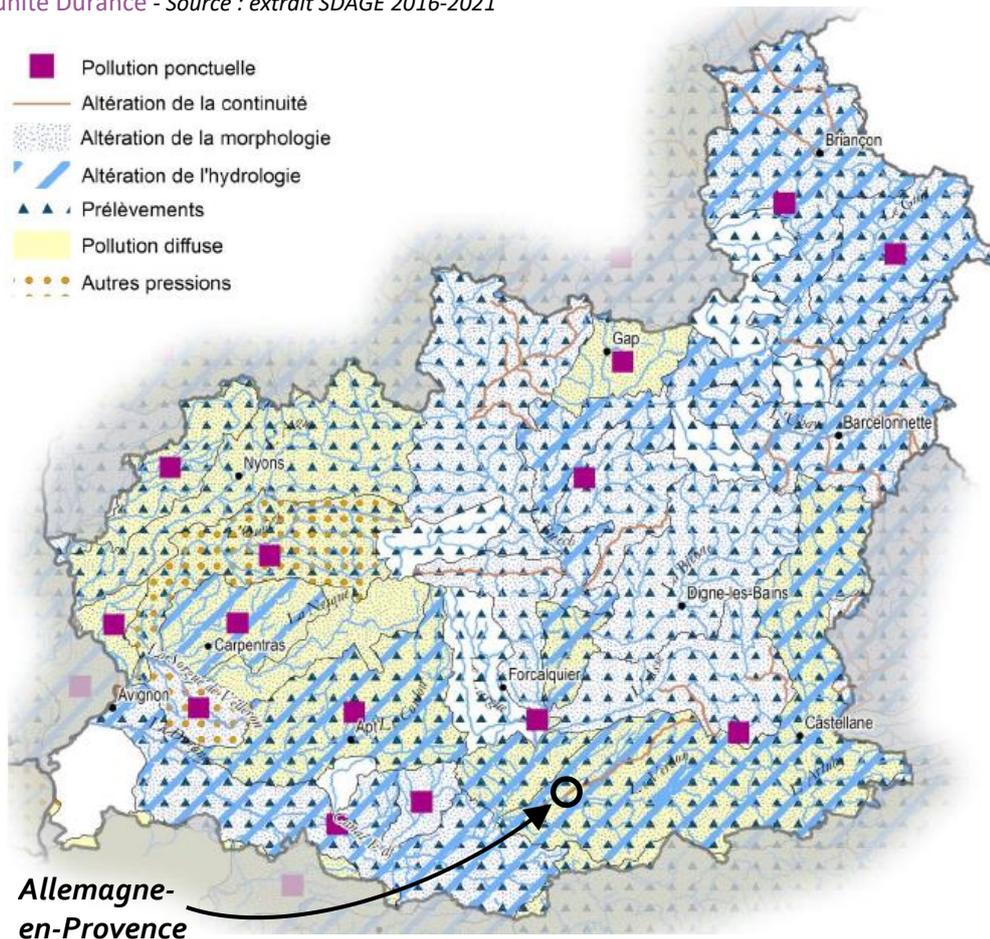
Qualité des eaux superficielles

D'après le SDAGE Rhône-Méditerranée, le territoire d'Allemagne-en-Provence est situé dans le sous-bassin versant DU_13_15 « Verdon ». L'analyse de la qualité des eaux superficielles résulte des prélèvements de stations de mesures situées hors de la commune, à son aval car aucune n'est présente sur le territoire d'Allemagne. Ces stations sont les suivantes :

- **Verdon à Gréoux-les-Bains 1** (code de la station 06155970) ;
- **Colostre à Allemagne-en-Provence** (code de la station 06204605) ;
- **Colostre à Saint Martin de Bromes** (code de la station 06204650).

Selon le SDAGE 2016-2021, le secteur d'Allemagne-en-Provence est concerné par **deux problématiques principales** : une altération de la continuité sur le Colostre, une altération de la morphologie et de l'hydrologie, des prélèvements et une pollution diffuse.

Problématiques rencontrées pour les masses d'eau superficielles dans la sous-unité Durance - Source : extrait SDAGE 2016-2021



Les principales masses d'eaux superficielles se trouvant sur la commune directement impactées et ciblées par la DCE sont les suivantes :

- **Le ravin de Bellioux (FRDR10267)**
- **Le ravin de Pinet (FRDR11218)**
- **Le Colostre de sa source a la confluence avec le Verdon (FRDR251)**

Une autre masse d'eau est impactée par la commune mais de manière indirecte car le territoire communal fait partie de son bassin versant :

- **Le ruisseau de Mauroue (FRDR11475)** : son état écologique et chimique était bon en 2009.

L'état de ces masses d'eaux superficielles est répertorié dans le tableau qui suit avec indication de l'année d'atteinte de l'objectif de bon état dans le cas où l'état écologique ou chimique n'était pas satisfaisant en 2009.

Etat des cours d'eau superficiels impactés par la commune d'Allemagne-en-Provence

Sources : G2C Territoires, d'après les données du SDAGE Rhône Méditerranée Corse, 2016-2021

Cours d'eau	Etat en 2009		Objectif de bon état	
	Etat écologique	Etat chimique	Etat écologique	Etat chimique
Le ravin de Bellioux	Bon	Bon	2015	2015
Le ravin de Pinet	Bon	Bon	2015	2015
Le Colostre de sa source à sa confluence avec le Veron	Bon	Mauvais	2015	2021
Le ruisseau de Mauroue	Bon	Bon	2015	2015

Pour pallier aux problèmes rencontrés sur la rivière du Colostre, le SDAGE Rhône Méditerranée propose un programme de mesures, afin d'atteindre l'objectif de bon état pour 2021. Ces mesures sont les suivantes :

Verdon - DU_13_15			
FRDR251	Le Colostre de sa source à la confluence avec le Verdon	Cours d'eau	Masse d'eau naturelle
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état			
Pression à traiter :	Altération de la continuité		
	MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		
Pression à traiter :	Altération de la morphologie		
	MIA0203 Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		
Pression à traiter :	Pollution diffuse par les pesticides		
	AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire		
Pression à traiter :	Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances		
	ASS0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement		
	ASS0401 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)		
Ouvrages continuité à traiter			
Code de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage		
ROE50218	prise d'eau du canal de la commune de St-Martin de Brômes		
ROE50371	prise d'eau de 'AFR d'Allemagne en Provence		

Le PNR du Verdon participe à l'amélioration de la continuité biologique via un projet (en cours) de restauration hydromorphologique du Colostre qui intégrera la question des continuités. Pour réduire le déséquilibre quantitatif mis en évidence, des mesures sur les économies d'eau ont été inscrites au SAGE, dont l'amélioration des rendements des réseaux. Une étude sur la ressource (impact des prélèvements, élaboration d'un plan de gestion) est inscrite au contrat de rivière Verdon 2016-2021 (maîtrise d'ouvrage PNR).

Qualité des eaux souterraines

D'après le SDAGE Rhône-Méditerranée, le territoire d'Allemagne-en-Provence impacte les masses d'eaux souterraines suivantes :

- **Conglomérats du plateau de Valensole (FRDG209)** : il s'agit d'une masse d'eau à l'affleurement.
- **Calcaires profonds jurassiques de Valensole (FRDG236)** : cette masse d'eau souterraine est située en profondeur.

Ces masses d'eaux sont de présentent en 2009 un état quantitatif satisfaisants. Les objectifs de bon état, fixés par le SDAGE, sont atteints en 2015. Cependant, l'état chimique de la nappe d'affleurement est qualifié de mauvais en 2009 avec un objectif de bon état fixé en 2027.

Etat des masses d'eau souterraines sur la commune d'Allemagne-en-Provence

Sources : G2C Territoires, d'après les données du SDAGE Rhône Méditerranée Corse, 2016-2021

Masse d'eau	Etat en 2009		Objectif de bon état	
	Etat quantitatif	Etat chimique	Etat quantitatif	Etat chimique
Conglomérats du plateau de Valensole	Bon	Mauvais	2015	2027
Calcaires profonds jurassiques de Valensole	Bon	Bon	2015	2015

Cette problématique de mauvais état chimique de la masse d'eau souterraine d'affleurement résulte de pollutions agricoles (azote, phosphore et matières organiques) et de pollutions par les pesticides. Mais l'épandage de boues sur les terrains du plateau de Valensole est aussi en cause et très problématique. Cela entraîne une pollution des nappes souterraines sur le long terme, au même titre que les intrants agricoles.

Le SDAGE propose, afin d'y remédier d'ici 2027, les mesures suivantes :

- **Réduire les apports d'azote organique et minéraux** par l'acquisition par les exploitations de matériels d'épandage des déjections animales performants et la suppression des rejets de serres hors-sol dans le milieu. Les actions de gestion de l'irrigation seront à mener en cohérence avec les apports de fertilisation.
- **Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles** grâce à l'acquisition de matériels nouveaux dans les exploitations (bineuses, herses étrilles, désherbineuses, broyeurs et tondeuses...). Cette mesure doit s'accompagner d'opérations d'investissement (plan végétal environnement) et peut être envisagée dans le cadre de programmes d'actions spécifiques (plan phyto, programme viti-vini, Quali H₂O, opération Agr'eau, plan d'actions CROPP, ...). Dans certains cas, la mise en place de cette mesure devra s'appuyer sur un diagnostic de conversion pour les exploitations concernées.
- **Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général** (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu,...)

Réseau d'irrigation

La commune d'Allemagne-en-Provence dispose d'une importante zone irrigable et notamment au niveau des espaces agricoles de la plaine du Colostre. L'irrigation est permise grâce notamment à des canaux à ciel ouvert pour certains toujours en eau car alimentés par des sources. D'autres canaux sont intermittents ou encore busés sur une partie de leur linéaire (tronçons en bordure de la RD952 entre Allemagne et Riez principalement).

Plusieurs Associations Syndicales Autorisées (ASA) se trouvent sur la commune :

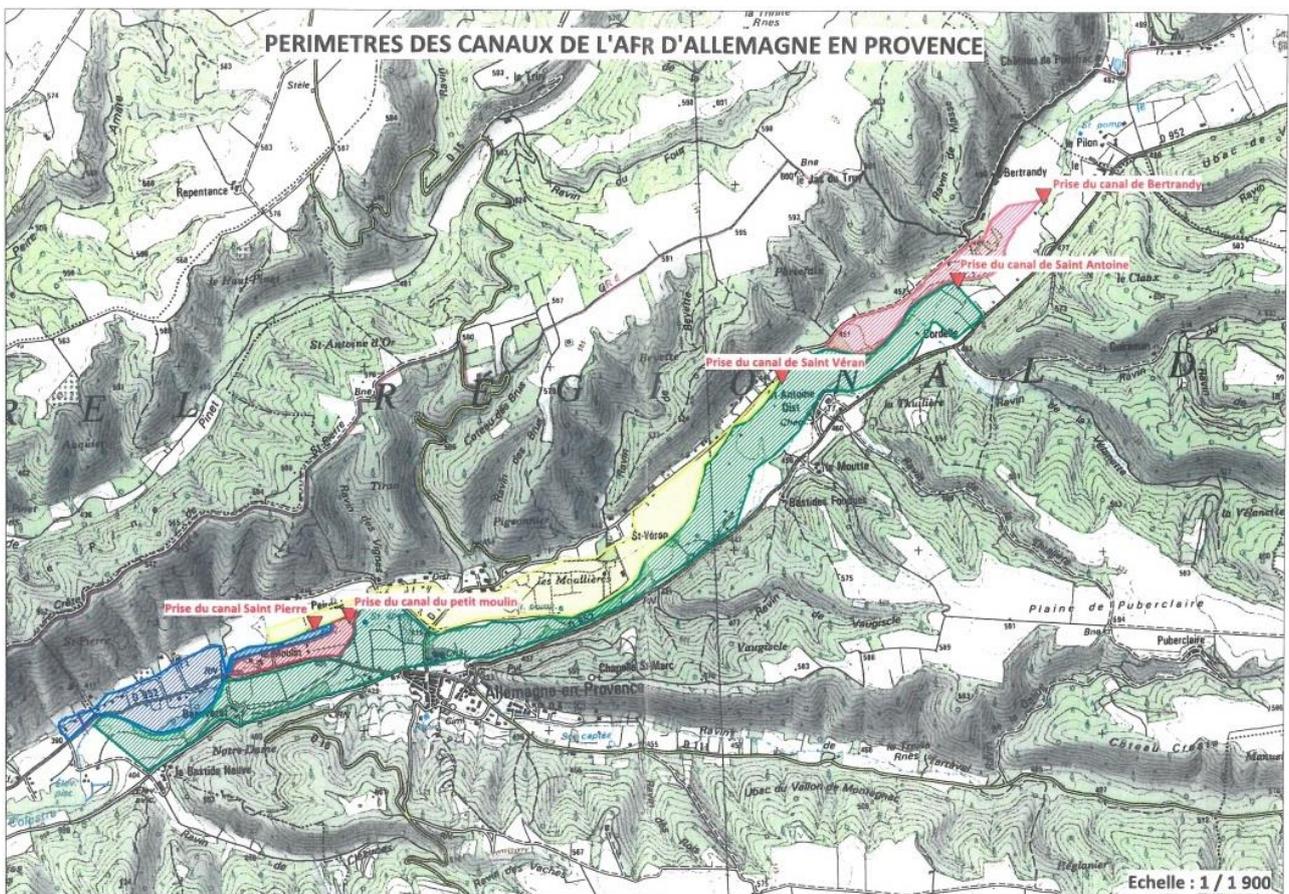
- ASL du Canal Saint Véran ;
- AFR d'Allemagne-en-Provence ;
- Société du Canal de Provence.

Les principales fonctions du réseau d'irrigation sont les suivantes :

- assurer l'arrosage des terres agricoles et permettre l'abreuvement des animaux d'élevage ;
- contribuer à la richesse et aux continuités écologiques sur le territoire (pour les canaux à ciel ouvert) ;
- participer à la structure paysagère du territoire.

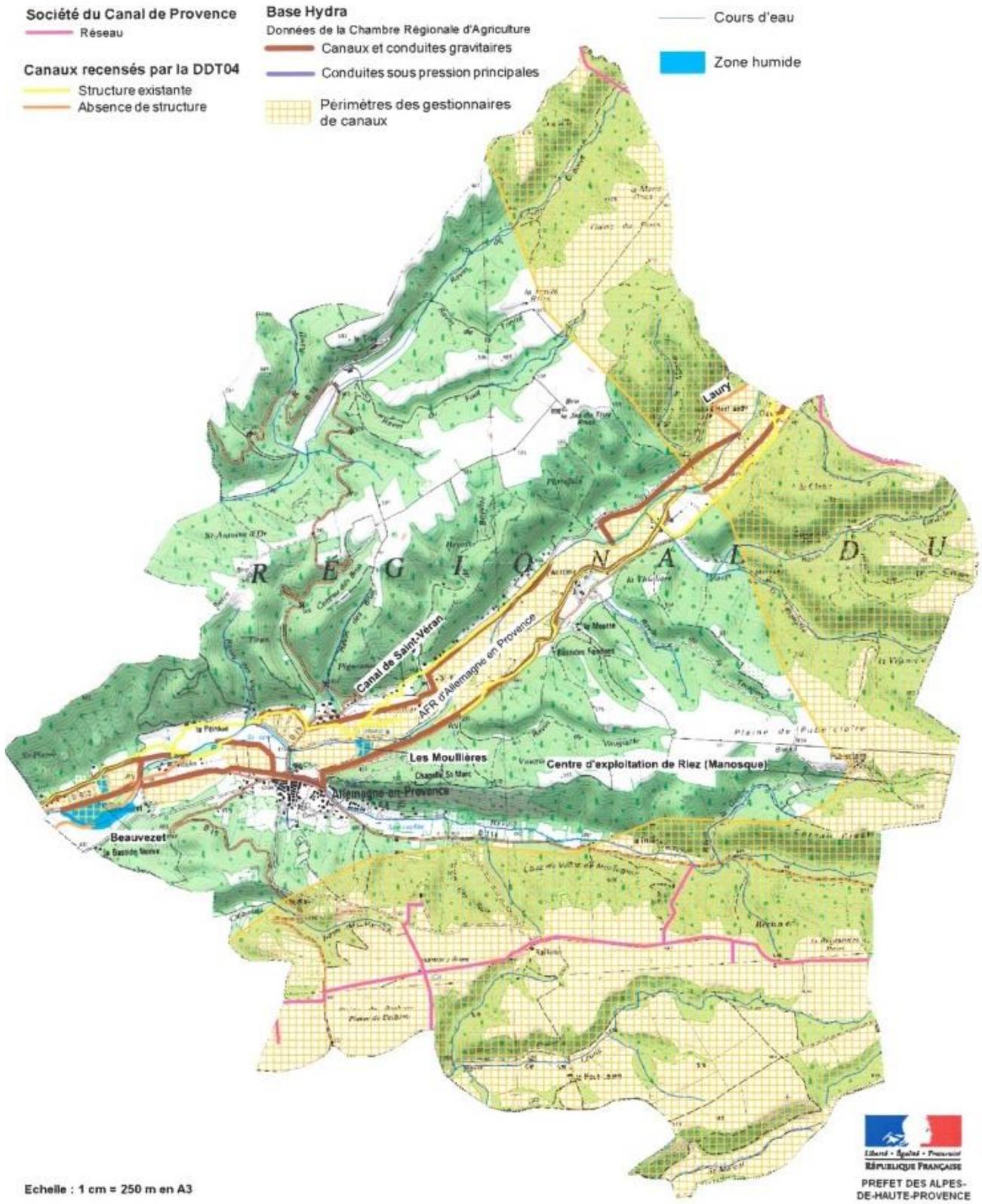
Périmètre des canaux d'irrigation de la plaine du Colostre à Allemagne-en-Provence

Source : commune d'Allemagne-en-Provence



Localisation des canaux d'irrigation sur la commune et gestionnaires associés

Source : PAC Allemagne-en-Provence



Eau - Synthèse

► ATOUS

- Un SAGE et un contrat de rivière pour mettre en œuvre des actions en faveur de la ressource en eau et de la prévention des risques inondation.
- Un bon état quantitatif des masses d'eau souterraine et une nappe de bonne qualité en profondeur.
- Un réseau de canaux d'irrigation favorable aux activités agricoles dans la plaine du Colostre.
- Une nouvelle station d'épuration récemment mise en fonctionnement.

► CONTRAINTES

- Un mauvais état chimique de la rivière principale de la commune, le Colostre.
- Une nappe souterraine d'affleurement de mauvaise qualité chimique.

► ENJEUX

- Réduire les pollutions d'origine agricole et les applications de pesticides pour le désherbage afin d'améliorer la qualité des eaux souterraines.
- Améliorer l'état des eaux superficielles en favorisant la continuité biologique (dispositif de franchissement pour la montaison/dévalaison).
- Améliorer les équipements de prélèvements/distribution et leur utilisation afin de préserver la ressource.

Sol et sous-sol

Géologie

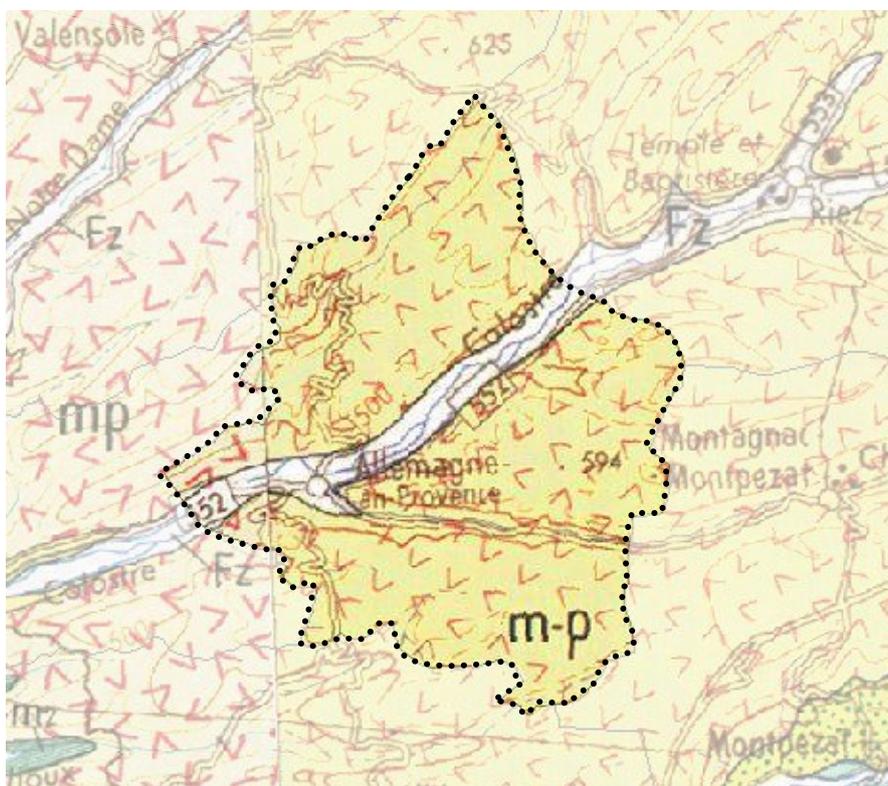
Le Plateau de Valensole est constitué d'une épaisse couche de formation conglomératique (poudingue de Valensole) dépassant parfois le millier de mètres d'épaisseur. C'est en fait une succession de bancs de poudingue à galets, avec des intercalations de sables ou de grès et de limons.

Le plateau est le témoin des pluies diluviennes et des crues importantes. Il correspond à l'immense cône de déjection de tous les matériaux transportés par les eaux torrentielles. Ce vaste épandage de matériaux a été déposé par la Durance durant 10 millions d'années au cours de l'ère tertiaire. On retrouve dans ces galets toute la diversité des roches arrachées aux Alpes : granites et gneiss du massif du Pelvoux, roches vertes ligures, variolites du Drac, grès d'Annot, flyschs de l'Embrunnais...

Au Quaternaire, trois cours d'eau ont alors incisé le plateau, formant des vallées peu profondes dont le fond est aujourd'hui recouvert d'alluvions. Les vagues de froid intense des périodes de glaciation ont contribué au polissage et aux finitions de l'ensemble.

Formations géologiques sur la commune d'Allemagne-en-Provence

Source : Géoportail



Légende

QUATERNAIRE

Holocène :
 Dépôts fluviatiles, alluvions récentes

TERTIAIRE

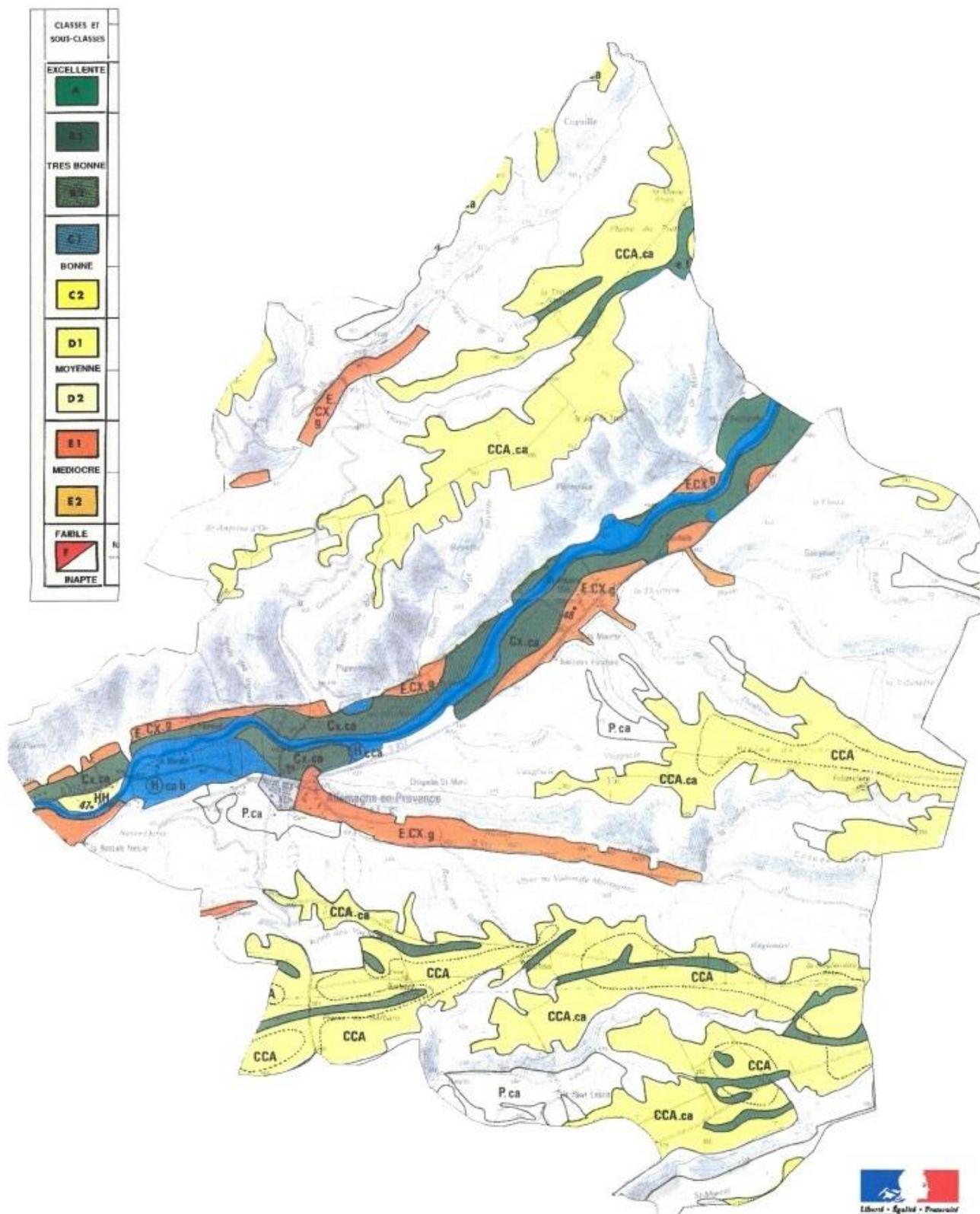
Mio-Pliocène :
 Poudingues, grès et marnes de la formation de Valensole

Valeur agronomique des sols

Les terres agricoles de la commune d'Allemagne-en-Provence présentent une forte valeur agronomique. Les terres du plateau de Valensole sont fertiles et permettent les grandes cultures céréalières ou les plantes à parfum (lavandin). Les plaines alluviales et notamment celle du Colostre disposent elles d'un excellent potentiel agronomique. Facilement irrigables, elles sont orientées vers des productions végétales à forte valeur ajoutée comme le maraîchage notamment mais aussi les prairies de fauche.

Carte de l'aptitude des sols à l'agriculture

Source : PAC Allemagne-en-Provence



Echelle : 1 = 250 m en A3

Sources : IGN SCAN25 EDR© 2005 - BD CARTO - SCP Aptitudes des sols à l'agri. 1986
Réalisation DDT/SUCT/PCAT/CC - carte 10/2015 - Aptitudes_sols.wor



Sol et sous-sol - Synthèse

► ATOUS

- Des terres fertiles et propices aux grandes cultures sur le plateau et aux prairies de fauche et productions légumières dans la plaine alluviale.

► CONTRAINTES

- Une géologie induisant des risques de glissements de terrain et une infiltration forte favorisant la pollution des nappes souterraines par les intrants agricoles.

► ENJEUX

- Limiter les intrants agricoles sur les sols particulièrement infiltrants.
- Limiter l'imperméabilisation des sols et les travaux de terrassement dans les zones sensibles pouvant entraîner des risques de glissements de terrains.
- Préserver les terres agricoles fertiles faisant le paysage du plateau de Valensole.

Climat et énergie

Un climat méditerranéen attractif...

Le climat d'Allemagne-en-Provence présente les traits essentiels du climat méditerranéen qui domine le quart Sud-Ouest du département des Alpes de Haute-Provence et s'étend sur l'ensemble des « Basses Terres » pour remonter au creux de la vallée de la Durance puis du Buëch vers les Hautes-Alpes.

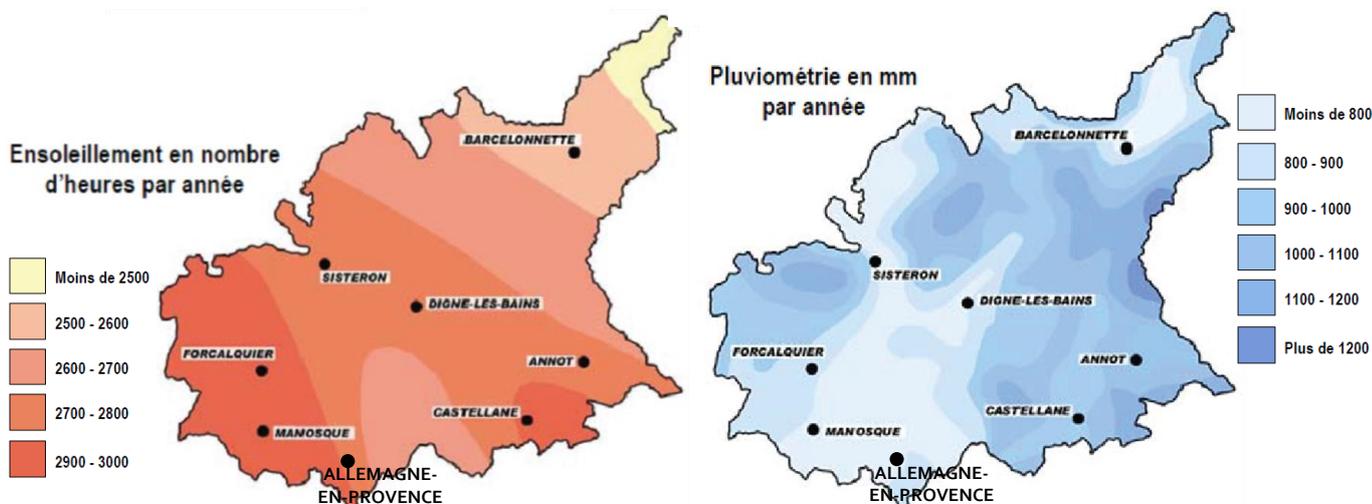
Les étés sont chauds et secs, les précipitations rares mais présentant une grande variabilité de la pluviométrie (« montées d'eau » épisodiques et violentes).

L'ensoleillement est important et réparti tout au long de l'année avec au total entre 2700 et 2800 heures par an à Allemagne-en-Provence.

La moyenne des précipitations annuelles est faible car inférieure à 800mm, caractéristique du climat méditerranéen. Cette pluviométrie est assez mal répartie, avec des automnes et des hivers où les précipitations sont plus importantes, parfois sous la forme d'épisodes pluvieux intenses de courte durée et relativement violents. Les étés souffrent d'un déficit hydrique important notamment au mois de juillet. Les précipitations neigeuses restent exceptionnelles.

Ensoleillement et pluviométrie annuels sur le département des Alpes de Haute-Provence

Source : Atlas des Paysages des Alpes de Haute Provence

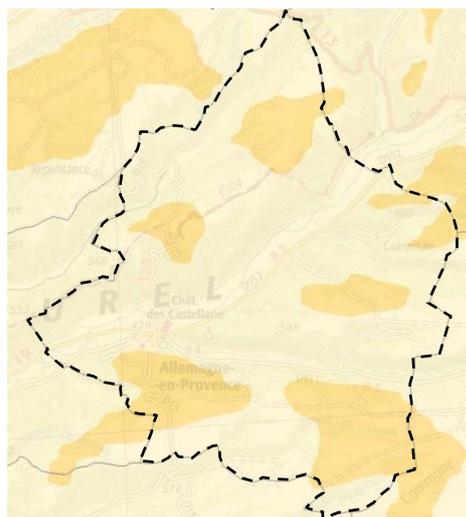


La commune d'Allemagne-en-Provence, grâce à ses reliefs orientés Est-Ouest, est relativement bien abritée des vents de Nord comme le Mistral. La station météo des vents la plus proche d'Allemagne-en-Provence est celle de Valensole. Elle calcule la vitesse moyenne annuelle des vents à hauteur de 10 mètres. Sur la commune, la vitesse moyenne maximale observée s'avère inférieure à 4m/s. Celle-ci est encore plus faible dans les vallées et au niveau du cœur de village où elle n'excède pas 3,1m/s.

Vitesse moyenne des vents à une hauteur de 10m

Source : Carte CARMEN, DREAL PACA

- inférieure à 3.1 m/s
- de 3.1 m/s à 4.0 m/s
- de 4.0 m/s à 4.3 m/s
- de 4.3 m/s à 5.0 m/s
- de 5.0 m/s à 6.0 m/s
- de 6.0 m/s à 7.5 m/s



... Soumis aux changements climatiques et aux pollutions atmosphériques

Les travaux menés par les experts du climat ont indéniablement montré qu'un changement climatique est en marche et des modifications de l'équilibre climatique sont à attendre à toutes les échelles. Le dérèglement climatique pose de multiples questions, quant à ses conséquences sur la santé, mais aussi sur l'amplification des risques naturels, la fragilisation de la biodiversité, le débit des cours d'eau, des paysages, l'activité économique, etc.

Les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique sont étroitement liées. Dès lors, la surveillance des émissions de gaz à effet de serre s'avère indispensable pour limiter les incidences sur l'environnement et la santé humaine. Parmi les polluants étudiés dans l'inventaire des émissions et par le protocole de Kyoto, **trois gaz à effet de serre sont actuellement pris en compte : le CO₂, CH₄ et N₂O.**

- Le dioxyde de carbone (CO₂) est le principal Gaz à Effet de Serre, induit par la consommation finale d'énergie.
- Le méthane (CH₄) est lié aux énergies fossiles ; son pouvoir réchauffant correspond à 21 fois celui du CO₂.
- Le protoxyde d'azote (N₂O) est émis majoritairement par les activités industrielles ainsi que par les activités agricoles (utilisation d'engrais azotés) ; son pouvoir réchauffant correspond à 310 fois celui du CO₂.

Les relevés effectués pour la commune d'Allemagne-en-Provence présentent des émissions faibles de GES au regard des données à l'échelle du département. En 2012, la commune d'Allemagne-en-Provence produisait 4kt eq.CO₂/an ce qui représentait la majeure partie des émissions de la commune et 0,86% des émissions de GES de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon. 47% de ces GES résultaient des transports, 37% de l'agriculture/sylviculture, 14% du résidentiel/tertiaire et 2% de l'industrie/traitement des déchets.

Pour ce qui est des émissions de CO₂, la commune est classée dans les territoires dont les rejets sont faibles par rapport à l'ensemble des communes de la région PACA avec 3kt/an en 2012.

Dans le cadre du protocole de Kyoto et du Plan Climat National (2004), la France s'est engagée à **réduire par 4 ses émissions de Gaz à Effet de Serre à l'horizon 2050**. Cette ambition est réaffirmée par la loi n°2009-967 du programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, au même titre que **l'amélioration de 20% de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables à hauteur de 23% de la consommation d'énergie finale d'ici à 2020**. Les collectivités locales, telle que la commune d'Allemagne-en-Provence, peuvent contribuer à cet engagement, notamment en limitant les émissions de GES et le développement de sources de production d'énergie renouvelable.

Les mesures nationales de lutte contre le changement climatique portent en priorité sur la baisse de la consommation d'énergie des bâtiments et la réduction des émissions de gaz à effet de serre des secteurs des transports et de l'énergie.

Ces mesures sont conçues selon une approche conjointe de protection de la qualité de l'air et d'atténuation du changement climatique. La maîtrise de la demande d'énergie constitue la solution durable au problème des coûts croissants de l'énergie pour les consommateurs, notamment pour les ménages les plus démunis particulièrement exposés au renchérissement des énergies fossiles. Le programme d'économie d'énergie dans le secteur du logement comprend des actions ciblées de lutte contre la précarité énergétique.

Des émissions de Gaz à Effet de Serre en baisse sur la commune

Entre 2004 et 2010, la commune d'Allemagne-en-Provence a connu une baisse importante de ses émissions de Gaz à Effet de Serre :

- **-36% d'émissions de dioxyde de carbone (CO₂) induit ;**
- **-42% d'émissions de méthane (CH₄) ;**
- **-63% d'émissions de protoxyde d'azote (N₂O)**

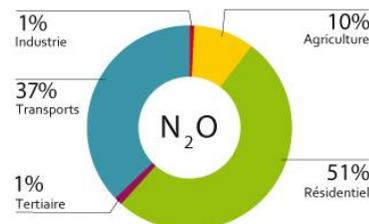
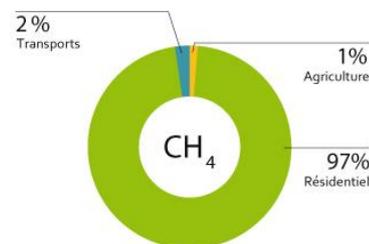
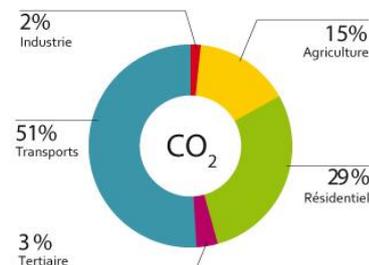
La majeure partie des émissions de **dioxyde de carbone (CO₂)** ont pour origine les **transports** et celles de **méthane (CH₄)** sont essentiellement d'**origine résidentielle**. Les émissions de **protoxyde d'azote** résultaient en majorité de l'agriculture en 2004 mais en 2010, ayant diminuées de moitié, elles sont alors dues au **transport** et au **résidentiel**.

Les émissions de CO₂ (les plus importantes) sont en baisse constante. Mais si la part des transports dans ces rejets de CO₂ a diminué légèrement entre 2004 et 2010 en passant de 48% à 45%, celle-ci a augmenté entre 2010 et 2012 en atteignant 51%.

	Secteur	CO2 induit t/an	CH4 kg/an	N2O kg/an	EVOLUTION		
					CO2 induit t/an	CH4 kg/an	N2O kg/an
2004	Industrie	5,1	0,4	0,22			
	Agriculture	317,54	33,08	72,26			
	Résidentiel	308,76	2116,78	31,87			
	Tertiaire	106,47	13,14	2,19			
	Transports	1924,62	208,16	51,21			
TOTAL		2 657,39	2 371,16	157,53	-960,34	-985,39	-99,31
2010	Industrie	28,05	1,65	0,45			
	Agriculture	258,08	16,65	5,58			
	Résidentiel	489,40	1 335,22	29,84			
	Tertiaire	57,35	0,53	0,76			
	Transports	864,17	31,72	21,59			
TOTAL		1 697,05	1 385,77	58,22	-36%	-42%	-63%

Répartition des Gaz à Effet de Serre selon les secteurs en 2010

Source : G2C Territoires d'après la Base de données Energ'air - ORECA PACA



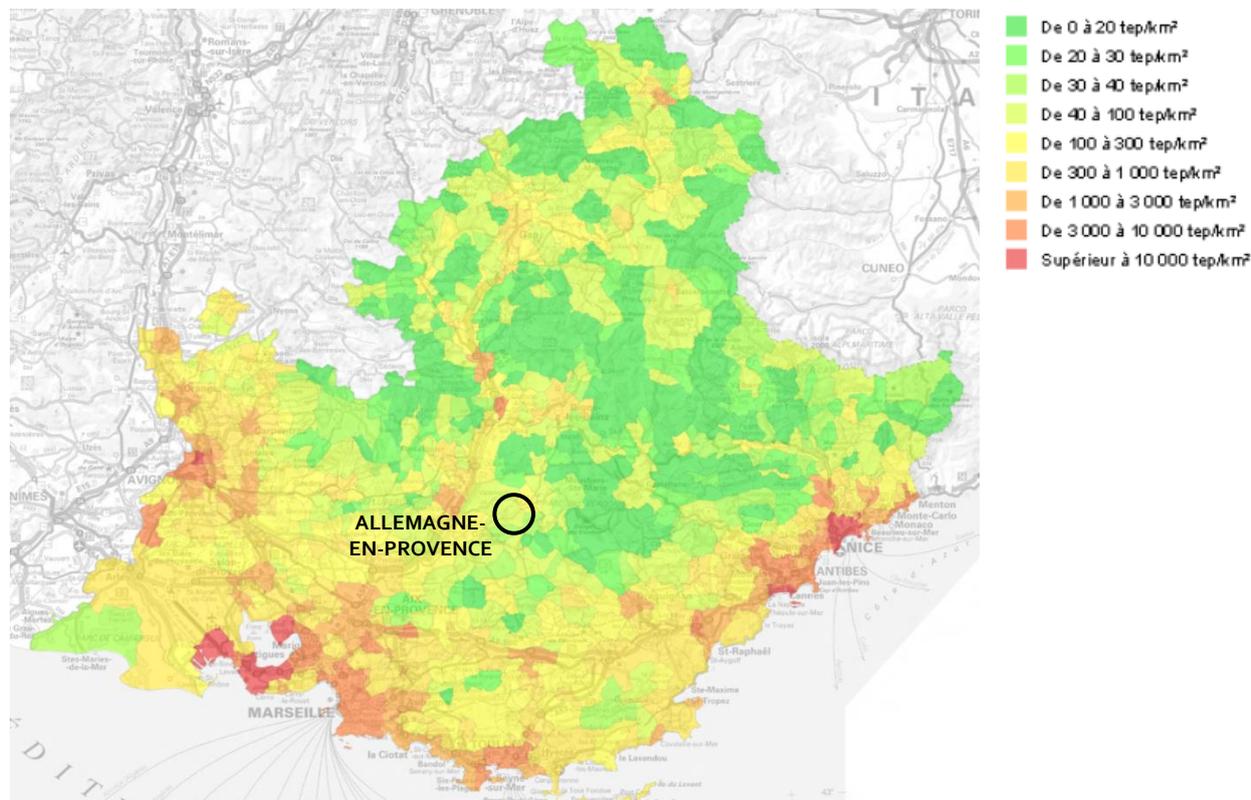
80 % de la demande énergétique issue du résidentiel et des transports

A l'échelle de la région PACA, Allemagne-en-Provence est classée comme une commune dont la **consommation énergétique est moyenne** (entre 40 et 100 tep/km²). En effet, en 2007, les activités sur la commune ont entraîné une consommation d'énergie à hauteur de 41 tep/km². L'objectif est de tendre vers une diminution de cette consommation à long terme. Le PLU peut contribuer à l'économie d'énergie en agissant sur certains leviers :

- **des formes urbaines plus compactes** : favoriser un habitat groupé plutôt que du pavillonnaire dispersé, par un règlement adapté ;
- **des aménagements bioclimatiques** (tenant compte de l'ensoleillement, de la topographie, du vent,...). Préférer des secteurs d'urbanisation favorables à la construction bioclimatique en composant avec l'environnement immédiat : éviter les orientations principales au nord, ou en plein vent, favoriser les espaces arborés caduques, les espaces publics ;
- **la mise en cohérence du développement urbain et de l'offre en transports en commun** ;
- **la réduction des déplacements** au profit des transports en commun et des modes doux de circulation ;
- **l'utilisation d'énergies renouvelables.**

Consommation d'énergie par commune en région PACA en 2007

Source : Air PACA



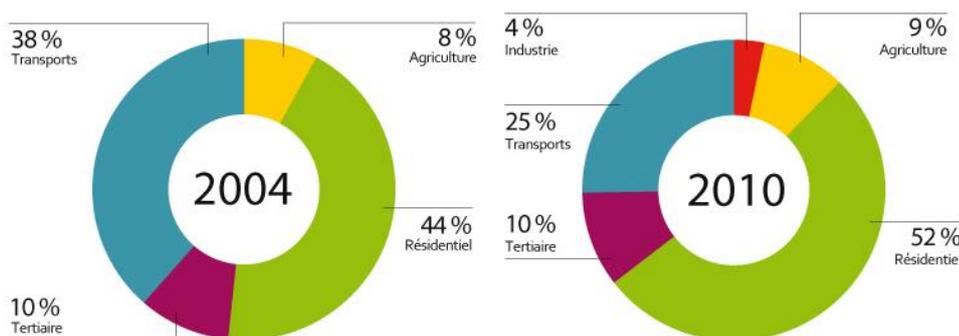
* tep = tonne équivalent pétrole

En 2010, la consommation d'énergie finale sur la commune d'Allemagne-en-Provence est évaluée à 1186tep, soit 0,71% de la consommation de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon (DLVA). Le résidentiel est le principal poste de consommation avec une part de 44%. Suit le secteur du transport avec 38% de la consommation d'énergie finale.

La consommation énergétique de la commune d'Allemagne-en-Provence diminue de 25% entre 2004 et 2010. La répartition de la consommation par secteur a évolué de la manière suivante : la part des transports a diminué de 38 à 25%, celles de l'agriculture et du tertiaire se sont stabilisées et les parts du résidentiel et de l'industrie ont augmenté

Répartition de la consommation d'énergie finale à Allemagne-en-Provence entre 2004 et 2010

Source : G2C Territoires d'après la Base de données Energ'air - ORECA PACA



Répartition de la consommation énergétique en tep/an

Source : G2C Territoires d'après la Base de données Energ'air - ORECA PACA

	2004	2010
Industrie	2,14	38,7
Agriculture	124,12	107,04
Résidentiel	693,96	619,6
Tertiaire	155,73	121,51
Transports	611,06	299,42
TOTAL	1587	1186

Le type d'énergie le plus fréquemment utilisé reste l'électricité (à 47%) dont la consommation a très peu diminué en 6 ans. Les produits pétroliers occupent une part élevée dans la consommation énergétique (42% en 2010) mais leur consommation est en légère baisse entre 2004 et 2010. Le gaz naturel est très peu utilisé en 2004 et il disparaît des énergies consommées en 2010 tout comme les combustibles minéraux solides et dérivés. L'énergie « solaire thermique » est résiduelle. La consommation de « biomasse et déchets assimilés » représente 11% de la consommation finale d'énergie en 2010.

Consommation finale en énergie primaire par type d'énergie entre 2004 et 2010, en tep/an

Source : G2C Territoires d'après la Base de données Energ'air - ORECA PACA

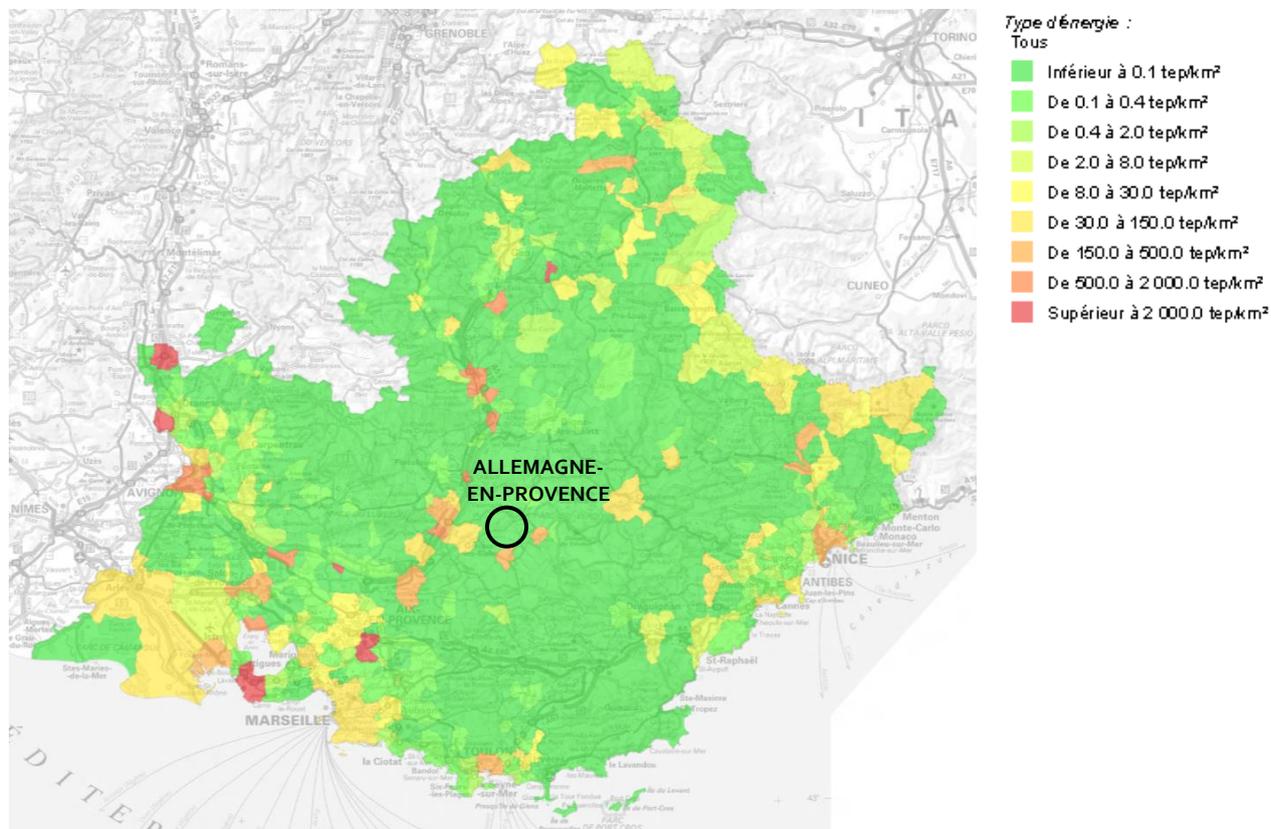
	2004	2010
Electricité	625,95	552,46
Gaz naturel	45,13	-
Produits pétroliers	747,15	498,94
Combustibles minéraux solides (et dérivés)	0,67	-
Solaire thermique	0,19	0,99
Biomasse et déchets assimilés	167,92	133,89
TOTAL	1587	1186

Une faible production énergétique sur la commune

En 2007, à l'échelle de la région PACA, Allemagne-en-Provence fait partie des communes dont la **production énergétique est très faible** (inférieure à 0,1 tep/km²). En effet, cette dernière était exactement de 0,01tep/km², nettement supérieure à la consommation sur la commune de 41tep/km². Le PLU peut permettre d'augmenter cette production en encourageant notamment la mise en place d'énergies renouvelables et l'exploitation du potentiel énergétique sur le territoire.

Production d'énergie par commune en région PACA en 2007

Source : Air PACA



La quantité d'énergie produite sur la commune a largement augmenté entre 2004 et 2010 (multipliée par 13,5), passant de 2,25MWh/an d'énergie thermique à 30,53MWh/an grâce à une production d'électricité en plus de l'énergie thermique déjà produite en 2004. Cependant la **production reste minime par rapport à la consommation totale de la commune** (0,2% en 2010).

En 2010, la production d'énergie primaire sur Allemagne-en-Provence s'appuie uniquement sur des techniques de production renouvelable. Elle se répartit de la façon suivante :

- **Le photovoltaïque** qui assure la production d'électricité sur la commune et représente **62,2% environ de la production énergétique** sur la commune.
- **Le solaire thermique** qui produit près de **37,8% de l'énergie primaire**, et la totalité de l'énergie thermique.

Production énergétique par type d'énergie et technique de production en 2004 et 2010

Source : G2C Territoires d'après la Base de données Energ'air - ORECA PACA

Année	Type d'énergie produite	Technique de production	Energie primaire en MWh/an	Energie primaire en tep/an	%
2004	Electrique	/	/	/	/
	Thermique	Solaire thermique	2,25	0,19	100,00%
TOTAL			2,25	0,19	100,0%
2010	Electrique	Photovoltaïque	19,00	1,63	62,2%
	Thermique	Solaire thermique	11,53	0,99	37,8%
TOTAL			30,53	2,62	100,00%

Le solaire thermique est une méthode de production essentiellement privée et permet la production, entre autre, d'eau chaude sanitaire. Elle produit, en 2010, 0,99tep/an, soit près de 11,53MWh/an. Cette production est en hausse depuis 2004, elle a été multipliée par 5. Il s'agit donc d'un procédé qui se développe sur le territoire communal.

La production électrique par photovoltaïque était inexistante en 2004 et produit aujourd'hui 19MWh/an soit 1,63tep/an. Cette production est aussi d'initiative privée et son augmentation est due à la promotion des énergies renouvelables pour les particuliers (aides financières...).

Un potentiel d'énergie renouvelable

Les sources d'énergies renouvelables sur le territoire d'Allemagne-en-Provence sont variées : solaire, éolien notamment. C'est le développement de ce «bouquet» énergétique varié qui permettra une plus grande autonomie énergétique du territoire.

- Un potentiel hydroélectrique réduit et difficilement mobilisable

La commune d'Allemagne-en-Provence ne présente actuellement aucune infrastructure hydroélectrique sur son territoire.

Le potentiel hydroélectrique résiduel susceptible d'être mobilisé sur les cours d'eau de la Région PACA a été évalué (pour les cours d'eau de la région PACA au débit supérieur à 200 l/s) en fonction des enjeux environnementaux liés notamment aux impératifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et des outils de protection de l'environnement actuellement en vigueur. Le potentiel hydroélectrique mobilisable a été classé, en fonction de la réglementation qui s'applique sur la masse d'eau concernée, en 4 catégories:

- potentiel non mobilisable (enjeu 1)
- potentiel difficilement mobilisable (enjeu 2)
- potentiel mobilisable sous conditions strictes (enjeu 3)
- potentiel mobilisable sans contraintes particulières (enjeu 4)

Sur la commune d'Allemagne-en-Provence, la rivière du Colostre, dont la puissance résiduelle est de 2338Watts environ, a été recensée comme un cours d'eau au potentiel difficilement mobilisable. En effet, ce dernier se confronte à un enjeu d'ordre 2 car constituant un réservoir biologique et à trois enjeux d'ordre 3 car appartenant à une zone Natura 2000 et au PNR du Verdon et classé par le SDAGE comme présentant des contraintes physiques.

Les autres cours d'eau du territoire ne présentent pas de potentiel hydroélectrique car étant pour certains trop irréguliers ou ayant une vitesse d'écoulement non propice à la production d'énergie hydroélectrique.

Il est donc compliquer d'envisager un développement de la production hydroélectrique sur la commune.

Potentiel hydroélectrique : La rivière du Colostre

Source : DREAL PACA



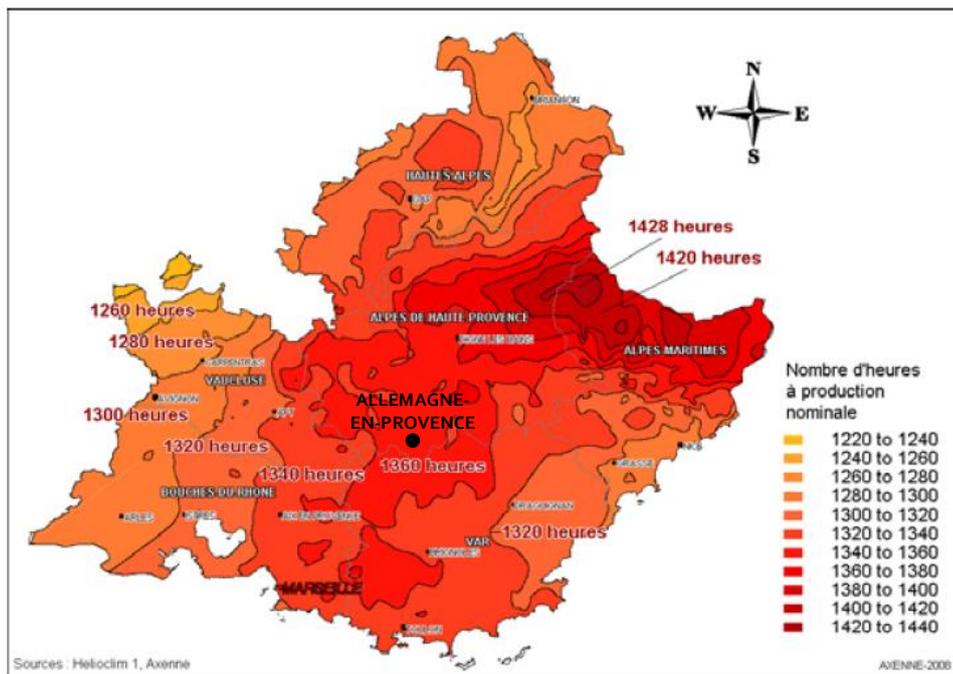
■ Un potentiel solaire à développer

La région PACA est la mieux ensoleillée de toutes les régions françaises. Le nombre d'heures à production nominale est compris entre 1 220 et 1 440heures/an. Fortement importatrice d'électricité, c'est également une des rares régions à ne pas avoir son alimentation électrique sécurisée. Une production locale supplémentaire participe à la sécurisation du réseau.

Le département des Alpes de Hautes Provence disposent d'un potentiel solaire important. Cependant, les centrales solaires au sol apparaissent difficilement compatibles avec les enjeux de préservation de la biodiversité, du paysage et des espaces naturels et agricoles.

Nombre d'heure à production nominale

Source : Etude du potentiel de production d'électricité d'origine solaire en PACA – Ademe 2009



Selon l'étude du potentiel de production d'électricité d'origine solaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur, réalisée par le bureau d'étude Axenne pour l'ADEME (en 2009), la puissance potentielle développée dans le département des Alpes de Haute Provence sera de 953MwC en installant des dispositifs photovoltaïques sur les bâtiments existants et neufs, ainsi qu'en construisant des centrales au sol. Cette puissance annoncée tient compte des contraintes et des capacités d'accueil du réseau électrique. Néanmoins, l'installation de dispositifs photovoltaïques doit tenir compte des enjeux patrimoniaux, architecturaux et paysagers locaux. Dans la mesure du possible, il faut éviter l'augmentation de la pression sur les terres naturelles et agricoles, en limitant la mise en place de dispositifs tels que les centrales photovoltaïques à des sols déjà artificialisés ou sur le bâti existant, comme des centrales photovoltaïques villageoises.

Tableau des puissances du potentiel photovoltaïque ambitionné pour 2030 sur les départements de la région PACA

Source : Etude du potentiel de production d'électricité d'origine solaire en PACA – Ademe 2009

PUISSANCE POTENTIEL 2030 (MwC)	Bâtiments existants	Bâtiments neufs	Centrales au sol	Total par département ↓
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	54	149	750	953
HAUTES-ALPES	47	132	555	734
ALPES-MARITIMES	142	266	372	780
BOUCHES-DU-RHONE	414	630	1207	2252
VAR	206	385	1264	1856
VAUCLUSE	154	354	672	1180
	1 017	1 917	4 820	7754

Allemagne-en-Provence bénéficie d'une exposition solaire optimale au regard de la moyenne nationale avec 1360 heures à production nominale/an. Le rayonnement global sur plan horizontal est compris entre 1 550 et 1650kWh/m² le territoire avec des maximums sur les reliefs et des minimums au niveau des vallées. Le potentiel de développement du solaire thermique et de la production d'énergie photovoltaïque est donc non négligeable. La marge de progression est d'autant plus forte que la puissance installée est encore faible.

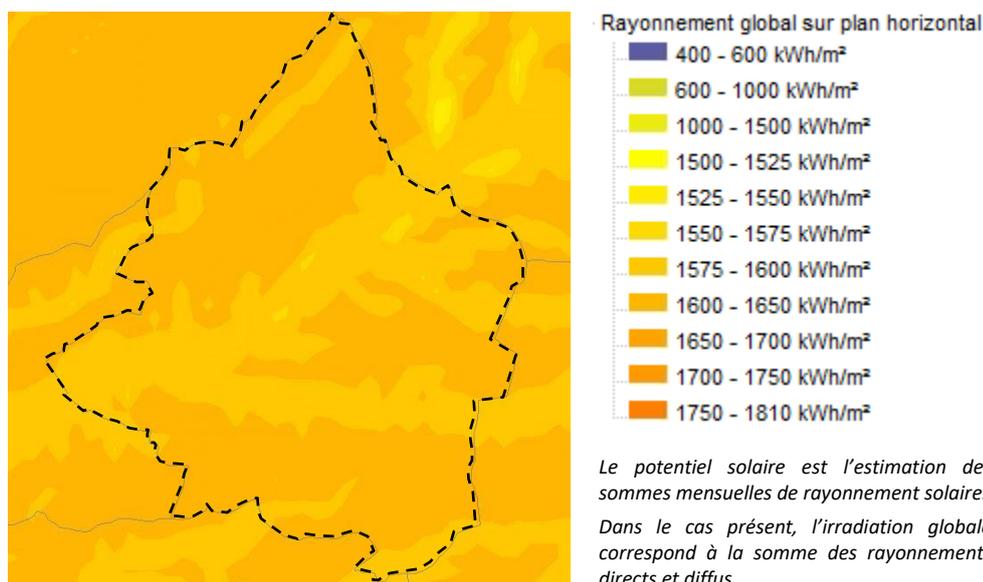
Concernant le photovoltaïque, la commune est demandeuse d'un développement, que ce soit sur bâtiments ou bien au sol sur le plateau agricole. Toutefois, dans le bourg, la protection s'appliquant autour du château, monument historique, réduit les possibilités sur toiture et notamment pour le bâtiment de l'école par exemple sur lequel la commune avait envisagé la mise en place de panneaux solaires.

Sur le plateau agricole, un projet de parc photovoltaïque au sol d'une vingtaine d'hectares avait été envisagé par un porteur de projet, à la limite avec la commune de Riez, sur la Plaine du Puits. Une partie très réduite du parc devait être implantée sur le territoire communal. Mais à ce jour, le projet n'a pas abouti, peut-être du fait de la réalisation d'autres projets de parcs sur le territoire de la DLVA. La commune souhaite donner la possibilité d'envisager ce type de projet, d'autant que certains exploitants agricoles seraient intéressés pour céder des terrains à ce profit permettant de leur assurer un complément de revenu fixe.

Le développement des énergies solaires thermiques présente de nombreux atouts, dont le principal pour la commune d'Allemagne-en-Provence est une bonne répartition de la ressource et une production proche des lieux de consommation. De plus, le coût de la chaleur utile est inférieur aux systèmes traditionnels, et indépendants des variations de prix.

Rayonnement solaire global sur plan horizontal (rayonnements direct et diffus)

Source : DREAL PACA



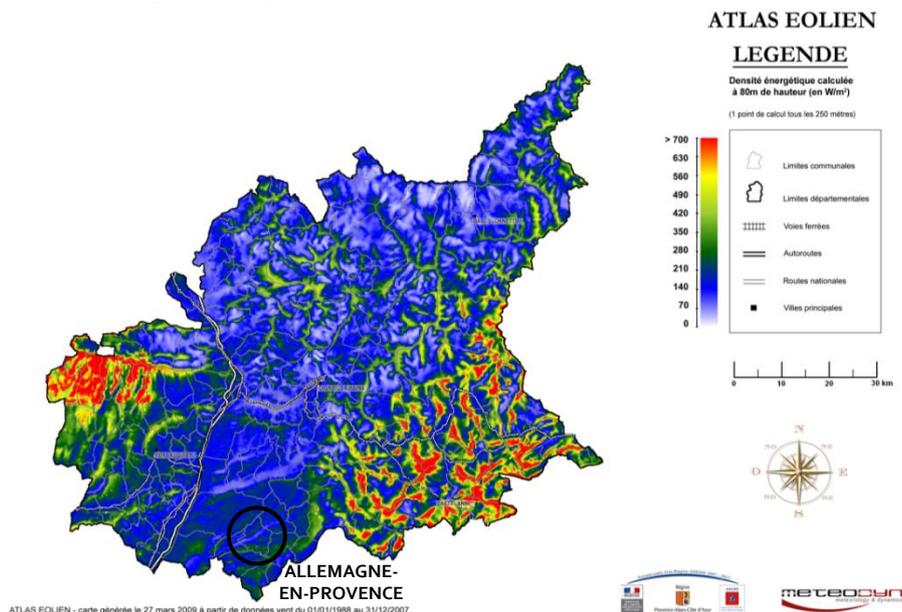
■ Un faible potentiel éolien

Le département des Alpes de Haute Provence dispose d'un potentiel éolien principalement localisé à l'Ouest et au Sud-Est de son territoire.

La commune d'Allemagne-en-Provence se situe dans un secteur de faible potentiel éolien d'après l'Atlas éolien des Alpes de Haute Provence.

Densité énergétique à 80m de hauteur sur le département des Alpes de Haute Provence

Source : Atlas éolien des Alpes de Haute Provence - Mars 2009

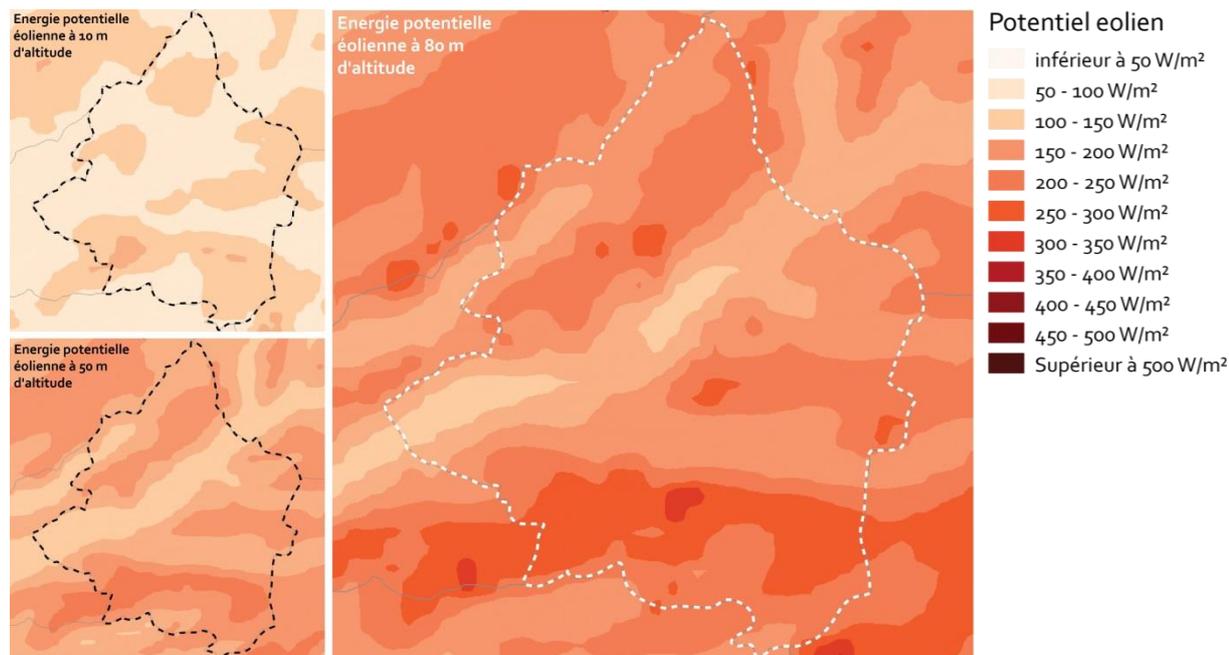


L'énergie potentielle éolienne correspond à l'estimation de la production énergétique possible à partir d'installations éoliennes selon la vitesse moyenne de vent à trois hauteurs différentes : 10 m, 50 m et 80m.

Le territoire d'Allemagne-en-Provence est doté d'un gisement éolien faible en dehors de sa partie Sud, de la Réglanière jusqu'à la plaine de Barbaro, qui présente un potentiel plus important (entre 250 et 350W/m² à une hauteur de 80m - hauteur moyenne des éoliennes industrielles).

Potentiel éolien sur la commune d'Allemagne-en-Provence

Source : G2C Territoires, d'après les données de la DREAL PACA



En parallèle de l'identification de ce potentiel, le schéma régional éolien (SRE) de Provence-Alpes-Côte d'Azur (arrêté le 28 septembre 2012) définit plusieurs zones :

- **des zones d'exclusion** : dans ces zones, l'implantation d'éoliennes est exclue pour des raisons réglementaires (enjeux et contraintes techniques, environnementales ou paysagères) ;

- **des zones favorables à l'étude des projets éoliens**, définies comme tout ce qui n'est pas en zone d'exclusion ;
- **des zones préférentielles pour le petit éolien**, définies comme la partie des zones favorables non concernée par une sensibilité paysagère majeure, un site inscrit, un site RAMSAR ou Natura 2000, la zone militaire LF-R 95 A et ayant un gisement éolien > 4,5 m/s ;
- **des zones préférentielles pour le grand éolien**, définies comme la partie des zones préférentielles pour le petit éolien éloignées de plus de 500m de toute habitation.

Sur la commune d'Allemagne-en-Provence, l'implantation éolienne est exclue par un ensemble d'enjeux patrimoniaux, environnementaux et paysagers. Du fait de la sensibilité paysagère et des protections environnementales en vigueur (Natura 2000, ZNIEFF, appartenance au PNR du Verdon...) et patrimoniales (périmètre de 500m autour du monument historique du château), **le territoire communal ne peut pas accueillir d'énergie éolienne.**

Des plans et programmes d'actions pour une économie d'énergie et une lutte contre le réchauffement climatique

■ Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE)

Les Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie sont élaborés en application de la loi Grenelle 2 et remplacent le Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA). Le SRCAE de la région PACA a été approuvé par le conseil régional lors de la séance du 28 juin 2013 et arrêté par le préfet de région le 17 juillet 2013.

Il permet de définir à l'horizon 2020-2030-2050, les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, de baisses des émissions de gaz à effet de serre et de polluants, et d'adaptation au changement climatique, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux.

Document d'orientation stratégique, le SRCAE sera décliné de manière opérationnelle dans différents plans d'action, en fonction des territoires auxquels ils s'appliquent.

■ Le Schéma Régional Eolien (SRE)

Suite à la loi Grenelle II en 2010, chaque région doit établir un Schéma Régional Eolien afin d'identifier les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu du potentiel éolien, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels, du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Le Schéma Régional Eolien constitue un des volets du SRCAE auquel il est annexé.

■ Plan Climat-Energie Territorial (PCET)

Le Plan Climat-Energie Territorial est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat National et repris par la loi Grenelle 1 et 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Il vise deux objectifs :

- limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 ces émissions d'ici 2050) ;
- réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

La mise en place d'un tel schéma doit être programmée par les collectivités territoriales. A l'heure actuelle, un PCET est conduit par le département des Alpes de Haute-Provence. Il implique plusieurs collectivités dont la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon, et plus largement tous les habitants. Allemagne-en-Provence est donc concernée par cette démarche.

Climat et énergie - Synthèse

► ATOUS

- Un climat méditerranéen attractif caractérisé par des étés chauds et secs et des hivers doux et humides.
- Des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) faibles à l'échelle régionale et de la communauté d'agglomération et des rejets en baisse sur la commune.
- Une hausse de la quantité d'énergie produite sur la commune par des techniques de production renouvelable (solaire thermique/photovoltaïque).
- Un fort potentiel pour la production d'électricité par énergie solaire.

► CONTRAINTES

- Une consommation énergétique importante pour le résidentiel et les transports.
- Une faible production énergétique au regard de la consommation sur le territoire.
- Enjeu environnemental (paysage, biodiversité) qui rend le développement des énergies renouvelables restreint sur le territoire malgré un potentiel mobilisable (photovoltaïque et hydroélectricité notamment).
- Un faible potentiel éolien.

► ENJEUX

- Limiter la consommation d'énergie liée au développement urbain.
- Inciter à l'amélioration des performances énergétiques des constructions et aux innovations bioclimatiques.
- Permettre le développement d'énergies renouvelables individuelles, tout en veillant aux enjeux patrimoniaux et paysagers de la commune.

EFFETS SUR LA SANTE HUMAINE

Pollution de l'air

Une qualité de l'air relativement bonne sur la commune d'Allemagne-en-Provence

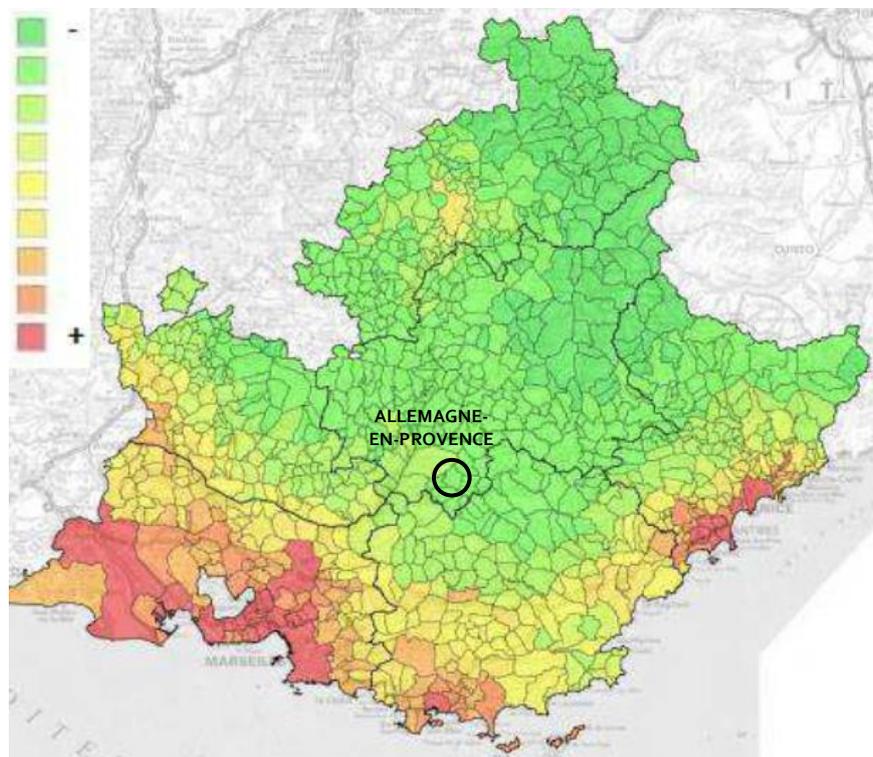
La pollution de l'air est tracée grâce à trois principaux polluants indicateurs :

- **L'ozone (O₃)** : L'ozone est un gaz qui n'a pas de source d'émission directe. Il résulte de réactions chimiques de certains polluants sous l'action du rayonnement solaire. Les principaux polluants à l'origine de sa formation sont les composés organiques volatils et les oxydes d'azote, émis notamment par le trafic routier et les activités industrielles.
- **Le dioxyde d'azote (NO₂)** : Formés par association de l'azote et de l'oxygène à haute température, les oxydes d'azote sont issus de toutes combustions d'origine fossile. Le dioxyde d'azote est principalement issu du trafic routier et du secteur industriel. Le monoxyde d'azote (NO), émis à la sortie du pot d'échappement, est oxydé en quelques minutes en NO₂. Il est ainsi retrouvé en quantité relativement importante à proximité des axes de forte circulation et dans les centres-villes.
- **Les particules fines en suspension (PM10 et PM2,5)** : Les particules ont de nombreuses origines, naturelles et anthropiques. Parmi les sources les plus importantes : les véhicules et poids lourds diesel, la combustion du bois notamment dans le secteur résidentiel, les activités industrielles ou énergétiques. Deux tailles de particules sont réglementées et surveillées : les particules fines PM10 dont le diamètre est inférieur à 10 µm et les particules PM 2,5 dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm.

Les concentrations combinées de ces 3 polluants indiquent un niveau global de pollution de l'air par commune. Dans un contexte de bonne qualité de l'air du département des Alpes de Haute Provence, Allemagne-en-Provence possède un indice global de pollution faible en comparaison avec les autres communes de la région.

*Indice global par commune de la région PACA en 2012 –
Indicateur combiné des concentrations des 3 polluants (NO₂, PM10 et O₃)*

Source : bilan annuel 2012, Alpes de Haute Provence - Air PACA



Les Alpes-de-Haute-Provence contribuent peu à la pollution émise en région PACA. En effet, en 2012, selon le bilan annuel AirPACA, le département était responsable de 0,2 % des émissions régionales pour le nickel et de 8 % pour les particules fines. Seules les émissions de COVNM étaient parmi les plus importantes de la région (16 %) avec le Var (27 %) et les Bouches-du-Rhône (24 %).

La commune d'Allemagne-en-Provence est éloignée des grandes agglomérations émettrices de polluants dans l'air comme Aix-en-Provence, Manosque et Digne-les-Bains. Les sources d'émissions sur la commune sont beaucoup moins nombreuses que dans ces importantes zones urbaines.

En 2012, les inventaires, réalisés par le réseau de surveillance Air PACA, montrent que la commune d'Allemagne-en-Provence des polluants selon les quantités suivantes en ordre décroissant :

- **Dioxyde de Carbone (CO₂)** : **3000t/an**, soit 0,25% des émissions du département et **0,7% de l'intercommunalité (DLVA)**.
- **Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM)** : **148t/an**, soit 0,61% des émissions du département et **3,7% de l'intercommunalité**.
- **Monoxyde de Carbone (CO)** : **30t/an**, soit 0,34% des émissions du département et **1% de l'intercommunalité**.
- **Oxydes d'Azote (NO_x)** : **11t/an**, soit, 0,32% du département et **0,8% de l'intercommunalité**.
- **Particules en suspension (PM10)** : **6t/an**, soit 0,52% des émissions du département et **1,6% de l'intercommunalité**.
- **Particules en suspension (PM2,5)** : **4t/an**, soit 0,40% des émissions du département et **1,5% de l'intercommunalité**.
- **Dioxyde de Soufre (SO₂)** : **0,443t/an**, soit 0,31% des émissions du département et **1% de l'intercommunalité**.

Au regard de la part des polluants émis par la commune par rapport aux émissions de l'intercommunalité, la commune d'Allemagne-en-Provence peut être considérée comme très peu polluante. Pour la majorité des polluants, elle est à l'origine de moins de 2% de leur émission à l'échelle de la DLVA. Seuls les composés organiques volatils non méthaniques ont une part un peu plus conséquente de 3,7% dans les rejets de la communauté d'agglomération. Cela peut provenir de l'importante surface boisée de la commune et de l'activité agricole, toutes deux responsables de ces rejets de polluants.

L'enjeu principal sera donc de maintenir sur le long terme une faible pollution de l'air et dans la mesure du possible de réduire encore davantage les rejets de polluants afin de garantir une qualité de vie sur le territoire.

L'habitat et les activités agricoles comme facteurs polluants

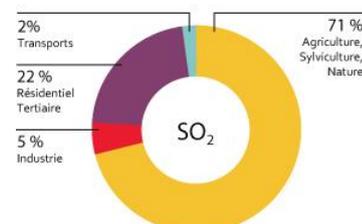
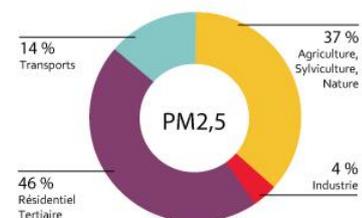
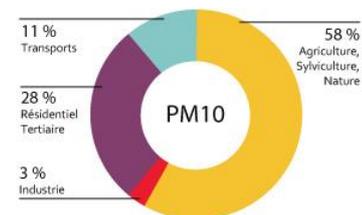
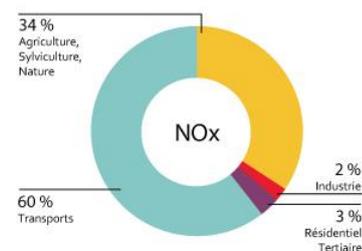
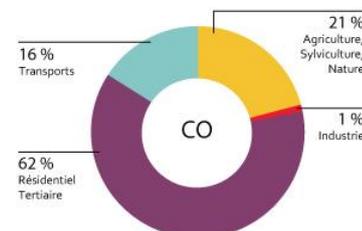
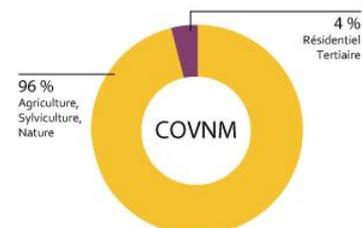
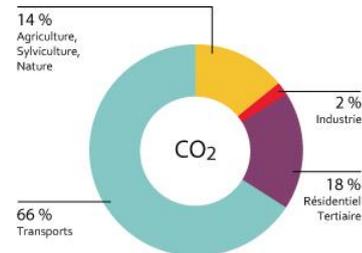
Sur la commune, les secteurs « agriculture, sylviculture et nature » et « Résidentiel et Tertiaire » sont les deux principaux secteurs émetteurs de polluants suivis de près par les « Transports ».

Le secteur agriculture, sylviculture et nature est le principal émetteur en composés organiques non volatils (COVNM) avec une part de 96% sur la commune contre 91% la même année au niveau départemental. Ces émissions sont majoritairement induites par la végétation locale (terpène). Ce secteur est aussi une **source non négligeable de particules : 58% de PM10** (45% sur le département) **et 37% de PM2,5** (35% sur le département), **de dioxyde de soufre (à hauteur de 71%) et d'oxyde d'azote (34%).**

Le secteur résidentiel et tertiaire est responsable d'émissions polluantes, nocives pour la santé et majoritairement du monoxyde de carbone (CO) à 62% (56% sur le département) **et des particules en suspension les plus fines (PM2,5) à 46%** contre 40% à l'échelle des Alpes de Haute Provence. Ce secteur contribue également aux émissions de **dioxyde de soufre** (22% contre 54% sur le département) et de **dioxyde de carbone**.

Emission des principaux polluants à Allemagne-en-Provence en 2012

Sources : G2C Territoires d'après les données AirPACA



Le secteur des transports (routier et non routier) émet principalement du **dioxyde de carbone (CO₂) pour 66% des émissions et de l'oxyde d'azote (NO_x) à une part de 60% sur Allemagne-en-Provence** contre 55% la même année à l'échelle du département. Ces polluants peuvent porter atteinte à la santé (problèmes respiratoires, allergies, etc.) et à l'environnement. Ce secteur est aussi le principal émetteur de benzène et de métaux lourds (plomb, cadmium et nickel).

Le secteur industriel est peu présent sur la commune d'Allemagne-en-Provence et globalement sur les Alpes-de-Haute-Provence. Il contribue essentiellement aux **émissions de métaux lourds, notamment du nickel**.

Les sources de pollutions se combinent avec les effets du climat méditerranéen. Les faibles précipitations et un fort ensoleillement favorisent l'accumulation de polluants dans l'air, en particulier l'ozone pouvant générer des épisodes de pollution récurrents chaque été. D'autre part, les masses d'air polluées, en particulier l'ozone et ses précurseurs, se déplacent sous l'influence des vents dominants comme le mistral.

Par ailleurs, le changement climatique a des répercussions inévitables sur la pollinisation : **augmentation de la période pollinique et augmentation des concentrations de pollen dans l'air**. Les pollens de plus en plus abondants dans l'air sont responsables de l'apparition, de l'évolution et de l'aggravation d'une partie non négligeable des maladies asthmatiques.

Le SRCAE PACA : des orientations pour améliorer la qualité de l'air

Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE), approuvé par le Préfet de la Région PACA (arrêté du 17 juillet 2013), vient en remplacement du Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA) pour le volet Air. Il a pour objectif la définition de grandes orientations à échéance 2020 concernant la lutte contre la pollution atmosphérique et l'adaptation au changement climatique en matière de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables et de réduction des gaz à effet de serre.

Parmi les orientations spécifiques du SRCAE, les orientations concernant la qualité de l'air sont les suivantes :

- AIR1– Réduire les émissions de composés organiques volatils précurseurs de l'ozone afin de limiter le nombre et l'intensité des épisodes de pollution à l'ozone.
- AIR2– Améliorer les connaissances sur l'origine des phénomènes de pollution atmosphérique et l'efficacité des actions envisageables.
- AIR3– Faire respecter la réglementation vis-à-vis du brûlage à l'air libre.
- AIR4– Informer sur les moyens et les actions dont chacun dispose à son échelle pour réduire les émissions de polluants atmosphériques ou éviter une surexposition à des niveaux de concentrations trop importants.
- AIR5– Mettre en œuvre, aux échelles adaptées, des programmes d'actions dans les zones soumises à de forts risques de dépassements ou à des dépassements avérés des niveaux réglementaires de concentrations de polluants (particules fines, oxydes d'azote)
- AIR6– Conduire, dans les agglomérations touchées par une qualité de l'air dégradée, une réflexion globale et systématique sur les possibilités de mise en œuvre des mesures du plan d'urgence de la qualité de l'air notamment dans le domaine des transports
- AIR7- Dans le cadre de l'implantation de nouveaux projets, mettre l'accent sur l'utilisation des Meilleures Techniques Disponibles et le suivi de Bonnes Pratiques environnementales, en particulier dans les zones sensibles d'un point de vue qualité de l'air.

Pollution de l'air - Synthèse

► ATOUTS

- Une bonne qualité de l'air sur la commune d'Allemagne-en-Provence, éloignée des grandes agglomérations.

► CONTRAINTES

- Des rejets de CO₂ les plus importants résultant du secteur des transports.
- Des activités agricoles/sylvicoles émettrices de nombreux polluants.
- Le secteur résidentiel/tertiaire émetteur de particules fines et de monoxyde de carbone (chauffage au bois notamment).

► ENJEUX

- Favoriser un bâti plus écologique réduisant les émissions de polluants.
- Modifier les pratiques agricoles afin de limiter les rejets nocifs pour la santé humaine.
- Maintenir la fluidité du trafic des principales voiries afin de limiter la concentration de polluants dans l'air et leur stagnation près des habitations aux alentours.
- Favoriser le développement des déplacements en modes doux.

Déchets

La gestion des déchets est encadrée, dans les Alpes de Haute Provence, par les documents suivants :

- Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) adopté le 25 juin 2010, consacré à la prévention et la gestion des déchets non dangereux. Ce document coordonne toutes les actions des pouvoirs publics et organismes privés pour réduire la production, limiter le transport, valoriser et le traiter les déchets.
- Le plan régional d'élimination des déchets industriels (PREDI) adopté par arrêté du préfet de région le premier août 1996.
- Pour les déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics, leur prévention et leur gestion est une compétence récente du Conseil départemental. Un document de planification est à l'étude.

La gestion des déchets sur la commune

Sur le territoire d'Allemagne-en-Provence, c'est la Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon (DLVA) qui assure la collecte des ordures ménagères une à sept fois par semaine selon les quartiers et les communes.

A Allemagne-en-Provence, la fréquence de collecte s'élève à deux fois par semaine en période de faible affluence (janvier à mai et octobre à décembre) et à trois fois par semaine de juin à septembre. La DLVA, via une Délégation de Service Public, a confié cette mission à l'entreprise VEOLIA.

La collecte des encombrants est assurée par la Ressourcerie de Haute-Provence, en porte à porte et la collecte des textiles en colonnes (plan à venir) sur les secteurs ex CCLDV, ex Sud 04 et ex SIVOM du Bas Verdon.

Sur la commune, des Points d'Apports Volontaires (PAV) sont à disposition des habitants. Les colonnes de tri permettent de séparer les emballages ménagers (container jaune), le verre (container vert) et les journaux, revues et magazines (container bleu). Elles sont ensuite livrées aux centres de tri de l'agglomération.

Points d'apport volontaire sur la commune d'Allemagne-en-Provence (à la salle des fêtes, au bord de la RD111 en sortie de village et à l'arrière de la place du château)

Source : G2C Territoires



La Communauté d'agglomération dispose de 9 déchèteries sur l'ensemble de son territoire. Aucune n'est située sur la commune d'Allemagne-en-Provence et celles localisées sur les communes les plus proches (Quinson, Riez) vont progressivement être fermées. En remplacement, une déchèterie mobile intercommunale va être mise à l'essai.

Localisation des déchèteries à proximité d'Allemagne-en-Provence

Source : G2C Territoires



Le traitement des ordures ménagères a été confié au SYDEVOM des Alpes de Hautes Provence, syndicat en charge :

- **Du transfert des ordures ménagères et des « recyclables »** jusqu'au centre de traitement correspondant,
- **Du traitement des ordures ménagères** en installation de stockage de déchets non dangereux,
- **Du tri des matériaux recyclables** et gestion des contrats correspondants avec les éco-organismes et des filières de reprise, contrôle des refus de tri,
- De la réalisation des ouvrages nécessaires à l'exercice de cette compétence (quais de transferts des déchets, plateformes, sites de traitement).

Déchets - Synthèse

► ATOUS

- Une fréquence de collecte des ordures ménagères adaptée à la fréquentation saisonnière de la commune.
- Une gestion des déchets confiée à la DLVA et un dispositif de tri sélectif efficace.
- Des déchèteries à proximité de la commune.

► CONTRAINTES

- Des fermetures de déchèteries situées à proximité d'Allemagne-en-Provence (Quinson, Riez).

► ENJEUX

- Maintenir un réseau de collecte de déchets ménagers et assimilés efficace sur la commune.
- Favoriser le tri sélectif (sensibilisation, renforcement des points de collecte...).
- Planifier un développement urbain en cohérence avec les capacités des équipements vers lesquels sont dirigés les déchets de la commune (centre de tri, d'incinération...).

Nuisances

Les pollutions relatives à la qualité de l'air et à la qualité des eaux sont intégrées respectivement aux chapitres « Qualité de l'Air » et « Eau ».

Des nuisances sonores variables en fonction des saisons

La loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005 transposée dans le code de l'environnement donne pour objectifs d'évaluer l'exposition au bruit des populations, d'informer les populations sur le niveau d'exposition et sur les effets du bruit et de réduire le niveau d'exposition et préserver les zones calmes. Pour atteindre ces objectifs, deux nouveaux outils ont été mis en place : les cartes de bruit et les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

- Les transports routiers : principale origine du bruit à Allemagne-en-Provence

Le principal facteur à l'origine de nuisances et pollutions, sur le territoire communal, est représenté par les voiries qui supportent, en fonction des saisons, un nombre de véhicules conséquent. La plus problématique pour le village d'Allemagne-en-Provence est la RD952 qui, provenant de Gréoux-les-Bains, longe le bourg pour rejoindre Riez et mener à Moustiers-Sainte-Marie, porte d'entrée sur les gorges du Verdon. Cet axe très touristique supporte un trafic important et les nuisances sonores se répercutent sur l'espace habité d'Allemagne-en-Provence.

La RD952 fortement circulante et longeant le centre-village de la commune (depuis Gréoux-les-Bains)

Source : Google Street View



De plus, cette route principale reçoit les flux de véhicules provenant de la RD15, axe Nord-Sud sur le territoire communal reliant Valensole à Esparron-de-Verdon ainsi que ceux issus de la RD111 qui lie Allemagne-en-Provence à Montagnac et plus loin à Sainte Croix du Verdon et son lac.

Le trafic journalier moyen sur la RD952 s'élevait en 2014 à **4906 véhicules/jour** environ.

Toutefois, malgré une forte circulation en période estivale impactant la fluidité du trafic au cœur de la commune, la RD952 n'est pas sujette à des dispositions particulières du fait des nuisances qu'elle engendre.

En effet, la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement a été transposée en droit français dans les articles L571-1 à 11 et R571-1 à 11 du code de l'environnement. L'évaluation est matérialisée par des cartes de bruit stratégiques présentant un diagnostic de la situation d'exposition sonore aux abords des infrastructures. Ces cartes permettent d'élaborer un plan de prévention du bruit dans l'environnement, où sont décrites les mesures de réduction et de maîtrise du bruit prévues.

Une première échéance imposait la réalisation de ces cartes pour les infrastructures de transports terrestres dont le trafic annuel était supérieur à 6 millions de véhicules pour les routes et 60 000 trains pour les voies ferrées. La deuxième échéance limite ces seuils à 3 millions de véhicules et à 30 000 trains.

Or, dans les Alpes de Haute-Provence, les infrastructures routières qui traversent Allemagne-en-Provence ne sont pas concernées car leur trafic ne dépasse pas les 3 millions de véhicules par an. Aucune d'entre elles n'est actuellement classée comme infrastructure de transport terrestre bruyante. Le plan de prévention du bruit dans l'environnement du département a été établi en août 2012 et mis à la disposition du public pendant deux mois du 22 octobre au 21 décembre 2013. Il a été approuvé par arrêté préfectoral numéro 2013-1191 du 4 juin 2013.

Toutefois, les nuisances et les difficultés de circulations que connaît la commune sont à considérer dans le document d'urbanisme. Bien qu'appartenant au réseau départemental et la commune n'étant pas décideur pour ce genre de projet, une réflexion pourrait être menée en collaboration avec le département sur une future déviation du centre bourg afin de limiter les impacts du flux touristique sur les riverains d'Allemagne-en-Provence sur le long terme.

■ Une commune bénéficiant d'une ambiance sonore calme

Les « zones calmes », notion introduite par la Directive Européenne relative à l'établissement des cartes de bruit stratégiques et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement, sont des espaces où l'environnement est soumis à des niveaux acoustiques faibles et sans agression sonore.

Ces zones peuvent être définies selon plusieurs caractéristiques : les zones dont l'ambiance sonore est calme (inférieure à 55 dB(A)), les zones naturelles protégées ou non, les zones agricoles, ou encore en milieu urbain, selon la vocation du site (promenade, espaces verts, secteur culturel, lieu culturel, habitat tranquille, espace sportif...) ou la perception des habitants et la qualité paysagère. L'accès à ces zones pour chacun est un enjeu d'équilibre et de santé.

A ce jour, aucune carte officielle de « zone calme » n'a été établie dans le cadre du PPBE des Alpes de Haute Provence. Sur la commune d'Allemagne-en-Provence, on peut cependant avancer que l'ensemble formé par les espaces agricoles et naturels est une « zone calme » à préserver. Seuls les abords de voiries circulantes présentées ci-dessus sont sujets aux nuisances. Les hauteurs du cœur ancien du village sont elles aussi préservées du bruit. Ce secteur peut être considéré comme calme également.

Ces zones participent à donner un cadre de vie agréable et doivent à minima ne pas être dégradées.

Un territoire préservé de la pollution lumineuse

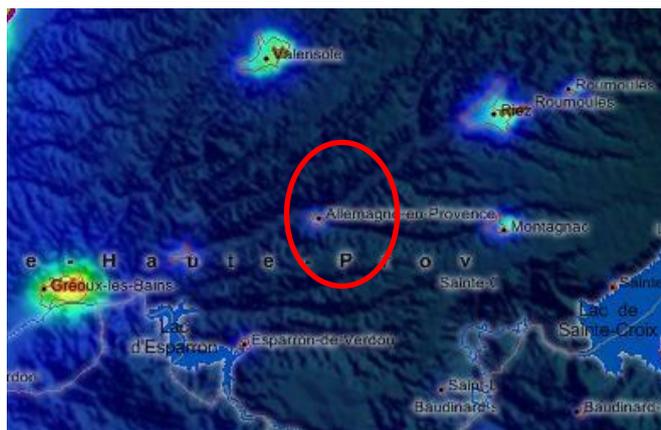
La pollution lumineuse désigne la dégradation de l'environnement nocturne par émission de lumière artificielle entraînant des impacts importants sur les écosystèmes (faune et flore) et sur la santé humaine suite à l'artificialisation de la nuit. Les conséquences de la pollution lumineuse sont multiples :

- dégradation de la santé et du confort des habitants par l'augmentation de lumière intrusive ;
- éblouissement des usagers de la route par des éclairages surpuissants ;
- morcellement des habitats naturels et rupture du continuum paysager et biologique ;
- perturbation des rythmes de vie des espèces, notamment de l'avifaune et des espèces nocturnes ;
- déséquilibre global de la chaîne alimentaire ; etc.

Grâce à sa situation géographique avantageuse et son éloignement avec les grandes agglomérations (Aix-en-Provence, Manosque, Digne-les-Bains), la commune d'Allemagne-en-Provence est relativement préservée de la pollution lumineuse. L'éclairage limité du cœur de bourg n'engendre que très peu de pollution lumineuse en comparaison des villes et villages voisins de Gréoux-les-Bains, Riez, Valensole et Montagnac.

Carte de la pollution lumineuse sur la commune d'Allemagne-en-Provence et à ses environs

Source : Association AVEX



Légende de l'échelle visuelle AVEX :

Blanc : Pollution lumineuse très puissante et omniprésente. Typique des très grands centres urbains et grande métropole régionale et nationale.

Magenta : 50-100 étoiles visibles, les principales constellations commencent à être reconnaissables.

Rouge : 100-200 étoiles : les constellations et quelques étoiles supplémentaires apparaissent.

Orange : 200-250 étoiles visibles, dans de bonnes conditions, la pollution est omniprésente, mais quelques coins de ciel plus noir apparaissent ; typiquement moyenne banlieue.

Jaune : 250-500 étoiles : Pollution lumineuse encore forte. Voie Lactée peut apparaître dans de très bonnes conditions.

Vert : 500-1000 étoiles : grande banlieue tranquille, faubourg des métropoles, Voie Lactée souvent perceptible, mais très sensible encore aux conditions atmosphériques, typiquement les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel et montent à 40-50° de hauteur.

Cyan : 1000-1800 étoiles : la Voie Lactée est visible la plupart du temps (en fonction des conditions climatiques) mais sans éclat, elle se distingue sans plus.

Bleu nuit : 3000-5000 : Bon ciel : Voie Lactée présente et assez puissante, les halos lumineux, très lointains et dispersés, n'affectent pas notablement la qualité du ciel.

Noir : + 5000 étoiles visibles, plus de problème de pollution lumineuse décelable à la verticale sur la qualité du ciel. La pollution lumineuse ne se propage pas au-dessus de 8° sur l'horizon.

Nuisances - Synthèse

► ATOUTS

- Une commune bénéficiant d'une ambiance sonore calme en-dehors des abords de voiries circulantes et hors période estivale touristique.
- Des espaces naturels et agricoles préservés de toute nuisance sonore et lumineuse.
- Un cœur de bourg préservé de la pollution lumineuse.

► CONTRAINTES

- Un cœur de village exposé à des nuisances sonores dues à la traversée de la RD952, axe principal très emprunté.

► ENJEUX

- Permettre une faible exposition de la population aux nuisances sonores diurnes et nocturnes.
- Gérer les abords des voies passagères afin d'atténuer les nuisances pour les habitations.
- Favoriser une isolation phonique adaptée aux abords des axes bruyants.
- Maîtriser l'usage des éclairages nocturnes sur la commune : fonctionnel et sécuritaire mais raisonné et adapté aux différents secteurs du territoire.

Risques

Quatre risques majeurs sont recensés sur la commune d'Allemagne-en-Provence et concernent :

- les inondations et crues torrentielles,
- les feux de forêts,
- les mouvements de terrain (éboulement, chutes de pierres et de blocs, ravinement, retrait-gonflement des argiles),
- les séismes.

Pour prévenir ces risques et limiter les conséquences humaines et économiques des catastrophes naturelles, un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) a été prescrit le 7 octobre 2009 et approuvé le 31 décembre 2013. Ce document a été annexé au document d'urbanisme en vigueur le 15 mars 2014. Il met en évidence qu'en dehors du risque retrait-gonflement des argiles, **moins de 5 % du territoire communal est exposé à un aléa moyen à fort « Mouvements de terrain » ou « Inondations / Crues torrentielles »**. Deux zonages réglementaires ont été établis : l'un pour les aléas « mouvements de terrain et inondations/crues torrentielles » et l'autre pour l'aléa « risques d'incendies ».

Un risque inondation dû à la rivière du Colostre et aux torrents du Tartavel et du Pinet

Dans le passé, la totalité des événements recensés sur la commune est associée à des phénomènes de crue torrentielle. A noter que des inondations et coulées de boues ayant eu lieu les 23 et 24 août 1987 ont justifié l'élaboration d'un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (arrêté du 02/12/1987).

Récapitulatif des événements historiques recensés connus sur la commune d'Allemagne-en-Provence (en grisé : événements localisés)

Source : Rapport de présentation du PPRn d'Allemagne-en-Provence

N°	DATE	COMMUNE	LOCALISATION	TYPE DE PHENOMENE	DOMMAGES	DIVERS	SOURCE
1	22/08/1884	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle	Terres agricoles emportées	Crue exceptionnelle. Niveau de crue atteint, à l'intérieur du Baptistaire de Riez, de 2,65 m au dessus du sol de l'édifice. Orage exceptionnellement violent, avec fortes rafales, localisé sur 300 km ² entre Mézel et St-Martin-de-Brômes.	RTM
2	15/10/1701	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle		Après 24 h de pluies continues.	RTM
3	19/08/1773	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle		Crue importante Vers 01h00 du matin, violent orage pendant 45 minutes	RTM
4	19/08/1773	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle	Victimes : décès de 3 garçons couchés dans une écurie		RTM
5	22/10/1796	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle		Crue importante	RTM
6	1852	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle			RTM
7	25/09/1860	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle			RTM
8	06/1866	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle	Enrochements du pont de l'ex RD2 endommagé, en aval du chef-lieu	Violents orages se succédant du 10 au 21 juin	RTM
9	04/08/1899	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle			RTM
10	1906	Allemagne-en-Provence	Tartavel	Crue torrentielle			RTM
11	17/09/1906	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle			RTM
12	30/05/1922	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle		Débit estimé à 120 m ³ /s à St-Martin-de-Brômes	RTM
13	11/1951	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle	Engravements de part et d'autre du lit, sur 20 à 40 cm de hauteur, 10 à 15 m de largeur, en amont du chef-lieu Perturbations : Lit exhaussé	Fortes pluies en octobre et novembre	RTM
14	4ème 1969	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle	Des berges érodées.		RTM
15	31/07/1960	Allemagne-en-Provence	Tartavel	Crue torrentielle	Village endommagé, 65 cm d'eau dans le café des Alpes. Terres agricoles submergées		RTM
16	31/07/1960	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle	Dévastation de la zone actuelle du camping		RTM
17	31/07/1960	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle	2 habitations et 2 propriétés endommagées. Vallée inondée. Perturbations : Pont "de Valensole" (probablement celui de la D15) submergé, non détruit	A Riez le lit du Colostre a atteint « par endroits plusieurs centaines de mètres » de large. Violent orage : 96 mm de précipitations à Allemagne (durée non précisée). Embâcles par des arbres aux 2 ponts de Roumoules, provoquant lors de leurs ruptures un déferlement en aval	RTM
18	23/08/1987	Allemagne-en-Provence	Village	Crue torrentielle	Place de la Fontaine enraillée ainsi que CD 952 Perturbations : circulation dans le village perturbée	Dépôt important de matériaux	RTM
19	23/08/1987	Allemagne-en-Provence	Les Rois	Crue torrentielle	Route d'Allemagne à Montagnac engravée Perturbations : circulation interrompue	Dépôt important de matériaux	RTM
20	23/08/1987	Allemagne-en-Provence	Les Brus	Crue torrentielle	Route d'Allemagne à Valensole engravée, une propriété traversée par les eaux Perturbations : circulation interrompue	Dépôt important de matériaux	RTM
21	23/08/1987	Allemagne-en-Provence	Le Colostre	Crue torrentielle	Campina du Moulin inondé Perturbations : Campeurs évacués		RTM

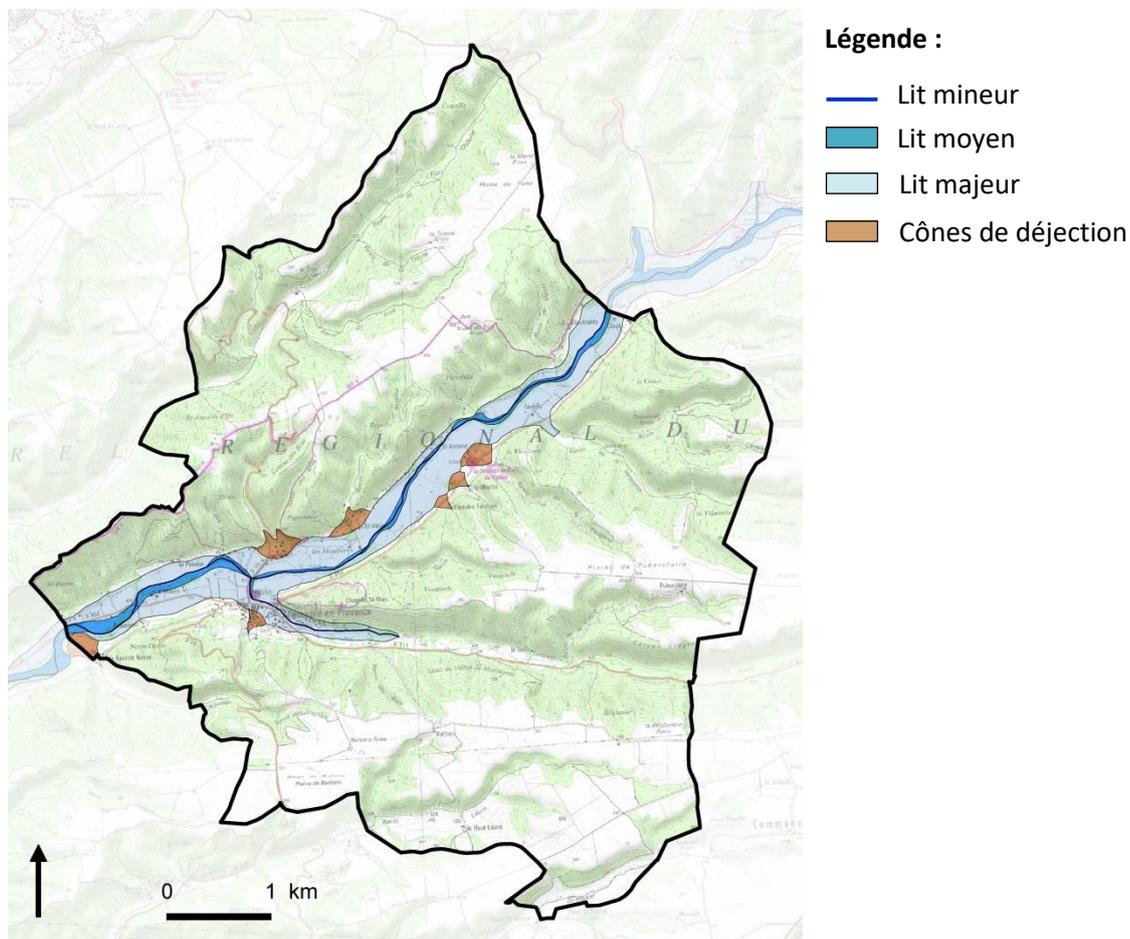
L'Atlas des Zones Inondables de la région PACA donne un état des connaissances sur les phénomènes d'inondations susceptibles de se produire par débordement des cours d'eau uniquement (les inondations provoquées par remontée de nappe, par ruissellement pluvial ou par submersion marine ne sont pas intégrées). Les zones inondables sont délimitées par une méthode naturaliste, la méthode dite «hydrogéomorphologique» (HGM), qui décrit le fonctionnement naturel des cours d'eau en analysant la structuration de la vallée façonnée par leurs crues successives.

Ce document, réalisé par les services de l'Etat, présente des limites faisant qu'il a seulement une portée normative et non réglementaire. En effet, il ne fournit pas d'indication directe de hauteurs d'eau, de vitesses d'écoulement, de débits ou de période de retour permettant de quantifier l'aléa. Il ne délimite pas la crue « centennale » qui sert communément de référence en matière de gestion des inondations et ne permet pas de quantifier l'impact des actions de l'homme sur la zone inondable. La construction d'une digue, d'un remblai routier, la présence d'un pont, le recalibrage du lit dans une traversée urbaine, l'urbanisation, l'imperméabilisation des sols, etc... sont autant de paramètres anthropiques qui peuvent minorer ou aggraver les zones potentiellement inondables décrites dans l'AZI.

La doctrine de l'État prévoit toutefois un principe d'inconstructibilité dans l'ensemble des zones inondables présentant des aléas (lits mineur/moyen, majeur et majeur exceptionnel). Des dispositions spécifiques sont néanmoins prévues pour les constructions existantes, pour les constructions agricoles et au sein des tissus urbains actuels (sous conditions).

Atlas des Zones Inondables d'Allemagne-en-Provence

Source : DREAL PACA



Cette cartographie montre que le village est exposé aux inondations par débordements des cours d'eau du Colostre et du Tartavel. Le lit majeur et les cônes de déjection comprennent des secteurs construits et habités comme Saint Antoine, Saint Véran, les Moulières et le bourg d'Allemagne-en-Provence lui-même.

Le plan de prévention des risques naturels de la commune disposant lui d'un caractère réglementaire, prévaut sur l'AZI. Il précise la cartographie qualitative de l'atlas.

L'aléa « Inondation » concerne uniquement la **plaine du Colostre**, où l'intensité varie de faible à forte en fonction de la morphologie du lit. Certains axes d'écoulement marqués sont susceptibles cependant de recevoir des hauteurs d'eau et des vitesses plus importantes. Ces secteurs ont été cartographiés en aléa moyen.

Pour ce qui est de **l'aléa « Crues torrentielles »**, il concerne **les torrents du Tartavel, du Pinet** ainsi que les nombreux talwegs entaillant les versants. Leur intensité est forte dans le lit mineur et faible aux niveaux des éventuels cônes de déjections (excepté les zones d'écoulement qui sont de niveau moyen). Le Tartavel présente une zone d'écoulement importante en rive gauche le long de la RD952 au niveau du village. Aussi, en raison des hauteurs d'eau et des vitesses potentiellement élevées, le niveau d'aléas a été défini comme moyen.

Les secteurs vulnérables aux risques inondation et crues torrentielles sont les suivants :

- Dans le village d'Allemagne-en-Provence, la mairie est le seul enjeu important touché par ces aléas ;
- Le secteur de l'ancien camping du Moulin ainsi que la zone des Moulières qui se situent à proximité immédiate du Colostre ;
- La station de pompage et la station d'épuration ;
- Les bâtiments du village en rive gauche du Tartavel depuis l'amont du Pont de la RD952 jusqu'en bordure du château car la voirie constituerait un chenal d'écoulement en cas de crue ;
- Les constructions en bordure immédiate des torrents affluents et celles situées sur les axes d'écoulements (où les vitesses peuvent être relativement élevées) en cas de débordements : les secteurs en amont des ravins de Brus, de Beyette et des Thuilières.

Le croisement des aléas et de la vulnérabilité du territoire a donné lieu à une traduction réglementaire (zonage et règlement) visant à prévenir les risques liés aux inondations sur la commune.

→ Voir partie « Traduction des aléas en zonage réglementaire dans le PPRn » dans la suite du document

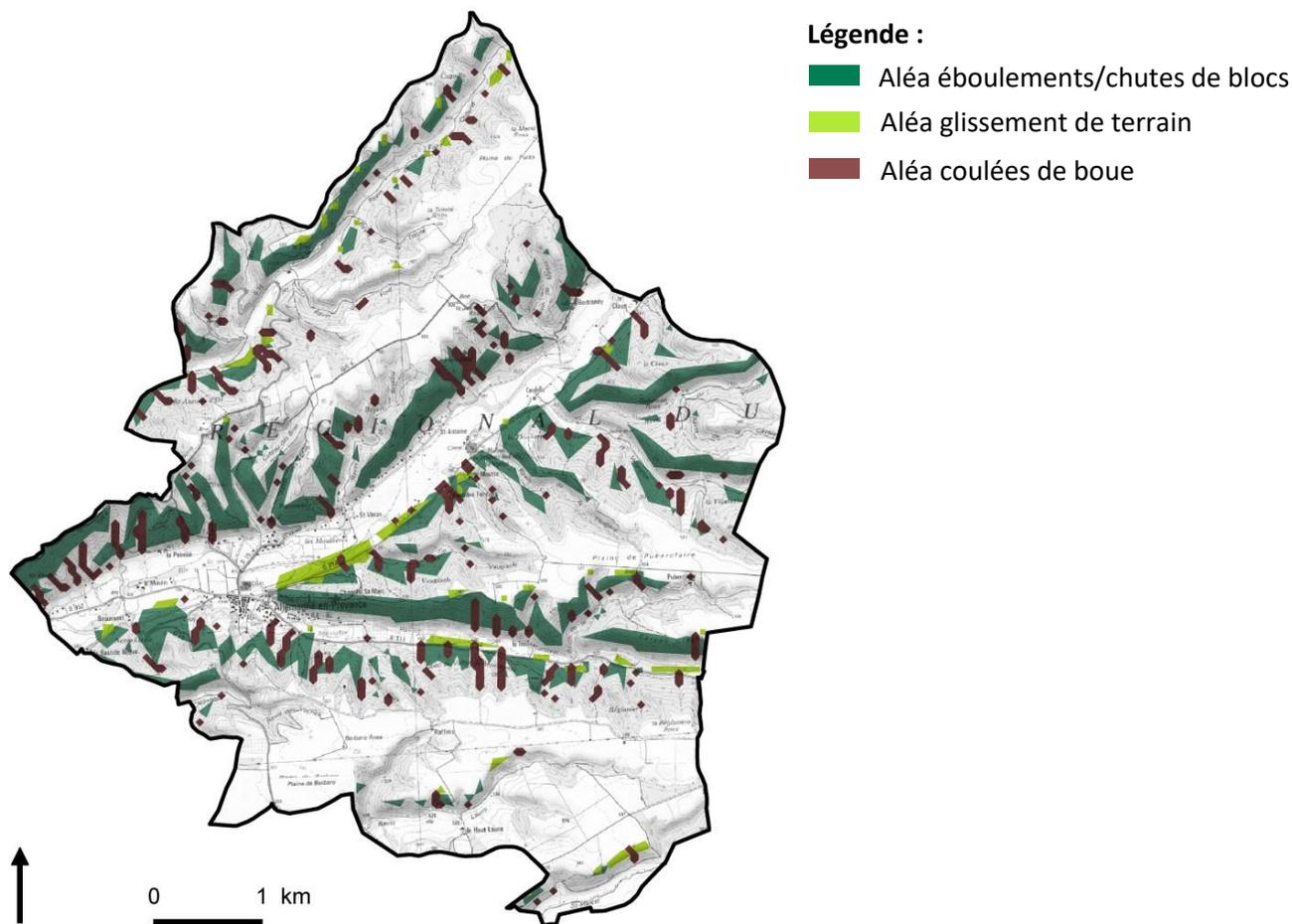
Un relief sensible aux mouvements de terrain

Les aléas mouvements de terrains auxquels est sujette la commune sont regroupés en quatre catégories :

- les éboulements/chutes de blocs,
- le glissement de terrain,
- le ravinement /coulées de boue,
- le retrait-gonflement des argiles.

Aléas mouvements de terrain à Allemagne-en-Provence

Source : DREAL PACA



Les aléas « Eboulements/Chutes de blocs » et « Ravinement » concernent essentiellement des zones naturelles, principalement dans les versants, mais ils sont de faible intensité. On le trouve surtout en bordure des routes, le long des affleurements de la formation de Valensole. En effet, par endroit, les parties terminales de certains couloirs de ravinement interceptent le réseau routier : RD 952, RD111 et RD15. Des affleurements de conglomérats en bordure de route peuvent également générer des pierres ou de petits blocs.

L'aléa « Glissement de terrain » est très peu présent sur le territoire. On le trouve principalement en bas des versants aux abords de la RD952 et de la RD111, à l'Est du bourg d'Allemagne-en-Provence.

L'aléa « Ravinement / Coulées de boue » est moyennement présent sur le territoire communal. On le trouve essentiellement dans les talwegs entaillant la formation de Valensole (Mio-Pliocène). Son intensité varie de faible à moyenne.

Exemple d'escarpement au bord de la RD 15

Source : Rapport de présentation du PPRn d'Allemagne-en-Provence



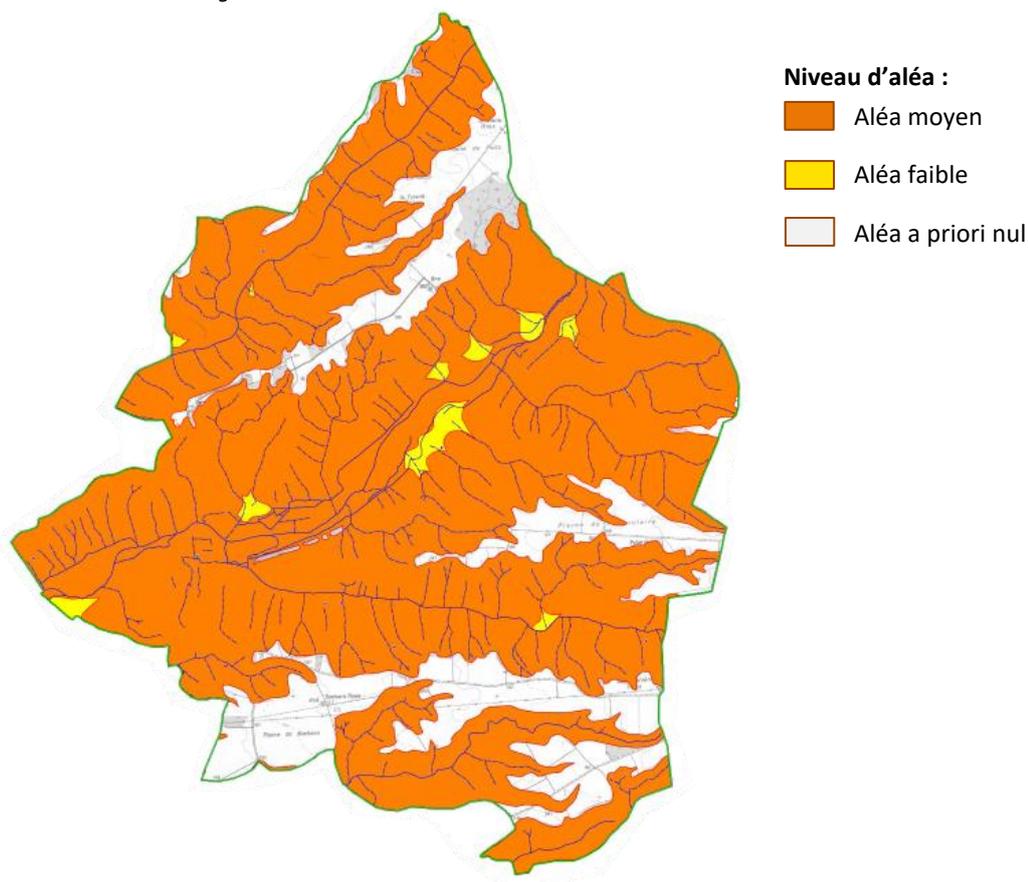
De plus, le territoire d'Allemagne-en-Provence est concerné par un aléa globalement moyen de retrait-gonflement des sols argileux. Cet aléa est fortement présent sur le territoire communal. Son intensité varie de faible (sur les cônes de déjections) à moyenne (dans la formation de Valensole et les alluvions de fond de vallons). Il concerne la totalité des zones urbanisées et d'urbanisation futures.

La localisation de cet aléa recensé par le BRGM s'explique par la géologie des sols. En effet, ce secteur est caractérisé par la présence de grès et de marnes particulièrement sensibles aux mouvements de terrains et aux coulées de boues.

Cet aléa doit être pris en compte, le cas échéant, dans les futurs projets de construction, notamment par le biais d'études spécifiques (en géotechnique) afin de déterminer les caractéristiques des sols et définir les règles de constructions adaptées.

Qualification de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux sur la commune d'Allemagne-en-Provence

Source : PPRn Allemagne-en-Provence



Feux de forêt, un risque induit fort sur le territoire communal

La commune d'Allemagne-en-Provence est située dans la partie sud-ouest des Alpes de Haute-Provence et est entièrement intégrée dans le massif du plateau de Valensole. Elle est incluse dans la zone du département qui est la plus exposée aux incendies de forêts même si son territoire n'a pas été touché par de grands incendies de forêt ces quarante dernières années. De 1966 à 2007, 6 feux ont été enregistrés sur la commune dévastant 61,9ha. L'évolution de plusieurs paramètres tant au niveau du milieu naturel (augmentation de la biomasse et des continuités de végétation, aggravation des conditions météorologiques estivales) que des activités anthropiques (activité touristique importante, dynamique de l'urbanisation au contact des zones les plus sensibles au feu) favorise l'apparition de ces feux en même temps qu'elle démultiplie les dégâts causés, notamment aux personnes et aux biens.

Les conditions de végétation, de relief et de vent rencontrées à Allemagne sont très proches de celles que l'on peut trouver sur des communes voisines durement éprouvées par des feux récents. Le territoire d'Allemagne est à près de 60 % couvert de végétation combustible ou très combustible qui touche directement plus de 100 habitations.

Le risque de feux de forêt s'exprime par un aléa fort au niveau de ses versants boisés. Les formations boisées présentes au nord et au sud de la commune génèrent un aléa très élevé. Elles représentent un peu moins de 700 hectares. Les mélanges de taillis de chênes et de futaies résineuses (pin d'Alep) avec une strate arbustive importante situées dans des pentes exposées au nord-ouest sont les plus propices aux feux de forêt. Les secteurs d'aléa élevé sont largement majoritaires, il s'agit principalement des formations de chênes pubescents.

Aux abords du village qui s'est développé sur les coteaux forestiers, l'aléa est moyen. On recense, sur l'ensemble de la commune, un peu plus de 300 bâtiments construits à moins de 200 mètres des zones boisées. Un tiers d'entre eux est inclus dans des structures urbaines denses (le centre ancien est en grande partie situé à proximité du massif), un tiers dans des quartiers à densité moyenne et un tiers est dispersé avec des densités faibles. En terme de risque subi, les bâtiments qui sont exposés ou très exposés représentent plus de 40 % du total. Les autres se répartissent équitablement entre risque faible et moyen. Outre les bâtiments isolés en milieu forestier, les quartiers les plus sensibles sont ceux qui sont implantés en rive droite du Colostre (de Saint-Véran à l'est à Saint-Pierre à l'ouest) et en rive droite du vallon de Montagnac.

Contrairement aux communes voisines, on ne compte pas à Allemagne d'installation particulière (camping, ERP, site industriel, ...) au contact du massif forestier.

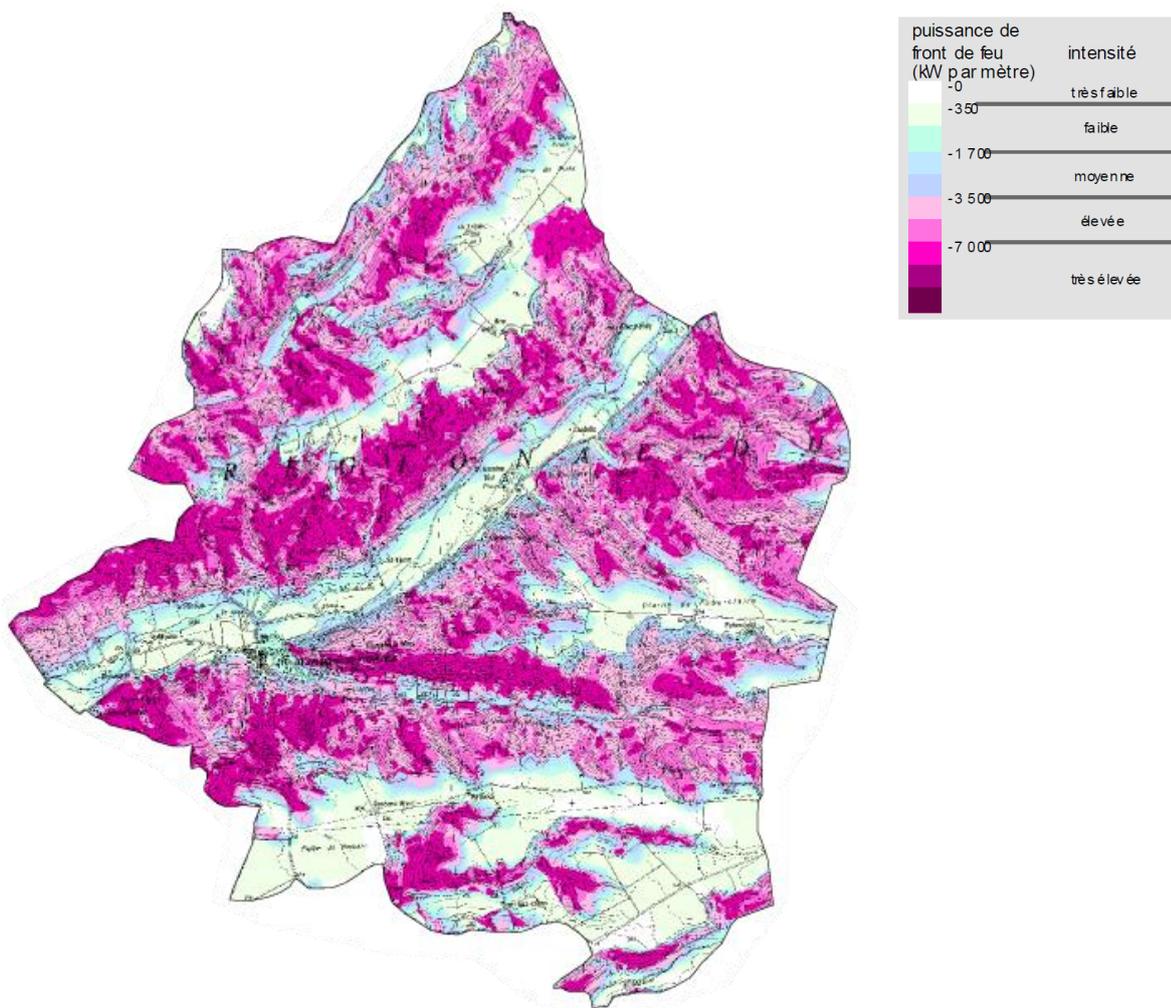
L'aspect boisé des massifs de la commune constitue un élément majeur du cadre de vie pour le territoire d'Allemagne-en-Provence. Leur préservation est un enjeu fort, tout comme la protection des biens et des personnes situés à proximité. Aussi, le PPRn approuvé en 2013 intègre un zonage et un règlement propres à ce risque feux de forêt autorisant ou non, ou à certaines conditions, la construction de bâtiments.

→ Voir partie « Traduction des aléas en zonage réglementaire dans le PPRn » dans la suite du document

Par ailleurs, Allemagne-en-Provence est incluse dans les communes soumises aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) précisées par l'arrêté préfectoral du 18 février 2013.

Aléa du risque incendies de forêt

Source : PPRn Allemagne-en-Provence



Traduction des aléas en zonage réglementaire dans le PPRn

■ Aléas « Mouvements de terrain et inondations/Crues torrentielles »

Le PPRn de la commune a qualifié la potentialité du risque pour les personnes et les biens sur le territoire en fonction des enjeux et de l'aléa. Le zonage réglementaire définit des zones constructibles, inconstructibles et constructibles mais soumises à prescriptions. Les mesures réglementaires applicables dans ces dernières sont détaillées dans le règlement du PPRn. A Allemagne-en-Provence, deux grilles de zonage ont été établies :

- une grille pour les zones urbanisées ou d'urbanisation future pour lesquelles seulement les zones d'aléas moyens éboulements/chutes de blocs ont été traduites en zones rouges afin de tenir compte de l'habitat existant et des projets d'extension de la commune.

Principe du zonage en zone urbanisée ou d'urbanisation future - Croisement entre les enjeux et les aléas

Source : Rapport de présentation du PPRn d'Allemagne-en-Provence

NIVEAU D'ALEA	Types d'aléas	CONTRAINTE CORRESPONDANTE						
		Mouvements de terrain					Inondation / Crues torrentielles	
		Affaissements / Effondrements (F)	Eboulements / Chutes de blocs ou de pierres (P)	Glissements de terrain (G)	Ravinement (E)	Retrait-gonflement des argiles (R)	Inondation (I)	Crues torrentielles (T)
Aléa fort (3)		Zone inconstructible	Zone inconstructible	Zone inconstructible	Zone inconstructible	Zone constructible sous conditions	Zone inconstructible	Zone inconstructible
Aléa moyen (2)		Zone constructible sous conditions	Zone inconstructible	Zone constructible sous conditions				
Aléa faible (1)		Zone constructible sous conditions	Zone constructible sous conditions	Zone constructible sous conditions	Zone constructible sous conditions	Zone constructible sous conditions	Zone constructible sous conditions	Zone constructible sous conditions
Aléa nul à inexistant en l'état actuel des connaissances		Zone sans contrainte spécifique	Zone sans contrainte spécifique	Zone sans contrainte spécifique	Zone sans contrainte spécifique	Zone sans contrainte spécifique	Zone sans contrainte spécifique	Zone sans contrainte spécifique

- Une grille pour les zones naturelles pour lesquelles a été appliqué un principe de précaution afin d'éviter le développement urbain dans les zones à aléas. Ainsi toutes les zones situées en aléa moyen à fort ont été traduites en zones rouges.

Principe du zonage en zone naturelle - Croisement entre les enjeux et les aléas

Source : Rapport de présentation du PPRn d'Allemagne-en-Provence

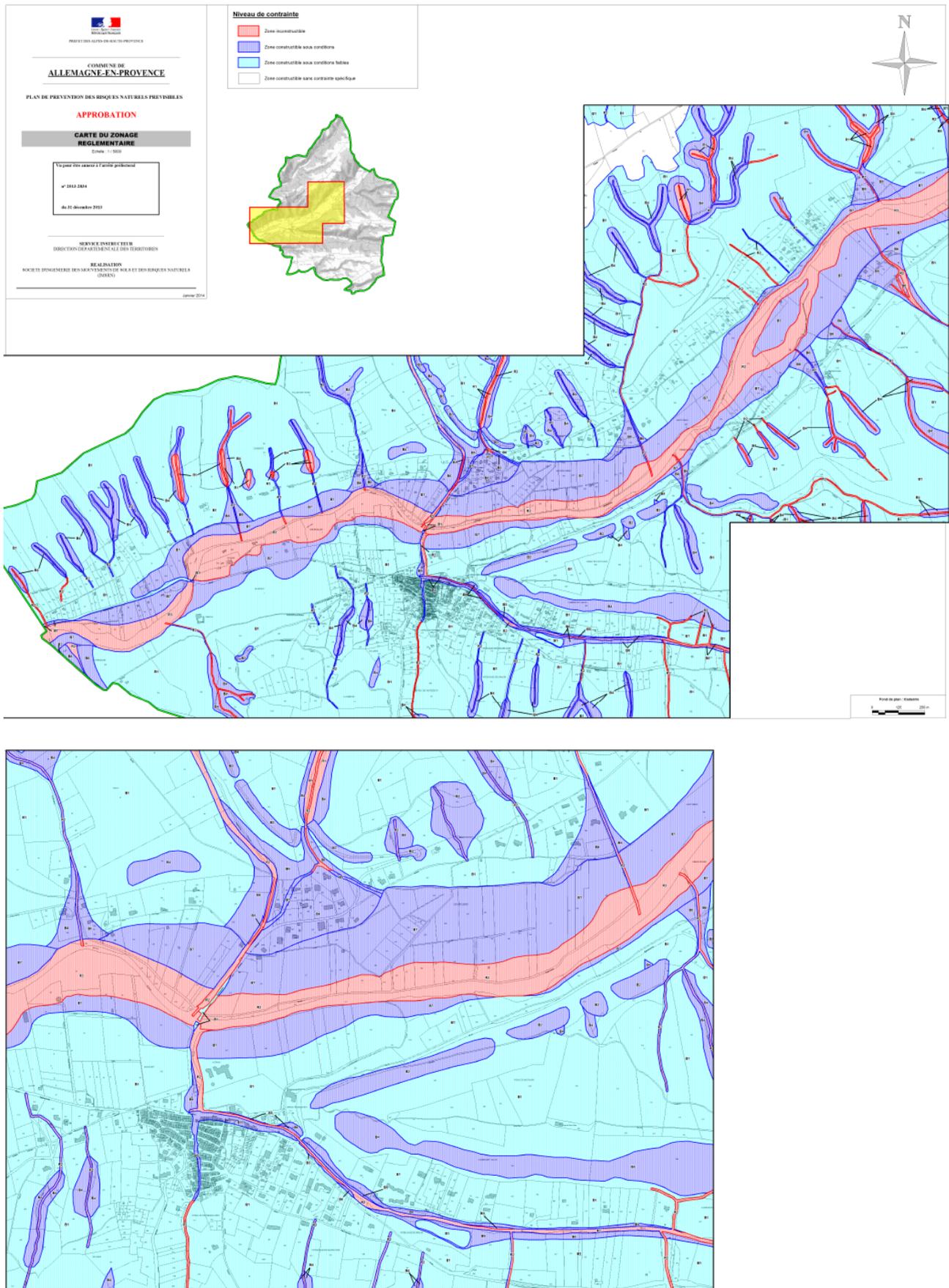
NIVEAU D'ALEA	Types d'aléas	CONTRAINTE CORRESPONDANTE						
		Mouvements de terrain					Inondation / Crues torrentielles	
		Affaissements / Effondrements (F)	Eboulements / Chutes de blocs ou de pierres (P)	Glissements de terrain (G)	Ravinement (E)	Retrait-gonflement des argiles (R)	Inondation (I)	Crues torrentielles (T)
Aléa fort (3)		Zone inconstructible	Zone inconstructible	Zone inconstructible	Zone inconstructible	Zone constructible sous conditions	Zone inconstructible	Zone inconstructible
Aléa moyen (2)		Zone inconstructible	Zone inconstructible	Zone inconstructible	Zone inconstructible	Zone constructible sous conditions	Zone inconstructible	Zone inconstructible
Aléa faible (1)		Zone constructible sous conditions	Zone constructible sous conditions	Zone constructible sous conditions	Zone constructible sous conditions	Zone constructible sous conditions	Zone constructible sous conditions	Zone constructible sous conditions
Aléa nul à inexistant en l'état actuel des connaissances		Zone sans contrainte spécifique	Zone sans contrainte spécifique	Zone sans contrainte spécifique	Zone sans contrainte spécifique	Zone sans contrainte spécifique	Zone sans contrainte spécifique	Zone sans contrainte spécifique

Le zonage réglementaire définit :

- **Une zone inconstructible, appelée zone « rouge » (R)** qui regroupe les zones d'aléa fort et certaines zones d'aléa moyen. Dans ces zones, certains aménagements tels que les ouvrages de protection ou les infrastructures publiques qui n'aggravent pas l'aléa peuvent être autorisés.
- **Une zone constructible sous conditions** de conception, de réalisation, d'utilisation et d'entretien de façon à ne pas aggraver l'aléa, **appelée zone « bleue » (B)** qui correspond dans la majorité des cas aux zones d'aléas faibles. Les conditions énoncées dans le règlement PPR sont applicables à l'échelle de la parcelle.
- **Une zone sans contrainte spécifique, appelée zone « blanche »,** qui correspond à des zones d'aléas négligeables à nuls à l'état de connaissance actuel. Dans ces zones, les projets doivent être réalisés dans le respect des règles de l'art des autres réglementations éventuelles.

Plan de zonage réglementaire au regard des risques de mouvements de terrain et d'inondations/crues torrentielles

Source : PPRn Allemagne-en-Provence - 2013



■ Aléa « Risques d'incendies »

Le territoire sur lequel s'applique le PPR sur les risques d'incendies est divisé en zones dont la définition est la suivante :

Zones rouges (R) : Zones de risque très élevé, qu'aucune solution ne permet de diminuer suffisamment à court terme (débroussaillage compris), sur lesquelles le principe est l'inconstructibilité.

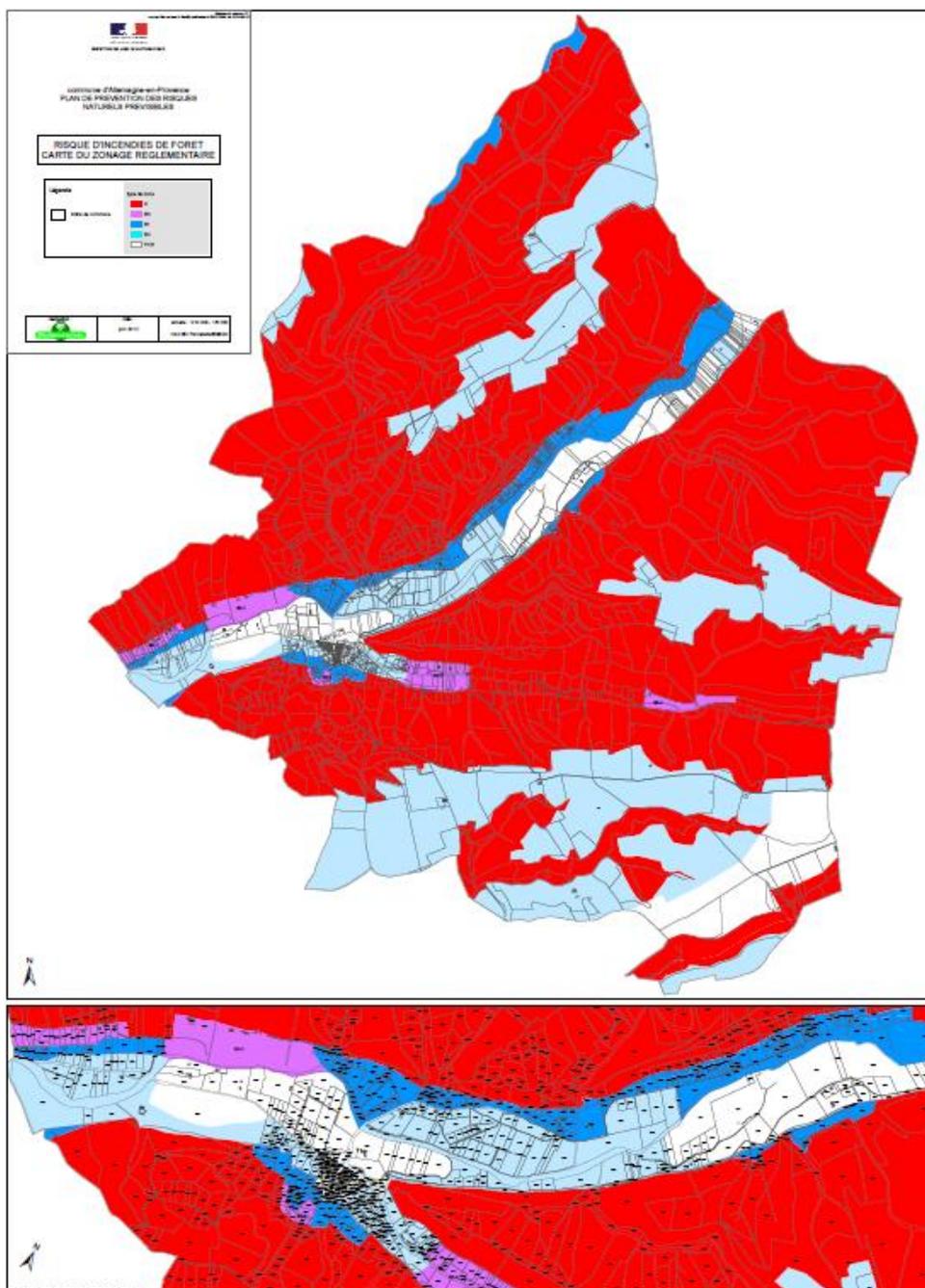
Zones bleues (Bn) : Zones de risque relativement moindre, où le principe est la constructibilité sous conditions, sauf pour certaines activités qui restent interdites dans les zones B1.

Zones violettes (B0) : Zones pour lesquelles la réalisation de certains travaux ouvrirait la constructibilité (passage de R à B1).

Zones blanches : Zones peu ou pas concernées par le risque d'incendies (PCR), pour lesquelles le simple respect des règles existantes est suffisant pour assurer un niveau de sécurité satisfaisant.

Plan de zonage réglementaire au regard du risque feux de forêt

Source : PPRn Allemagne-en-Provence - 2013



Le règlement du PPR définit pour chacune de ces zones des règles particulières d'urbanisme, d'architecture et de construction. Le PLU devra intégrer ces prescriptions et recommandations afin de prendre en compte les risques sur le territoire communal.

Sismique, un risque modéré

Aléa sismique dans le département de Alpes-de-Haute-Provence
décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010

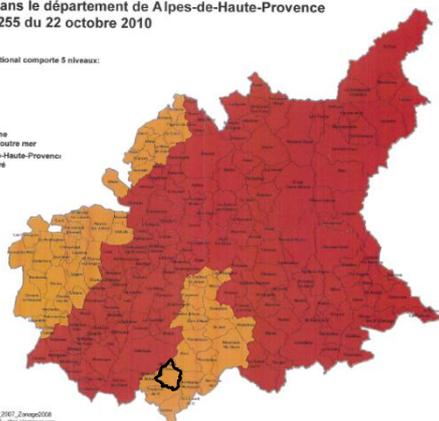
L'aléa sismique au niveau national comporte 5 niveaux:

- Très faible
- Faible
- Modéré
- Moyen
- Fort

*Le dernier niveau ne concerne que certains départements d'outre mer
Les communes des Alpes-de-Haute-Provence sont en aléa moyen et modéré

Modéré (159)

Moyen (145)



Source: MEDADGEP - COMMUNE_2007_Zonage2008
Publication: 02/10/2010 11:03:10 - www.sisproq.com

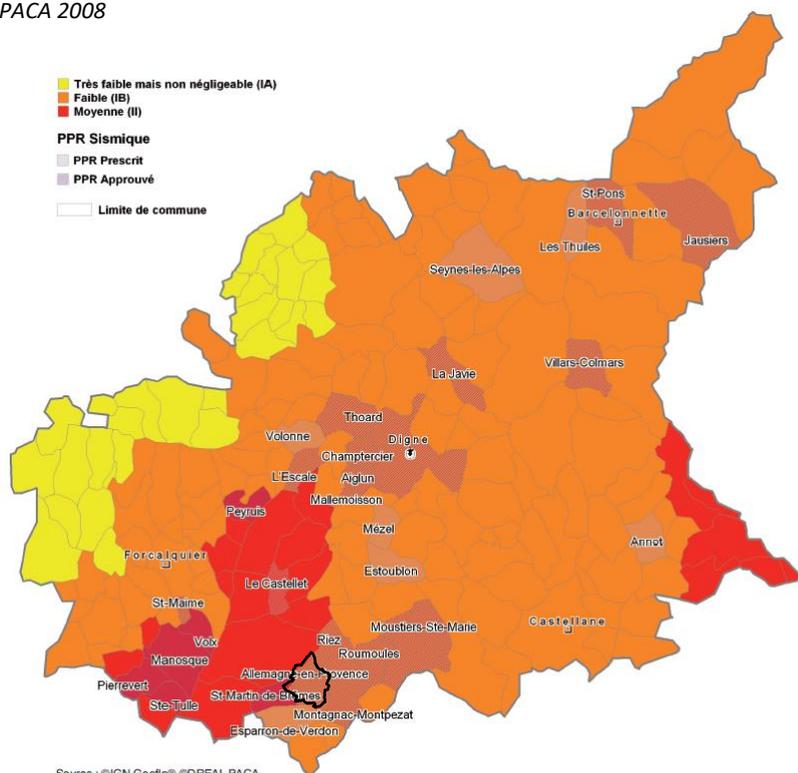
Le décret du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique et son nouveau zonage divise le territoire français en 5 zones de sismicité croissante allant de 0 (zone d'aléa faible) à 5 (zone d'aléa fort), selon l'importance des secousses.

La commune d'Allemagne-en-Provence est classée en aléa modéré (zone de sismicité 3 représentée en orange ci-contre).

La carte suivante présente les communes exposées aux phénomènes sismiques que le département des Alpes de Haute Provence selon l'arrêté du 14 mai 1991 sur laquelle Allemagne-en-Provence apparait comme faiblement exposée. La prise en compte du risque sismique dans les PPR approuvés dans le département (comme c'est le cas de la commune d'Allemagne-en-Provence) n'a généralement pas fait l'objet d'étude de micro-zonage d'aléa spécifique. Elle se limite au rappel de la réglementation nationale. Ces documents ont été réalisés dans le cadre d'une approche multirisque. Les règles constructives parasismiques sont définies par l'arrêté du 22 octobre 2010 qui définit les nouvelles normes de construction parasismique à appliquer pour les bâtiments de la classe dite « à risque normal » à compter du 1er mai 2011. La réglementation parasismique s'applique aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5.

Carte des communes exposées aux phénomènes sismiques

Source : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs dans les Alpes de Haute-Provence - DREAL PACA 2008



Source : ©IGN Geofila® ©DREAL PACA
Novembre 2008

Une absence de risques technologiques

La commune d'Allemagne-en-Provence ne comprend :

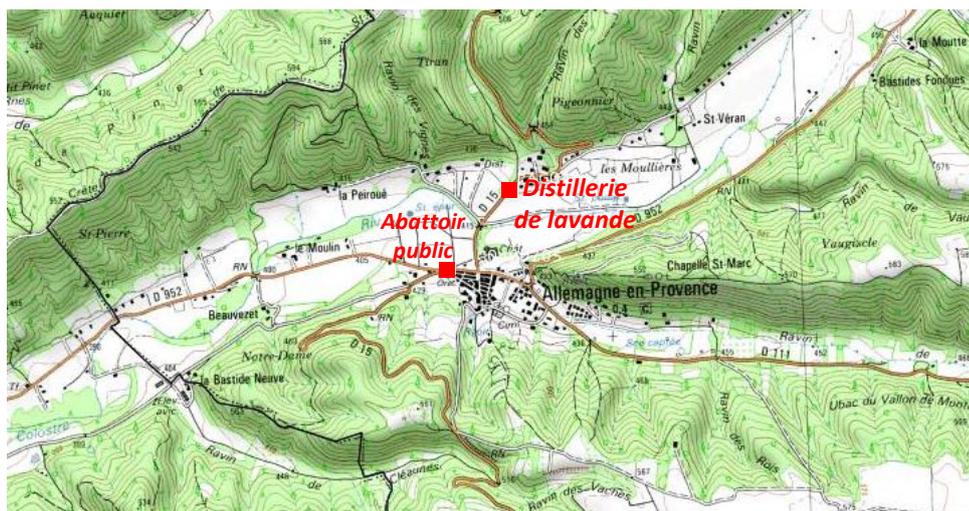
- Aucune installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- Aucun site anciennement ou actuellement pollué (BASOL);
- Aucune canalisation de matières dangereuses ;
- Aucune installation nucléaire.

La commune est cependant concernée par 2 anciens sites potentiellement polluants (inventaire historique des sites industriels et activités de service BASIAS). Ces 2 sites ont cessé leur activité et se situent à proximité de l'enveloppe urbaine :

- PAC0401266 : Distillerie de lavande sur la RD15 en direction de Valensole (Société Coopérative de distillerie d'Allemagne).
- PAC0400205 : Abattoir public en entrée de village sur la RD952.

Localisation des sites industriels et activités de services ayant cessé leur activité

Source : BASIAS



Risques - Synthèse

► ATOUS

- Des outils de prévention permettant de limiter l'exposition des populations aux risques potentiels (PPRn inondations/crués torrentielles - mouvements de terrain - incendies).
- Moins de 5 % du territoire communal exposé à un aléa moyen à fort « Mouvements de terrain » ou « Inondations / Crués torrentielles ».
- Absence de risques industriels et technologiques.

► CONTRAINTES

- Des risques naturels nombreux et divers (inondation, mouvement de terrain, séisme, feux de forêt).
- Certaines zones habitées proches des zones inondables.
- Un territoire sensible aux glissements de terrain/ravinements.

► ENJEUX

- Respecter le zonage du PPR et interdire le développement urbain dans les zones soumises à un risque fort.
- Intégrer dans le projet de développement communal les normes et préconisations spécifiques aux risques naturels de manière à assurer la sécurité des personnes et des biens.
- Informer et sensibiliser le grand public aux différents risques que présente le territoire.

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Patrimoine et Cadre de vie

Patrimoine écologique	<p>Atouts Un territoire communal identifié comme réservoir de biodiversité à l'échelle régionale (SRCE PACA). Une biodiversité riche identifiée, recensée et protégée par des périmètres à statut (sites Natura 2000, ZNIEFF, zones humides...).</p> <p>De vastes espaces naturels constitués d'habitats diversifiés et reconnus d'intérêt communautaire.</p>	<p>Faiblesses Des obstacles tels que les principales liaisons routières faisant rupture entre les différents espaces naturels réservoirs de biodiversité. Une continuité aquatique perturbée par des seuils sur le Colostre. Une ripisylve dans un état partiellement dégradé.</p>	Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale
	<p>Opportunités Une restauration de la continuité et de la qualité écologique du Colostre et de ses abords grâce au projet mené par le PNR du Verdon (contrat de rivière).</p>	<p>Menaces Une altération des sites naturels protégés par l'augmentation de la fréquentation (massifs boisés). Risque d'incendie important pesant sur certains milieux naturels et sur certaines espèces patrimoniales. Extinction, perte des populations animales selon le degré d'urbanisation. Disparition, altération d'écosystèmes et d'habitats remarquables et perte des continuités écologiques du fait de la pression exercée sur les boisements et cours d'eau par l'urbanisation et l'agriculture.</p>	
	<p>Enjeux</p> <p>Limiter l'étalement urbain et le mitage afin de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers.</p> <p>Préserver la biodiversité liée aux milieux naturels (habitats déterminants pour les espèces-cibles et les continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue).</p> <p>Préserver les ripisylves (en particulier celle du Colostre) et protéger les zones humides.</p> <p>Effacer les ouvrages hydrauliques inutilisés ou mettre en place des systèmes permettant d'assurer la continuité écologique des cours d'eau (passes à poissons).</p> <p>Structurer et accompagner le développement des usages récréatifs de la nature en sensibilisant les usagers.</p>		

Patrimoine paysager	<p>Atouts</p> <p>Une variété de paysages entre plateaux agricoles, versants boisés et vallons habités.</p> <p>Des perceptions changeantes au gré du relief et des ouvertures visuelles sur le grand paysage depuis les plateaux.</p> <p>Le Colostre et sa ripisylve, un élément paysager structurant.</p> <p>Une végétalisation abondante avec des éléments paysagers remarquables plus ponctuels (alignements et bosquets d'arbres).</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Des espaces naturels peu valorisés touristiquement.</p> <p>Des entrées de village peu marquées et peu qualitatives.</p> <p>Une traversée de bourg non sécurisée pour les circulations douces et inadaptée au trafic important de la saison estivale.</p> <p>Des espaces publics (place et placettes) non valorisés ou utilisés pour du stationnement.</p> <p>Des lignes électriques polluant certaines vues lointaines et le paysage urbain.</p>	Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale
	<p>Opportunités</p> <p>Une valorisation des espaces naturels et agricoles remarquables participant à la qualité paysagère de la commune par un développement maîtrisé et réfléchi de l'urbanisation en continuité de l'existant.</p> <p>Des aménagements urbains pour sécuriser la traversée du centre-bourg et valoriser les espaces publics et le patrimoine remarquable.</p> <p>Un désenclavement du centre-bourg par une liaison entre l'Est et l'Ouest de la RD952.</p>	<p>Menaces</p> <p>Dégradation visuelle du paysage communal par le développement du bâti diffus dans la plaine du Colostre.</p> <p>Fermetures des perspectives visuelles offertes par les espaces ouverts à cause de l'expansion des boisements (risque de déprise agricole).</p>	
	<p>Enjeux</p> <p>Conforter l'enveloppe urbaine existante pour ne pas porter atteinte au paysage naturel et agricole.</p> <p>Assurer la pertinence paysagère des extensions urbaines (topographie, matériaux, volumes, couleurs...).</p> <p>Maintenir l'activité agricole et notamment dans les vallées afin d'éviter la fermeture des paysages par l'expansion progressive des boisements.</p> <p>Aménager les entrées de ville et la traversée du bourg sur la RD952 pour une meilleure identification du village et une sécurisation des différents usagers.</p> <p>Garantir une qualité des espaces urbains en requalifiant certaines places publiques et zones de stationnement.</p> <p>Maintenir les cônes de vue, panoramas et percées visuelles sur le grand paysage et ses éléments structurants. Aménager certains points d'observation donnant sur le vieux village.</p> <p>Privilégier l'enfouissement des réseaux secs dans les secteurs sensibles.</p>		
Patrimoine urbain	<p>Atouts</p> <p>Un centre-bourg à l'architecture traditionnelle provençale mettant en avant le matériau local : le galet.</p> <p>Le château, un monument historique identitaire entretenu, mis en valeur et utilisé à des fins touristiques et culturelles.</p> <p>Un petit patrimoine bâti riche et varié (église, chapelle St Marc, fontaines...).</p> <p>Des arbres remarquables accompagnant les espaces publics et monuments historiques.</p> <p>Un patrimoine archéologique important.</p>	<p>Faiblesses</p> <p>Des enjeux paysagers et covisibilités importantes à prendre en compte, des vues à valoriser.</p> <p>Un centre ancien peu mis en valeur pour les visiteurs (pas de sentier découverte, de signalétique pédagogique sur le petit patrimoine...).</p> <p>Un patrimoine bâti à l'origine d'une fréquentation touristique et d'un flux véhicules important.</p>	Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale

	<p>Opportunités Elaboration du PLU permettant de protéger le patrimoine bâti (petits et grands éléments). Création ou accentuation de percées visuelles sur le château et/ou le vieux village depuis les voiries principales.</p>	<p>Menaces Disparition du petit patrimoine agricole (cabanons en pierre). Risques de problèmes phytosanitaires les sujets arborés vieillissants.</p>	
	<p>Enjeux Gérer les flux touristiques liés au patrimoine bâti. Entretien/restauration le patrimoine bâti remarquable et protéger le patrimoine archéologique. Veiller à une qualité architecturale et une intégration paysagère des nouvelles constructions (logements, bâtiments agricoles) par un style adapté au contexte local. Affirmer les vues sur le château depuis les entrées de ville notamment. Valoriser le potentiel touristique lié au patrimoine bâti par une signalétique homogène de qualité.</p>		<p>Atlas des paysages Vaucluse Charte du PNR du Verdon Monuments Historiques</p>

Ressources naturelles

Eau	<p>Atouts Un SAGE et un contrat de rivière pour mettre en œuvre des actions en faveur de la ressource en eau et de la prévention des risques inondation. Un bon état quantitatif des masses d'eau souterraine et une nappe de bonne qualité en profondeur. Un réseau de canaux d'irrigation favorable aux activités agricoles dans la plaine du Colostre. Une nouvelle station d'épuration récemment mise en fonctionnement.</p>	<p>Faiblesses Un mauvais état chimique de la rivière principale de la commune, le Colostre. Une nappe souterraine d'affleurement de mauvaise qualité chimique.</p>	
	<p>Opportunités Révision du SDAGE Rhône Méditerranée Corse adoptée pour 2016-2021. Projet de réaménagement du Colostre et de ses abords pour une meilleure qualité écologique (PNR Verdon - contrat de rivière).</p>	<p>Menaces Des activités agricoles nuisant à la qualité des eaux superficielles par l'application d'intrants. Un épandage de boues sur le plateau de Valensole à l'origine de pollutions de la nappe souterraine.</p>	<p>Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale</p>
	<p>Enjeux Réduire les pollutions d'origine agricole et les applications de pesticides pour le désherbage afin d'améliorer la qualité des eaux souterraines. Améliorer l'état des eaux superficielles en favorisant la continuité biologique (dispositif de franchissement pour la montaison/dévalaison). Améliorer les équipements de prélèvements/distribution et leur utilisation afin de préserver la ressource.</p>		<p>SDAGE Rhône Méditerranée SAGE Verdon Contrat de rivière Verdon</p>
Sol et Sous-sol	<p>Atouts Des terres fertiles et propices aux grandes cultures sur le plateau et aux prairies de fauche et productions légumières dans la plaine alluviale.</p>	<p>Faiblesses Une géologie induisant des risques de glissements de terrain et une infiltration forte favorisant la pollution des nappes souterraines par les intrants agricoles.</p>	<p>Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale</p>
	<p>Opportunités Grande qualité agronomique des sols offrant des opportunités de cultures de haute qualité.</p>	<p>Menaces Une imperméabilisation des sols grandissante à cause du développement urbain</p>	

	<p>Enjeux Limiter les intrants agricoles sur les sols particulièrement infiltrants. Limiter l'imperméabilisation des sols et les travaux de terrassement dans les zones sensibles pouvant entraîner des risques de glissements de terrains. Préserver les terres agricoles fertiles faisant le paysage du plateau de Valensole.</p>		/
Climat et énergie	<p>Atouts Un climat méditerranéen attractif caractérisé par des étés chauds et secs et des hivers doux et humides. Des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) faibles à l'échelle régionale et de la communauté d'agglomération et des rejets en baisse sur la commune. Une hausse de la quantité d'énergie produite sur la commune par des techniques de production renouvelable (solaire thermique/photovoltaïque). Un fort potentiel pour la production d'électricité par énergie solaire.</p>	<p>Faiblesses Une consommation énergétique importante pour le résidentiel et les transports. Une faible production énergétique au regard de la consommation sur le territoire. Enjeu environnemental (paysage, biodiversité) qui rend le développement des énergies renouvelables restreint sur le territoire malgré un potentiel mobilisable (photovoltaïque et hydroélectricité notamment). Un faible potentiel éolien.</p>	
	<p>Opportunités Une amélioration de la production énergétique renouvelable par la sphère privée. Développement des dispositifs de protection et de gestion (SRCAE, SRE, PCET, PDU).</p>	<p>Menaces Des risques d'augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)</p>	<p>Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale</p>
	<p>Enjeux Limiter la consommation d'énergie liée au développement urbain. Inciter à l'amélioration des performances énergétiques des constructions et aux innovations bioclimatiques. Permettre le développement d'énergies renouvelables individuelles, tout en veillant aux enjeux patrimoniaux et paysagers de la commune.</p>		<p>SRCAE PACA SRE PACA PCET Alpes de Haute Provence</p>

Effets sur la santé humaine

Pollution de l'air	<p>Atouts Une bonne qualité de l'air sur la commune d'Allemagne-en-Provence, éloignée des grandes agglomérations.</p>	<p>Faiblesses Des rejets de CO₂ les plus importants résultant du secteur des transports. Des activités agricoles/sylvicoles émettrices de nombreux polluants. Le secteur résidentiel/tertiaire émetteur de particules fines et de monoxyde de carbone (chauffage au bois notamment).</p>	<p>Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale</p>
	<p>Opportunités Réduction de la pollution dans le centre bourg grâce à des réaménagements favorisant la fluidité du trafic. Réduction des traitements agricoles. Construction d'un bâti moins polluant. Application des orientations du Plan Régional pour la Qualité de l'Air PACA et du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) PACA approuvé en 2000.</p>	<p>Menaces Augmentation de la pollution par un trafic de plus en plus important (flux touristique).</p>	

	<p>Enjeux Favoriser un bâti plus écologique réduisant les émissions de polluants. Modifier les pratiques agricoles afin de limiter les rejets nocifs pour la santé humaine. Maintenir la fluidité du trafic des principales voiries afin de limiter la concentration de polluants dans l'air et leur stagnation près des habitations aux alentours. Favoriser le développement des déplacements en modes doux.</p>		<p>SRCAE PACA PROA PACA</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Déchets ménagers et assimilés</p>	<p>Atouts Une fréquence de collecte des ordures ménagères adaptée à la fréquentation saisonnière de la commune. Une gestion des déchets confiée à la DLVA et un dispositif de tri sélectif efficace. Des déchèteries à proximité de la commune.</p>	<p>Faiblesses Des fermetures de déchèteries situées à proximité d'Allemagne-en-Provence (Quinson, Riez).</p>	
	<p>Opportunités Mise en place d'une déchèterie mobile intercommunale pour pallier aux fermetures des déchèteries de villages voisins.</p>	<p>Menaces Augmentation démographique sur la commune engendrant une augmentation de la production des déchets.</p>	<p>Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale</p>
	<p>Enjeux Maintenir un réseau de collecte de déchets ménagers et assimilés efficace sur la commune. Favoriser le tri sélectif (sensibilisation, renforcement des points de collecte...) Planifier un développement urbain en cohérence avec les capacités des équipements vers lesquels sont dirigés les déchets de la commune (centre de tri, d'incinération...).</p>		<p>PEDMA Alpes de Haute-Provence PREDIS PACA</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Nuisances</p>	<p>Atouts Une commune bénéficiant d'une ambiance sonore calme en-dehors des abords de voiries circulantes et hors période estivale touristique (aucune voie classée bruyante). Des espaces naturels et agricoles préservés de toute nuisance sonore et lumineuse. Un cœur de bourg préservé de la pollution lumineuse.</p>	<p>Faiblesses Un cœur de village exposé à des nuisances sonores dues à la traversée de la RD952, axe principal très emprunté.</p>	
	<p>Opportunités Réduction des nuisances sonores grâce à un éventuel futur contournement du centre-ville.</p>	<p>Menaces Risque d'augmentation des nuisances sonores avec une augmentation du trafic routier (saison touristique).</p>	<p>Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale</p>
	<p>Enjeux Permettre une faible exposition de la population aux nuisances sonores diurnes et nocturnes. Gérer les abords des voies passagères afin d'atténuer les nuisances pour les habitations. Favoriser une isolation phonique adaptée aux abords des axes bruyants. Maîtriser l'usage des éclairages nocturnes sur la commune : fonctionnel et sécuritaire mais raisonné et adapté aux différents secteurs du territoire.</p>		<p>PPBE Alpes de Haute-Provence</p>

Risques	<p>Atouts Moins de 5 % du territoire communal exposé à un aléa moyen à fort « Mouvements de terrain » ou « Inondations / Crues torrentielles ». Absence de risques industriels et technologiques.</p>	<p>Faiblesses Des risques naturels nombreux et divers (inondation, mouvement de terrain, séisme, feux de forêt). Certaines zones habitées proches des zones inondables et des zones urbanisées entourées de boisements sujets aux risques d'incendies. Un territoire sensible aux glissements de terrain/ravinements.</p>	
	<p>Opportunités Des outils de prévention permettant de limiter l'exposition des populations aux risques potentiels (PPRn inondations/crues torrentielles - mouvements de terrain - incendies).</p>	<p>Menaces Certaines zones habitées proches des zones inondables. Un territoire sensible aux glissements de terrain.</p>	<p>Enjeux partagés dans le cadre de plans/programmes de compétence supra-communale</p>
	<p>Enjeux Respecter le zonage du PPR et interdire le développement urbain dans les zones soumises à un risque fort. Intégrer dans le projet de développement communal les normes et préconisations spécifiques aux risques naturels de manière à assurer la sécurité des personnes et des biens. Informer et sensibiliser le grand public aux différents risques que présente le territoire.</p>		<p>PPRn de la commune PDPFCI Alpes de Haute Provence</p>

Synthèse des enjeux environnementaux et hiérarchisation

La hiérarchisation des enjeux environnementaux est le résultat du croisement du niveau d'enjeu supraterritorial, de l'importance des pressions ou de l'opportunité sur le territoire, de l'échelle à laquelle s'applique l'enjeu (intégralité de la commune ou quartier) et de la marge de manœuvre du PLU.

Une pondération de 1 à 3 pour chaque critère est alors appliquée.

Thématiques	Niveau d'enjeu supraterritorial	Importance des pressions	Enjeu localisé ou généralisé	Marge de manœuvre du PLU	TOTAL
Patrimoine Ecologique	3	2	3	3	11
Paysage	2	2	3	3	10
Patrimoine	2	2	1	3	7
Eau	2	2	2	1	7
Sol et sous-sol	1	2	2	1	6
Climat et Energie	3	1	2	2	8
Pollution de l'air	2	1	1	1	5
Déchets ménagers et assimilés	2	1	1	1	5
Nuisances	1	2	2	2	7
Risques majeurs	2	3	3	3	11

Niveau d'enjeu supraterritorial : correspond à l'échelle d'action de l'enjeu :

- 1 – Niveau communal
- 2 – Niveau départemental/régional
- 3 – Niveau national/international

Importance des pressions :

- 1 – Faible
- 2 – Moyenne
- 3 – Forte

Enjeu localisé ou généralisé :

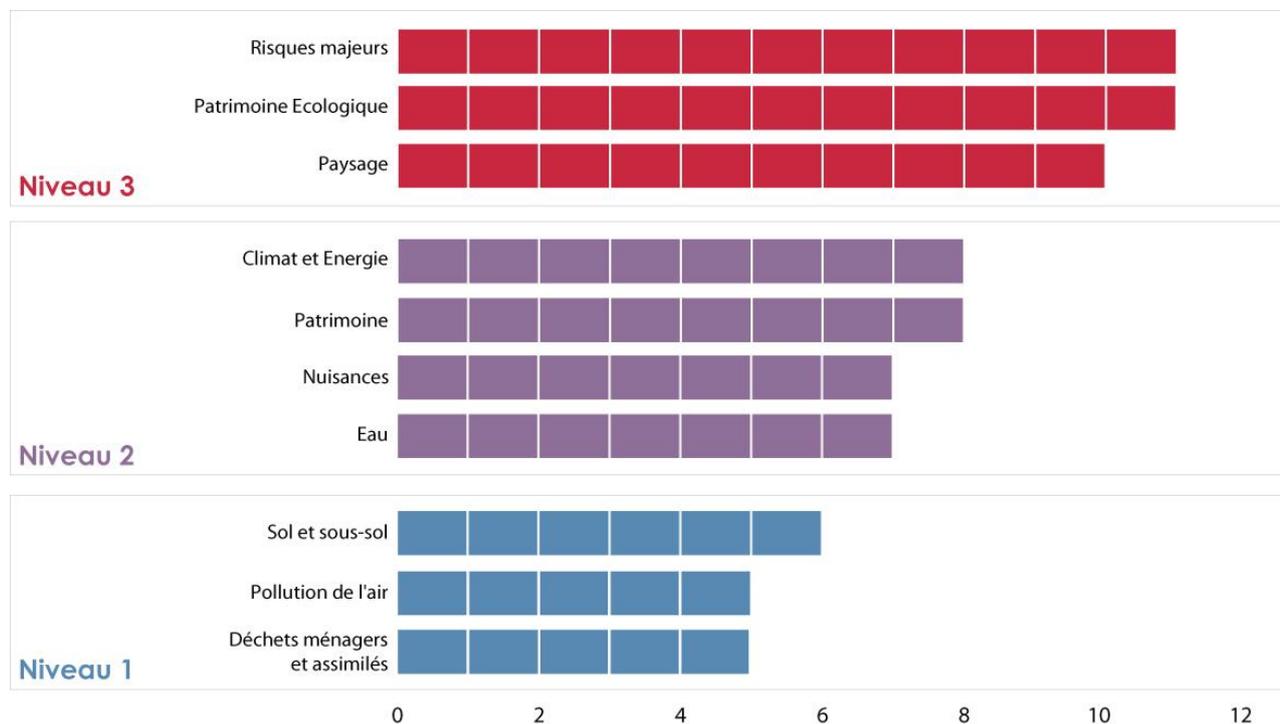
- 1 – échelle de l'ilot
- 2 – échelle d'une partie du territoire communal
- 3 – échelle de la globalité du territoire communal

Marge de manœuvre du PLU :

- 1 – Faible
- 2 – Moyenne
- 3 – Forte

Hiérarchisation des enjeux environnementaux

Source : G2C Territoires



CARTOGRAPHIE DES ENJEUX DU TERRITOIRE COMMUNAL

A. Urbanisation et activités

-  Conforter l'enveloppe urbaine existante pour ne pas porter atteinte aux espaces agricoles et naturels
-  Maintenir une limite claire entre la plaine et la colline en évitant l'urbanisation des versants
-  Requalifier les entrées de ville sur les axes Est-Ouest et sécuriser la traversée du bourg
-  Poursuivre la culture des terres sur le plateau et dans les vallons
-  Développer le secteur d'activités de Saint Antoine en veillant à la qualité de son aménagement et à son intégration paysagère
-  Stopper l'étalement urbain et le mitage dans les espaces agricoles et naturels

B. Milieux naturels et biodiversité

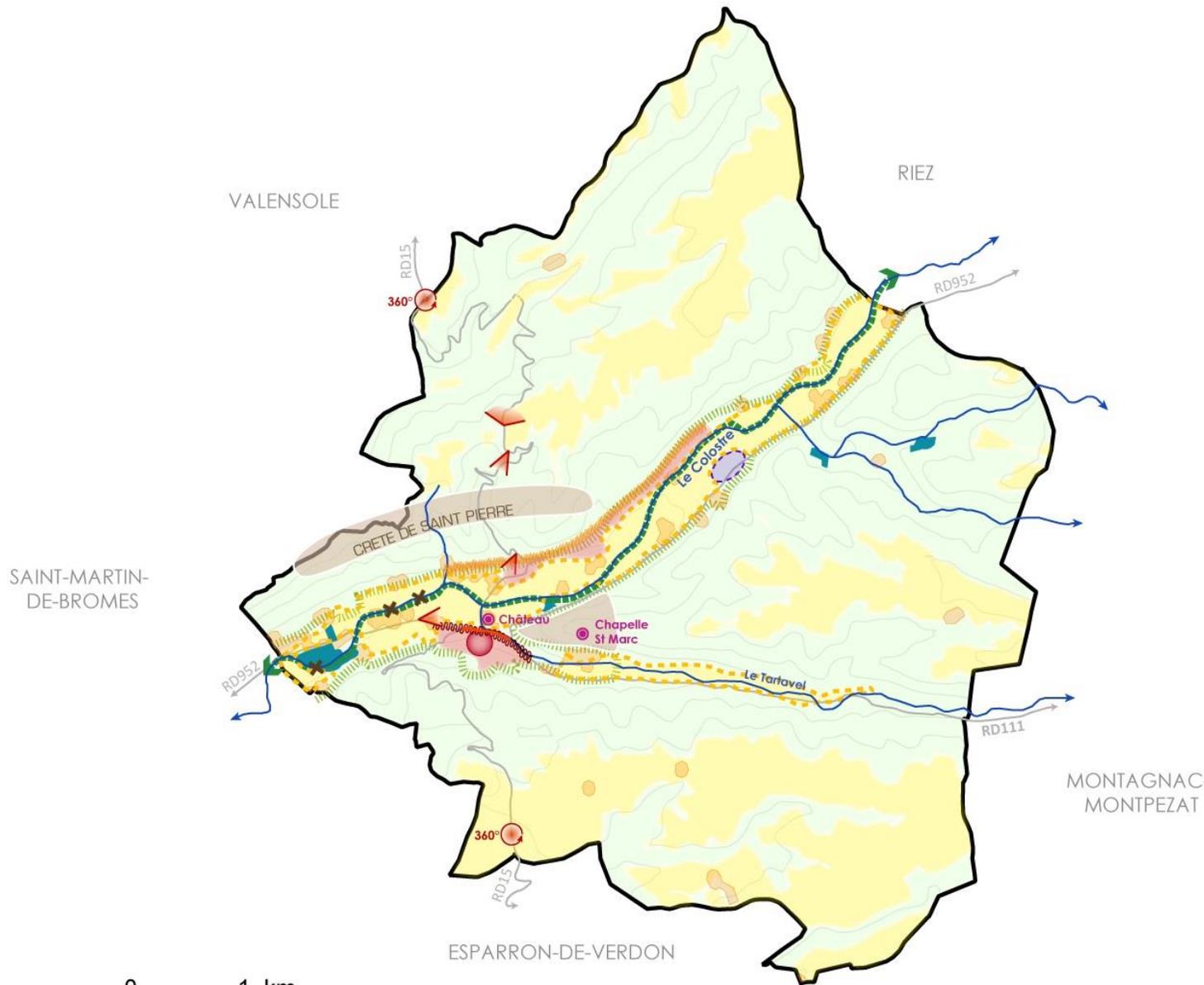
-  Entretien des espaces forestiers réservoirs de biodiversité
-  Entretien et restauration de la ripisylve du Colostre, corridor écologique et axe paysager structurant
-  Assurer une bonne qualité des cours d'eau (réduction des pollutions agricoles) et une continuité aquatique
-  Préserver les zones humides
-  Effacer les ouvrages hydrauliques inutilisés faisant obstacle aux continuités écologiques aquatiques (suppression des seuils, création de passes à poissons..)

C. Paysage et patrimoine

-  Eviter la fermeture des paysages par l'expansion de la forêt en maintenant l'activité agricole dans les vallons
-  Protéger le patrimoine bâti remarquable (Château et Chapelle St Marc) et le valoriser en maintenant les perspectives visuelles dans sa direction
-  Entretien du bâti du vieux village et garantir une qualité des espaces urbaines (places publiques, stationnement) pour valoriser son potentiel touristique
-  Préserver les reliefs remarquables depuis le bourg (fronts visuels)
-  Valoriser les points de vue remarquables sur le bourg et le grand paysage

D. Nuisances et risques

-  Réduire les nuisances sonores et la pollution de l'air sur l'axe de communication principal en garantissant une fluidité du trafic
-  Périmètres des risques inondation et feux de forêt à intégrer dans le développement urbain et sensibiliser le grand public



0 1 km